

CREDOC

LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES DE L'EDUCATION NATIONALE EN 1965 ET 1970

analyse par catégorie socio-professionnelle

Sou1976-2154

1976

Les bénéficiaires des dépenses
de l'éducation nationale en 1965
et 1970. Analyse par catégorie
socio-professionnelle / G.
Hatchuel. (Juin 1976).

CREDOC•Bibliothèque



ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

45, BOULEVARD DE LA GARE - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59

R1 082

114, 70

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R'61

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES
DE L'EDUCATION NATIONALE
EN 1965 ET 1970

ANALYSE PAR CATEGORIE
SOCIO-PROFESSIONNELLE



S O M M A I R E

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE : LE CADRE GENERAL DE L'ETUDE - SES LIMITES</u>	4
1 - LES PROBLEMES GENERAUX RELATIFS A L'IMPUTATION AUX MENAGES DES SERVICES COLLECTIFS GRATUITS	4
2 - LE PRINCIPE GENERAL DE L'ETUDE - SES LIMITES	7
3 - LES METHODES - LE CADRE D'ANALYSE	9
<u>DEUXIEME PARTIE : LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES DE L'EDUCATION NATIONALE EN 1965 ET 1970</u>	11
1 - LES MASSES BUDGETAIRES ETUDIEES	11
2 - LA DISTRIBUTION SOCIALE DES DEPENSES DE L'EDUCATION NATIONALE (1965-1970)	18
2.1 - Les bénéficiaires des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement relatifs à la scolarité obligatoire	20
2.11. L'enseignement primaire	20
2.12. Le 1er cycle de l'enseignement secondaire (enseignement public)	27
2.2 - Les bénéficiaires des crédits de personnel et de fonctionnement relatifs à la scolarité facultative	33
2.21. Le second cycle de l'enseignement secondaire (enseignement public)	33
2.22. L'enseignement supérieur	38
2.3 - Les bénéficiaires des dépenses relatives à l'enseignement secondaire privé	43
2.4 - Les bénéficiaires des dépenses d'aide sociale	45
2.41. Les bourses	45
2.42. Les rémunérations I.P.E.S.	51
2.43. L'aide sociale en nature	53
2.5 - Le bilan d'ensemble	55
2.51. La situation en 1965	55
2.52. La situation en 1970	58
2.53. L'évolution 1965 - 1970	61
3 - DEPENSES D'ENSEIGNEMENT, IMPOTS ET REVENUS	66
3.1 - Dépenses d'enseignement et impôts	67
3.2 - Dépenses d'enseignement et revenus primaires des ménages	72
CONCLUSION	77
ANNEXE COMPLEMENTAIRE	81
ANNEXE METHODOLOGIQUE	87

LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES DE L'EDUCATION NATIONALE

EN 1965 ET 1970

ANALYSE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (*)

La présente étude se situe dans le cadre des travaux poursuivis au CREDOC sur la "redistribution des revenus", l'objectif principal étant l'élaboration et la présentation d'un bilan chiffré global de l'ensemble des flux redistributifs affectant les revenus des ménages. Dans cette optique, un premier bilan des prélèvements et réaffectations monétaires a déjà été publié ; il concernait l'année 1965 (1).

L'étude est consacrée, cette fois, non pas à un transfert monétaire, mais à une réaffectation collective divisible : les services d'enseignement offerts par le Ministère de l'Education Nationale. L'analyse porte sur les années 1965 et 1970. Le principe général en est le suivant : les services d'enseignement étant consommés individuellement, on se propose d'apprécier, en termes monétaires, l'importance relative de l'utilisation des services par les différents groupes sociaux ; pour ce faire, on pose que la valeur des "avantages" dont bénéficient les usagers de l'Ecole est égale aux coûts supportés par l'Etat - ou plutôt le Ministère de l'Education Nationale - pour en assurer le fonctionnement (évaluation au coût des facteurs). Le travail se résume alors à ventiler entre diverses catégories significatives de ménages les dépenses budgétaires engagées chaque année par le Ministère de l'Education Nationale, cette répartition s'effectuant au prorata des parts respectives de chaque catégorie dans la "consommation" des services d'enseignement (2). Ainsi, les parts perçues par les différentes catégories sociales seront d'autant plus importantes que les enfants issus de ces catégories seront plus nombreux dans les différentes filières de scolarité et que le coût budgétaire de chacune de ces filières sera plus élevé.

(1) A. FOULON, G. HATCHUEL et P. KENDE, Un premier bilan de la redistribution des revenus en France; les impôts et cotisations sociales à la charge des ménages en 1965, Consommation, n° 4, 1973.

(2) Le terme de "consommation" est employé ici au sens de l'utilisation des ressources.

(*) Les critiques et remarques de A. FOULON, L. LEVY-GARBOUA et P. KENDE ont permis d'améliorer la version initiale de ce texte. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. Le traitement informatique a été assuré par P. CLAPIER.

Ce ne sont donc pas les avantages de l'enseignement au sens strict qui sont analysés ici. Pour évaluer les avantages propres au système éducatif, il faudrait sans doute sortir de l'optique volontairement limitée de nos calculs pour considérer l'Education, non comme une consommation, mais comme un investissement dont les effets s'accroissent tout au long de la formation de l'individu (1). Dans cette dernière optique, la dépense engagée n'est qu'un "input", dont on aurait tort de considérer qu'il représente, en tant que tel, la totalité des avantages que les individus tirent de l'enseignement. En effet, l'accumulation de consommations "intermédiaires" de services collectifs d'enseignement contribue à conférer aux usagers de l'Ecole un "capital éducation" dont le rendement, tiré de l'offre de ce capital sur le(s) marché(s) du travail, constitue un avantage "induit" supplémentaire, différent - mais complémentaire - de l'input pris en compte. Cependant, seule une analyse "à court terme" (annuelle) reste compatible avec le cadre annuel de l'étude de la redistribution : l'utilisation des services offerts y est alors considérée, non pas comme un acte de consommation "intermédiaire", mais comme un acte de consommation finale. L'étude présente a donc pour seul et unique objet "l'input collectif" que constituent, chaque année, les dépenses d'enseignement et sa répartition entre les utilisateurs. Les avantages ainsi affectés (2) sont strictement budgétaires et aucune hypothèse n'est faite quant au rapport qui pourrait exister entre la valeur de cet "avantage" et les bénéfices à long terme de la formation acquise.

Une telle analyse, conventionnellement limitée, présente un double intérêt :

- . Elle permet d'abord d'élaborer un bilan comptable des inégalités des diverses classes sociales devant les services d'enseignement. L'étude s'attachant, par ailleurs, à deux années différentes (1965 et 1970), la constitution de tels bilans et leur comparaison permettent de juger de l'évolution du partage des services d'enseignement entre les différentes classes sociales (3).
- . Elle permet ensuite de mettre en évidence le rapport comptable existant, pour chaque catégorie sociale, entre l'utilisation d'un service collectif donné et son financement, les utilisateurs étant en même temps des contribuables.

L'analyse permet aussi de constater si les politiques d'aide sociale, destinées à améliorer l'équité du système, étaient efficaces ou non en 1965 et 1970, au moins en termes monétaires.

(1) Voir, entre autres, G. BECKER : Human Capital, N B E R, Columbia University Press, New-York, 1964 ; J. MINCER : The Distribution of labor incomes : a survey, with special reference to the human capital approach, Journal of Economics Literature, VIII, n° 1, Mars 1970 ; L. LEVY-GARBOUA : Une analyse économique de la distribution des revenus individuels, Thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, PARIS I, Décembre 1972.

(2) On parlera d'"avantages immédiats".

(3) L'expression "démocratisation" devra être utilisée ici avec grande prudence. Le principe de l'étude lui confère le sens suivant : tendance à l'égalisation des bénéfices budgétaires perçus par les diverses classes sociales.

On procédera en deux parties, d'ailleurs inégales :

- . Une première partie sera consacrée à la présentation du cadre de l'étude et à ses implications limitatives.
- . Une seconde partie, plus importante, aura pour objet de présenter les principaux résultats obtenus. Ces résultats pourront être intégrés tels quels dans nos bilans d'ensemble de la redistribution de 1965 et 1970. Une étude précédente de L. LEVY-GARBOUA (1) avait, en effet, conduit à des résultats qui, imposés par la nature des données disponibles, ne pouvaient être, sans modifications, pris en compte dans de tels bilans. Nous présentons ici des données remaniées pouvant y être, elles, directement intégrées.



(1) "Budget de l'Education Nationale et Redistribution des Revenus en 1965 et 1969", Rapport CREDOC ronéoté, Octobre 1973. Nous tenons à remercier tout particulièrement L. LEVY-GARBOUA, sans qui l'étude présente n'aurait pu être menée à bien.

PREMIERE PARTIE

LE CADRE GENERAL DE L'ETUDE - SES LIMITES

PREMIERE PARTIE

LE CADRE GENERAL DE L'ETUDE - SES LIMITES

1 - LES PROBLEMES GENERAUX RELATIFS A L'IMPUTATION AUX MENAGES
DES SERVICES COLLECTIFS GRATUITS

Toute mesure globale de la redistribution passe par la prise en compte des biens et services collectifs gratuits que l'Etat met à la disposition de la collectivité. On ne saurait nier, en effet, que les réaffectations qui s'effectuent sous la forme d'une consommation collective contribuent à accroître les revenus réels des particuliers.

L'imputation aux ménages des services collectifs pose néanmoins deux types de problèmes. Nous les rappellerons ici brièvement.

1.1 - Le premier concerne les possibilités "objectives" d'identification des bénéficiaires des services fournis. Plus précisément, la question posée est la suivante : est-il possible - ou plutôt, est-il justifié - d'imputer à certains groupes de la population des avantages dont, théoriquement, bénéficie l'ensemble de la population ? Sa résolution - ou plutôt sa clarification - passe par le classement des services offerts en deux grandes catégories (1) :

- a) Les services collectifs indivisibles qui sont fournis globalement à l'ensemble de la collectivité nationale. Ceux-ci ne peuvent être en réalité "objectivement" (2) imputés à un quelconque individu ou groupe,

(1) Cf. J. DESCE, A. FOULON, La Consommation Elargie, Consommation, n° 3, 1971, et, entre autres, G. TERNY, Essai sur la Notion de Service Collectif Indivisible ou Divisible, Bulletin du CEPREL, n° 8, Mars 1967.

(2) C'est-à-dire sans jugement de valeur. En effet, on peut toujours faire différentes hypothèses sur les bénéficiaires "particuliers" des services collectifs indivisibles. Cf. J. DESCE, A. FOULON, P. KENDE, L. LEVY-GARBOUA, Proposition pour une Méthodologie de la Redistribution, Consommation, n° 4, 1970. Voir également H. AARON, M. MAC GUIRE, Public Goods and Income Distribution, Econometrica, vol. 38, n° 6, Novembre 1970, pp. 907-921.

puisque leur "consommation" (si ce terme a encore ici un sens) n'est pas fractionnée dans les faits, chaque citoyen bénéficiant théoriquement de la totalité du service fourni (ex. Défense Nationale).

- b) Les services collectifs divisibles, services individualisables dans la mesure où leur "consommation" (au sens de l'appropriation des ressources publiques engagées) est effectivement fractionnée entre les différents utilisateurs. C'est dans cette seconde catégorie que se classent les services d'enseignement.

Nous reviendrons, dans une prochaine étude, sur les problèmes relatifs au classement des diverses dépenses budgétaires entre ces deux catégories et à la répartition, par groupe de ménages, des services collectifs indivisibles.

1.2 - Le second problème a trait à l'évaluation des avantages collectifs ainsi réaffectés. Cette évaluation peut se faire de trois façons :

- a) Par référence à des prix d'équilibre théoriquement déterminés.
- b) Par référence aux prix des services, identiques ou comparables, disponibles sur le marché.
- c) Par les dépenses engagées par les administrations qui produisent ces services (évaluation au coût des facteurs).

Nous ne reviendrons pas ici sur les motifs théoriques et pratiques pour lesquels les deux premières solutions ont été écartées (1). L'évaluation au coût des facteurs a été retenue d'abord par commodité, ensuite parce que cette approche permet de conserver une cohérence comptable aux flux monétaires observés : les effets redistributifs des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale peuvent être évalués dans un même cadre comptable et sur une même période de temps. Cette méthode d'évaluation de la production des services collectifs est d'ailleurs celle adoptée par tous les comptes nationaux.

Mais, dès lors que les services gratuits rendus aux ménages sont évalués au coût des facteurs, se pose le problème des dépenses d'investissement et, donc, du coût d'usage annuel du capital public, puisque les documents administratifs ne permettent pas de l'estimer directement. En effet, l'évaluation au coût des facteurs ne comprend pas d'amortissement de la part du patrimoine public affecté à la production de services collectifs, mais inclut un total de dépenses annuelles d'investissement, représentant à la fois le capital renouvelé, les gros travaux de réparation et l'investissement net additionnel, sans qu'il soit possible de connaître la répartition entre les trois types d'investissements. Trois solutions peuvent alors être préconisées pour évaluer, dans ce contexte, la production de services collectifs :

(1) Cf. Consommation, n° 4, 1970 et n° 3, 1971, déjà cités.

1. Ne tenir compte que des seules dépenses de fonctionnement (dépenses ordinaires) inscrites au Budget. Une telle évaluation revient, cependant, à sous-estimer la production effectivement assurée et, donc, l'avantage que retire de son utilisation l'ensemble des ménages puisqu'on suppose, ce faisant, que le coût d'usage annuel du capital public est nul.
2. Tenter d'évaluer le coût d'usage annuel du capital public, et donc majorer les dépenses ordinaires budgétaires d'une estimation de l'amortissement du patrimoine public permettant d'assurer la production de services collectifs. Une telle approche, théoriquement satisfaisante, n'est cependant pas aisément réalisable ; on peut en effet aboutir à différentes évaluations de l'amortissement du patrimoine public selon les méthodes d'estimation choisies. En tout état de cause, les problèmes posés sont nombreux : quelle est la durée de vie de chacun des investissements publics, quel taux de dépréciation appliquer (amortissement linéaire ou dégressif), etc... ?
3. Retenir l'ensemble des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement. Cette solution a l'avantage, sur les deux précédentes, de respecter la cohérence comptable dont nous nous prévalions ci-dessus. Cependant, une telle approche conduit à surévaluer la production des administrations, puisqu'elle signifie implicitement que le coût d'usage annuel du capital est équivalent à la dépense annuelle d'investissement. Autrement dit, on suppose, en adoptant cette solution, que les dépenses annuelles d'investissement ne comprennent pas d'investissement net, ou, exprimé autrement, qu'il n'y aurait pas d'accroissement annuel de la valeur du capital des administrations produisant des services collectifs.

Entre les trois solutions proposées, c'est évidemment l'approche intermédiaire 2 qui paraît la plus satisfaisante pour évaluer, dans le cadre général adopté, la production des administrations. Cependant, sa mise en application, pour chacun des services collectifs, reste actuellement problématique. Aussi avons-nous préféré repousser à plus tard notre choix définitif : ce n'est que lorsqu'aura été élucidé l'ensemble des possibilités d'évaluation de la dépréciation du patrimoine public destiné à la production de chacun des services collectifs devant être pris en compte dans l'étude Redistribution que l'on pourra, en toute connaissance de cause, décider ou non de l'adoption de la solution 2 (1). Dans cette attente, c'est la solution 1 - qui laisse entier le problème - que nous avons provisoirement retenue (2).

(1) Si la solution 2 est adoptée, se posera alors le problème de la cohérence globale des flux monétaires observés dans l'étude Redistribution : en évaluant l'amortissement dans le temps des dépenses annuelles d'investissement, c'est bien évidemment le cadre budgétaire, cadre annuel, qui sera ainsi remis en cause.

(2) L'adoption de la solution 3 n'était pas susceptible, de toute façon, de modifier profondément les résultats de l'étude. On se reportera, à ce propos, au Tableau 3 ci-dessous, qui analyse l'importance relative des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 1965 et 1970.

2 - LE PRINCIPE GENERAL DE L'ETUDE - SES LIMITES

Les services d'enseignement étant "consommés" individuellement (services collectifs divisibles), les "bénéficiaires" des dépenses engagées chaque année par l'Education Nationale peuvent être assimilés aux utilisateurs annuels des services fournis. L'étude présente s'appuie sur cette assimilation : elle repose sur l'hypothèse que, chaque année, les sommes inscrites au budget du Ministère de l'Education Nationale sont redistribuées aux familles qui utilisent les services d'enseignement offerts par ce ministère. Cette redistribution se traduit par une augmentation du revenu courant des bénéficiaires, augmentation en nature (services d'enseignement proprement dits) comme en espèces (bourses) (1).

Ainsi, l'importance relative du bénéfice retiré par chaque famille dépendra à la fois, les deux effets se cumulant :

- de sa propension à percevoir des produits en quantité plus élevée que les autres (nombre d'enfants plus ou moins élevé, durée des études plus ou moins longue),
- de sa propension à percevoir des produits plus ou moins coûteux (coûts budgétaires différents des diverses filières suivies).

On se propose donc d'apprécier la répartition entre groupes sociaux des dépenses publiques d'enseignement, la part perçue par chaque groupe social étant directement fonction de l'utilisation, par des membres issus de ce groupe social, des services offerts.

Cette approche ne permet pas cependant d'appréhender l'ensemble des effets redistributifs du budget de l'Education Nationale ; seuls ses effets redistributifs immédiats sont pris en compte. Ces restrictions du champ de l'étude relèvent des implications mêmes de la notion de redistribution des revenus. L'étude de la redistribution se situe, en effet, dans le cadre d'un modèle théorique qui suppose que l'on puisse appréhender séparément une distribution primaire, qui mesure les revenus tels qu'ils découlent de la production, et une distribution secondaire opérée par un réseau de transferts, une redistribution enregistrant les modifications apportées par ces transferts aux revenus primaires, comme s'il s'agissait de deux phases indépendantes n'influant guère l'une sur l'autre. Notre étude respecte ce cadre conventionnel : seule la redistribution opérée par les dépenses d'enseignement est analysée. Or, les dépenses budgétaires engagées chaque année par le Ministère de l'Education Nationale pour assurer le fonctionnement des services d'enseignement n'influent pas seulement sur la distribution secondaire des revenus, mais aussi sur leur distribution primaire, puisque la fourniture de tels services modifie conséquemment l'offre de travail de la période ; ainsi, l'existence même de la scolarité obligatoire, l'allongement de

(1) Les deux aspects sont d'ailleurs complémentaires. C'est bien la perception de bourses qui permet, dans certains cas, d'allonger la durée des études et donc de percevoir ce revenu en nature que constituent les services d'enseignement proprement dits.

la durée des études ont des effets nets sur le marché du travail et donc sur les revenus primaires (1). Le principe de l'étude ne permet pas cependant l'appréciation directe de tels effets de rétroaction (2).

Selon le même principe, les caractéristiques d'investissement humain que possède l'enseignement sont aussi exclues de l'analyse. Elles nécessiteraient d'ailleurs de prendre en compte les effets distributifs futurs de dépenses annuelles d'enseignement alors que la part due à l'éducation dans les revenus futurs individuels ne dépendra pas uniquement des dépenses publiques d'enseignement engagées une certaine année, mais de la totalité des dépenses (publiques comme privées) engagées chaque année pour financer, dans leur durée, les études complètes de chaque individu (2). Une telle prise en compte sort manifestement du cadre conventionnel de l'étude de la redistribution (3).

-
- (1) Les enfants utilisateurs des services d'enseignement ne sont d'ailleurs pas les seuls à être concernés ici ; leurs parents le sont aussi : il est certain, en effet, que pour permettre à leurs enfants de suivre des études plus longues, certains parents accroissent sensiblement leur offre de travail. De même, le développement des écoles maternelles et élémentaires permet à certaines mères de familles, en les "libérant" de leurs enfants, de prendre un emploi rémunéré.
- (2) Il est certain que l'évaluation que l'on peut faire de la distribution primaire des revenus une certaine année tient compte à la fois des effets des dépenses d'enseignement des périodes précédentes et de celles qui sont effectuées dans la période même. Cependant, ce que nous voulons souligner, c'est que le principe d'étude proposé ne permet pas de distinguer, dans l'évaluation de la distribution primaire obtenue, les effets propres aux services d'enseignement. Une étude complète des effets distributifs du Budget de l'Education Nationale nécessiterait pourtant de prendre en compte sa double action : action sur les revenus primaires, action sur les revenus déjà formés. Seule la deuxième phase est ici étudiée.
- (3) Le principe même de notre répartition par C.S.P. serait d'ailleurs modifié par une telle prise en compte. En effet, en répartissant les dépenses annuelles du Ministère de l'Education Nationale entre les différentes C.S.P. dont sont issus les enfants bénéficiant effectivement des services offerts, on suppose implicitement que les crédits perçus correspondent aux sommes que les parents auraient dû verser, l'année considérée, pour l'éducation de leurs enfants (en plus des dépenses privées effectivement engagées). Notre méthode consiste, en effet, à affecter les crédits budgétaires de l'Education Nationale, non aux enfants eux-mêmes, mais à leurs parents (le plus souvent le père), et à les répartir selon la C.S.P. du chef du ménage dont font partie les parents concernés. Cette méthode n'aurait plus de signification si l'on se proposait d'élargir l'étude aux caractéristiques d'investissement humain de l'Education. En effet, dans ce cas, les avantages dont bénéficient les individus grâce à la formation et aux diplômes acquis (ce qui correspond en quelque sorte au rendement pour l'individu de l'ensemble des dépenses ayant permis de financer ses études) ne seraient plus à affecter aux parents de ces individus, mais aux bénéficiaires eux-mêmes, puisque l'évaluation de tels avantages ne sera possible, en tout état de cause, que lorsque les individus considérés seront effectivement entrés dans la vie active. Ce ne serait donc plus à la C.S.P. des parents mais à celle des bénéficiaires eux-mêmes (leurs enfants) qu'il conviendrait alors de s'attacher.

3 - LES METHODES - LE CADRE D'ANALYSE

Deux étapes de travail étaient nécessaires à la réalisation de notre objectif de répartition, par catégorie sociale, des crédits budgétaires du Ministère de l'Education Nationale (dépenses d'investissement exclues) :

- a) La première étape concernait la détermination des masses budgétaires relatives à chacune des filières d'enseignement. Le principe général de notre recherche nécessitait, en effet, de donner à chacune de ces filières un poids proportionnel à son coût économique (coûts d'utilisation du capital non compris). Nous limitant aux actions éducatives du seul Ministère de l'Education Nationale (cf. Deuxième Partie, § 1), ce travail se résumait à ventiler l'ensemble des dépenses budgétaires de ce ministère entre ses différents services. Un tel travail ayant déjà été effectué par L. LEVY-GARBOUA, ce sont ses évaluations que nous avons utilisées (1). Elles nous ont permis d'étudier séparément dix-huit filières d'enseignement (2).
- b) La deuxième phase du travail concernait la ventilation proprement dite des dépenses de chaque service - ou de chaque filière - entre les différentes catégories utilisatrices de ces services (3). Effectuer une telle ventilation nécessitait, évidemment, de pouvoir repérer, pour chaque service budgétisé discerné dans l'étude, les catégories sociales "consommatrices" ou, plus exactement, l'origine sociale des enfants "consommateurs". Un certain nombre de données statistiques du Ministère de l'Education Nationale le permettait, du moins partiellement (4). Cependant, ces statistiques imposaient que les groupes sociaux étudiés soient déterminés selon le critère de la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. Or, notre étude poursuivait un objectif bien précis : celui de prendre en compte les services d'enseignement dans nos bilans d'ensemble de la redistribution. Les critères de partage de la population ne pouvaient donc pas être différents de ceux utilisés dans ces bilans : l'unité ménage et le critère de la C.S.P. du chef de ménage, dans la nouvelle nomenclature de l'I.N.S.E.E. (5), s'imposaient.

(1) Rapport CREDOC, déjà cité.

(2) Cf. Annexe Méthodologique et Tableaux 1 et 2 ci-après.

(3) Pour cela, on a fait l'hypothèse que chaque utilisateur bénéficiait, au niveau de chaque filière, d'une part monétaire égale. Ce faisant, on exclut de l'étude les problèmes relevant de différences de qualité des services offerts (ex. classes surchargées différemment selon leur localisation géographique et donc bénéfice moindre pour les catégories sociales fréquentant en majorité de telles classes, valeur différente - différences réelles ou subjectives ? - des enseignements selon les universités, etc...).

(4) Les lacunes statistiques sont nombreuses. En particulier, elles sont totales ou presque pour les enseignements préscolaire et élémentaire, ainsi que pour l'enseignement privé.

(5) Cette nomenclature est celle retenue pour les Enquêtes Revenus de l'I.N.S.E.E., qui servent de base à nos bilans. Elle sépare strictement les salariés des non-salariés.

Deux étapes furent, de ce fait, nécessaires à l'aboutissement de notre travail :

- dans un premier temps, on a déterminé des données par famille (1) ;
- dans une seconde phase, on les a ajustées pour qu'elles puissent s'appliquer aux ménages.

Ce sont les résultats détaillés du recensement de 1968 qui ont permis cet ajustement. On trouvera en annexe un exposé plus précis du cheminement et des méthodes utilisées.

Nous ne présentons ici que les résultats par ménage. Le cadre général dans lequel nous nous situons en explique les raisons. Certes, on admet sans difficulté que, pour une étude explicative de l'enseignement, la notion de famille est plus significative que la notion de ménage (2). Cependant, le principe même de la mesure proposée enlève tout caractère explicatif à notre étude. En effet, le bilan comptable auquel nous aboutissons n'est que la traduction d'un constat ; il décrit la situation relative, à un moment donné, des diverses classes sociales devant l'enseignement, l'unité monétaire permettant une vue d'ensemble cohérente et globale de la totalité du système (3) ; il ne prétend en rien expliquer le pourquoi de la situation relative de chacune des classes sociales étudiées. Dans ce contexte, la notion de ménage paraît plus utile que la notion de famille : elle permet de comparer directement les résultats obtenus avec d'autres grandeurs significatives du niveau de vie des particuliers : revenus, impôts, prestations sociales, etc...

-
- (1) Cette première étape recouvre, en fait, le travail déjà cité de L. LEVY-GARBOUA. Précisons cependant que nous avons remis en cause ses méthodes de détermination de la répartition par catégorie sociale des effectifs de l'enseignement primaire. Ses évaluations par famille ne correspondent donc pas, pour ce type d'enseignement, à nos propres évaluations (cf. Annexe Méthodologique). Vu l'importance des masses budgétaires concernées, les résultats finals en sont nettement modifiés.
- (2) Sur les notions démographiques de famille et de ménage, voir Annexe Méthodologique, § 2.1.
- (3) Mis à part les problèmes de qualité des services offerts.

DEUXIEME PARTIE

LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES DE L'EDUCATION NATIONALE
EN 1965 ET 1970

DEUXIEME PARTIE

LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES DE L'EDUCATION NATIONALE
EN 1965 ET 1970

Nous procéderons en trois parties.

Dans une première section seront présentées les masses budgétaires concernées (dépenses ordinaires du Ministère de l'Education Nationale) et leur évolution entre 1965 et 1970. Ainsi seront mis en évidence les différents services budgétisés pris en compte dans l'étude et leur importance relative.

Dans une seconde section, nous présenterons, en les commentant, les principaux résultats obtenus ; l'aboutissement en sera la présentation d'un bilan comptable statique des inégalités, appréciées en termes monétaires, des diverses classes sociales devant l'enseignement en 1965 et 1970.

Enfin, dans une troisième section, l'étude sera élargie à certains aspects purement redistributifs. Nous examinerons, notamment, dans quelles proportions ceux qui bénéficient des services d'enseignement les financent, par ailleurs, par le canal de la fiscalité.

1 - LES MASSES BUDGETAIRES ETUDIEES

Les Tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent, pour 1965 et 1970, la ventilation des crédits budgétaires du Ministère de l'Education Nationale entre ses différents services. Seules sont prises en compte les dépenses ordinaires ; elles comprennent (1) :

- les dépenses de personnel,
- les dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses de matériel),
- les dépenses d'aide sociale (prestations en espèces et en nature).

(1) Pour toutes précisions concernant les méthodes de ventilation et d'évaluation, on se référera à l'étude de L. LEVY-GARBOUA, rapport CREDOC précité, d'où est issu le Tableau 1. Le Tableau 2 nous a été communiqué directement par l'auteur.

TABLEAU 1

VENTILATION, ENTRE LES DIFFERENTS SERVICES, DES CREDITS VOTES
 (DEPENSES ORDINAIRES) DU BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE (1965) (1)

12

En milliers de Francs

				1 9 6 5			
				Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
				1	2	3	1 + 2 + 3
Primaire public et privé	}	Préscolaire		652.422	65.793	984	719.199
		Elémentaire		3.686.172	235.628	25.637	3.947.437
		Spécial *		135.377	9.538	3.559	148.474
Σ Enseignement primaire public et privé				4.473.971	310.959	30.180	4.815.110
Secondaire public	}	1er cycle	Lycées - C.E.S.	1.240.408	77.500		
			C.E.G.	644.717	45.500		
	}	2ème cycle	Général	714.918	39.000		
			Technique long	279.197	22.000		
			Technique court	615.139	117.000		
Σ Enseignement secondaire public				3.494.379	301.000	} 649.825	} 4.844.682
Σ Enseignement secondaire privé				367.669	31.809		
Supérieur public et privé	}	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sciences Economiques	66.530	16.293	} 339.685	} 1.445.917
			Lettres	144.661	22.143		
			Sciences	299.978	95.740		
			Médecine, Dentaire	100.422	46.846		
			Pharmacie	31.712	14.793		
	I.U.T.	-	-				
	Ecoles d'Ingénieurs (2)	48.483	-				
	E.N.S. - E.N.S.E.T. (2)	58.948	-				
Grands établissements (2)	38.905	10.058					
I.P.E.S.	-	-	110.720				
Σ Enseignement supérieur public et privé				995.512		450.405	1.445.917
Autres actions éducatives	}	E.N.P. *		153.508		34.242	187.750
		C.N.A.M. *		11.470		-	11.470
		Autres *		196.531		3.058	199.589
		Etranger *		139.593		7.001	146.594
Recherche *			312.808	261.968		-	574.776
Administration Centrale *			307.019			-	307.019
Justement							-
TOTAL : Dépenses Ordinaires							12.532.907

SOURCE : L. LEVY-GARBOUA - Rapport précité.

(1) Les sommes correspondant aux lignes marquées d'un astérisque n'ont pas été ventilées entre les ménages.

(2) Voir, dans l'Annexe Méthodologique, le contenu de ces rubriques.

TABLEAU 2

VENTILATION, ENTRE LES DIFFERENTS SERVICES, DES CREDITS VOTES
(DEPENSES ORDINAIRES) DU BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE (1970) (1)

En milliers de Francs

		1970				
		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
		1	2	3	1 + 2 + 3	
Primaire public et privé	Préscolaire	1.201.895	90.015	2.795	1.294.705	
	Elémentaire	4.958.377	269.943	45.354	5.273.674	
	Spécial *	446.875	34.051	16.332	497.258	
Σ Enseignement primaire public et privé		6.607.147	394.009	64.481	7.065.637	
Secondaire public	1er cycle	Lycées - C.E.S.	3.038.199	178.749	} 561.595	} 4.628.534
		C.E.G.	802.761	47.230		
	2ème cycle	Général	1.348.553	52.791	193.665	1.595.009
		Technique long	1.003.105	67.543	86.085	1.156.733
	Technique court	1.221.241	245.960	188.286	1.655.487	
Σ Enseignement secondaire public		7.413.859	592.273	1.029.631	9.035.763	
Σ Enseignement secondaire privé		531.656	129.099	90.416	751.171	
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sciences Economiques	119.113	39.342	} 665.157	} 3.196.910
		Lettres	372.621	74.392		
		Sciences	586.210	176.521		
		Médecine, Dentaire	340.242	121.299		
		Pharmacie	68.703	24.493		
		I.U.T.	168.671	47.326		
		Ecoles d'Ingénieurs (2)	51.595	22.170		
		E.N.S. - E.N.S.E.T. (2)	87.442	10.867		
	Grands Etablissements (2)	62.382	22.592			
	I.P.E.S.	—	—	135.772		
Σ Enseignement supérieur public et privé		1.856.979	539.002	800.929	3.196.910	
Autres actions éducatives	E.N.P. *	298.692	15.085	31.802	345.579	
	C.N.A.M. *	12.344	8.232	—	20.576	
	Autres *	345.981	8.518	288	354.787	
	Etranger *	103.228	73.031	11.146	187.405	
Recherche *		537.323	403.772	—	941.055	
Administration Centrale *		485.483	117.149	—	602.632	
Ajustement					— 20.296	
TOTAL : Dépenses Ordinaires					22.481.259	

SOURCE : L. LEVY-GARBOUA - Rapport précité.

(1) Les sommes correspondant aux lignes marquées d'un astérisque n'ont pas été ventilées entre les ménages.

(2) Voir, dans l'Annexe Méthodologique, le contenu de ces rubriques.

Les crédits de paiement et les autorisations de programme sur dépenses en capital en sont donc exclus (cf. Première Partie, § 1.2). On remarque, par ailleurs, que les sommes ventilées correspondent aux crédits votés, et non aux dépenses effectives ; en effet, les ventilations budgétaires des dépenses effectives ne sont pas assez précises et détaillées pour permettre une telle présentation (1).

L'ensemble des crédits ainsi répartis n'a cependant pu être pris en compte. L'enseignement primaire spécial, ainsi que les "autres actions éducatives" (Ecoles Normales Primaires, Conservatoire National des Arts et Métiers, etc.), statistiquement non divisibles, ont été exclus de l'étude. Il en est de même de la recherche et des dépenses dites d'Administration Centrale que nous avons considérées comme indivisibles. Ce sont, au total, pour 1965 et 1970, des montants s'élevant respectivement à 10.957 et 19.552 millions de Francs qui ont été affectés aux ménages et répartis par catégorie socio-professionnelle. Le Tableau 3 ci-dessous permet d'apprécier l'importance des masses étudiées par rapport, d'une part, aux crédits budgétaires totaux du Ministère de l'Education Nationale, et, d'autre part, au budget général de l'Etat en 1965 et 1970.

TABLEAU 3
L'IMPORTANCE BUDGETAIRE DES MASSES ETUDIEES (2)
(1965 ET 1970)

10⁶ F

CREDITS VOTES	1965	1970
Montants pris en compte (A)	10.957	19.552
Total des Dépenses Ordinaires du Ministère de l'Education Nationale (B)	12.533	22.481
Dépenses d'Equipement (Crédits de paiement) (C)	2.545	3.625
Total des Crédits Budgétaires du Ministère de l'Education Nationale (B + C)	15.078	26.106
Budget Général de l'Etat (D)	92.336	154.422
A/B	87,4 %	87,0 %
A/(B + C)	72,7 %	74,9 %
A/D	11,9 %	12,7 %

(1) La substitution des crédits votés aux dépenses effectives n'apporterait que des modifications minimales à nos résultats. On se référera à ce propos aux pages 17 et 18 du rapport précité de L. LEVY-GARBOUA.

(2) D'après les Tableaux 1 et 2 et Statistiques des Enseignements, n°1-1 (69/70).

On constate que les montants pris en compte représentaient, en 1965 comme en 1970, 87 % du total des dépenses ordinaires du Ministère de l'Education Nationale. Ainsi, en tenant compte des crédits de paiement, c'est près des trois quarts des crédits budgétaires totaux de l'Education Nationale qui ont pu être ventilés entre les ménages. Les sommes prises en considération sont donc importantes ; elles représentaient respectivement 11,9 % et 12,7 % du Budget Général de l'Etat en 1965 et 1970.

Cependant, les sommes ainsi mises en évidence ne recouvrent pas l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'Education Nationale, on le sait, n'a pas, en France, le monopole des actions éducatives. Les collectivités locales et plusieurs ministères (Agriculture, Jeunesse et Sports, Armée et Défense Nationale, Santé, etc.) affectent aussi une part de leur propre budget à l'éducation et à la formation. Néanmoins, il est actuellement bien malaisé de déterminer avec précision les sommes concernées. Il ne nous a donc pas été possible de les prendre en compte. Le Tableau 4 ci-dessous permet néanmoins de se faire une idée sur l'ordre d'importance des dépenses qui nous échappent (1).

On constate que la part du Ministère de l'Education Nationale, dans le total des dépenses ayant permis de financer les établissements d'enseignement public en 1971, s'élevait à 85,8 %. Le financement des autres ministères représentait 4,6 % du total, celui des collectivités locales 9,6 %. Selon les niveaux, la part du Ministère de l'Education Nationale variait entre 80 % et 90 %. Elle était plus importante dans le supérieur que dans le primaire. On remarque, en effet, que les collectivités locales finançaient, en 1971, plus de 20 % des dépenses d'enseignement primaire public.

Ainsi, sur la base du Tableau 4, et en admettant que les pourcentages de 1970 étaient identiques à ceux de 1971, on peut considérer qu'en prenant en compte 87 % des dépenses ordinaires du Ministère de l'Education Nationale, c'est environ 75 % du total des dépenses courantes d'enseignement - soit la majeure partie - qui ont pu être affectés aux ménages et répartis par catégorie socio-professionnelle.

Le Tableau 5 présente l'évolution, entre 1965 et 1970, de la structure, par filière, des crédits budgétaires étudiés. Il permet de mettre en évidence quelques-uns des faits marquants de l'évolution de l'Education Nationale entre ces deux années.

Cette période ayant été marquée, entre autres, par la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans - soit désormais à la fin du 1er cycle secondaire (2) -, par la réforme de ce 1er cycle et la construction des C.E.S., il n'est pas étonnant de constater que la part des dépenses relatives au 1er cycle des Lycées et C.E.S. est passée, dans la période, de 12 % à 16,5 % (cf. Tableau 5).

-
- (1) Ce tableau concerne l'année 1971. En effet, il est actuellement impossible d'élaborer, compte tenu des données disponibles, des tableaux similaires pour les années 1965 et 1970.
- (2) Du moins en théorie, c'est-à-dire sans tenir compte des retards scolaires dus aux redoublements. Ce point n'est évidemment pas négligeable pour les catégories défavorisées, on le verra ultérieurement.

TABLEAU 4

ORIGINE DU FINANCEMENT, PAR NIVEAU,
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE (1971)(1)

en %

Origine du Financement	Education Nationale et Universités	Agriculture	Jeunesse et Sports	Autres Ministères	Collectivités Locales	TOTAL
<u>ENSEIGNEMENT PUBLIC</u>	<u>85,8</u>	<u>1,6</u>	<u>2,1</u>	<u>0,9</u>	<u>9,6</u>	<u>100,0</u>
* 1er Degré	79,8	-	-	-	20,2	100,0
* 2ème Degré Général, Technique et Agricole	88,4	2,5	3,7	0,6	4,8	100,0
* Supérieur	90,6	2,6	1,7	4,2	0,9	100,0
<u>ENSEIGNEMENT PRIVE</u>	<u>93,3</u>	<u>4,4</u>	-	<u>0,6</u>	<u>1,7</u>	<u>100,0</u>
<u>TOTAL ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE</u>	<u>86,5</u>	<u>1,9</u>	<u>1,9</u>	<u>0,9</u>	<u>8,8</u>	<u>100,0</u>

(1) Voir "Compte Economique de l'Education et des Formations. Chiffrage expérimental pour 1971", DT n° 80, Septembre 1975, Service Central des Statistiques et Sondages du Ministère de l'Education Nationale. Les charges communes à tous les ministères, non réparties, n'ont pas été prises en compte dans ce tableau, les dépenses de formation professionnelle non plus.

TABLEAU 5

LES DEPENSES ETUDIEES : STRUCTURES COMPAREES 1965 - 1970

Dépenses budgétaires prises en compte	1965 %	1970 %	Evolution 1965 - 1970 (1)
<u>Dépenses de Personnel et de Fonctionnement :</u>			
Préscolaire	6,6	6,6	-
Elémentaire	35,9	26,8	- 9,1
1er cycle Lycées - C.E.S.	12,0	16,5	+ 4,5
1er cycle C.E.G.	6,3	4,3	- 2,0
2ème cycle général	6,9	7,2	+ 0,3
2ème cycle Technique long	2,7	5,5	+ 2,8
2ème cycle Technique court	6,7	7,5	+ 0,8
Secondaire privé	3,6	3,4	- 0,2
Universités	7,7	9,8	+ 2,1
I.U.T.	-	1,1	+ 1,1
Divers supérieur (2)	1,4	1,3	- 0,1
<u>Dépenses d'Aide Sociale :</u>			
Primaire	0,2	0,2	-
Secondaire	5,9	5,7	- 0,2
Supérieur	3,1	3,4	+ 0,3
I.P.E.S.	1,0	0,7	- 0,3
TOTAL	100,0	100,0	-

(1) Cette évolution est analysée par la simple soustraction des pourcentages correspondants (1970 - 1965).

(2) Ecoles d'ingénieurs, E.N.S., E.N.S.E.T., Grands Etablissements.

Le développement du second cycle technique est également très net. Ainsi, la part des crédits votés étudiés allant au second cycle technique long a doublé entre 1965 et 1970.

La part relative de l'enseignement supérieur a cru également. L'apparition des I.U.T. en particulier permet à l'ensemble Universités + I.U.T. de passer de 7,7 % en 1965 à 10,9 % en 1970.

A l'inverse, les dépenses d'aide sociale n'ayant que très peu varié en valeur relative, l'évolution budgétaire semble s'être effectuée essentiellement au détriment de l'enseignement primaire. Plus précisément, la part relative de l'enseignement élémentaire est passée, dans la période, de 35,9 % à 26,8 %, soit une diminution de 25 %. Compte tenu de la stabilité de la part de l'enseignement préscolaire (6,6 %), l'enseignement primaire représentait, en 1965 et 1970, respectivement, 42,5 % et 33,4 % - soit le tiers - du total des crédits budgétaires pris en compte.

De façon plus générale, si l'on classe l'ensemble des dépenses analysées entre, d'une part, les dépenses relatives à la scolarité obligatoire (préscolaire et élémentaire + secondaire 1er cycle) (1) et, d'autre part, celles relatives à la scolarité facultative (secondaire 2ème cycle + supérieur), on constate que la scolarité obligatoire absorbait, en 1965, 66 % des dépenses budgétaires prises en compte. En 1970, ce pourcentage passait à 60 %. Ainsi, c'est près des deux tiers des crédits budgétaires étudiés qui étaient, en 1965 comme en 1970, consacrés à la scolarité obligatoire. Les résultats d'ensemble de l'étude ne peuvent en être que fortement influencés.

2 - LA DISTRIBUTION SOCIALE DES DEPENSES DE
L'EDUCATION NATIONALE EN 1965 ET 1970

Nous étudierons successivement :

a) Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement (ils correspondent aux dépenses relatives aux services d'enseignement proprement dits) en distinguant :

- Les crédits consacrés à la scolarité obligatoire (§ 2.1) :
enseignement préscolaire (1), enseignement élémentaire et premier cycle de l'enseignement secondaire public (2).

(1) Certes, l'enseignement préscolaire n'est pas vraiment obligatoire. Cependant, le principe même de nos méthodes de détermination de la répartition, par catégorie sociale, de ses effectifs revient pratiquement à le considérer comme un enseignement obligatoire (cf. Annexe Méthodologique, § 1.1).

(2) Il nous a semblé préférable d'analyser séparément l'enseignement secondaire privé et l'enseignement secondaire public. Les méthodes de détermination de l'origine sociale des effectifs de l'enseignement secondaire privé sont, en effet, relativement imprécises.

- Les crédits consacrés à la scolarité facultative (§ 2.2) : deuxième cycle de l'enseignement secondaire public (1) et enseignement supérieur.
- Les crédits relatifs à l'enseignement secondaire privé (§ 2.3) (1).

b) Les dépenses d'aide sociale (§ 2.4), en espèces et en nature.

c) Les résultats d'ensemble (§ 2.5).

Pour chacun des services budgétisés étudiés sera proposée une évaluation du crédit budgétaire moyen par ménage perçu par chaque catégorie socio-professionnelle en 1965 et 1970. Le montant obtenu est donc, pour chaque C.S.P., la traduction d'une moyenne entre, aux deux extrêmes, des ménages d'une seule personne qui, n'ayant pas d'enfant, ne tirent aucun bénéfice immédiat des dépenses d'enseignement engagées par le Ministère de l'Education Nationale et des ménages constitués de plusieurs familles, comprenant elles-mêmes plusieurs enfants étudiants ou élèves, et pour lesquels le crédit budgétaire perçu est très important. Le montant obtenu ne représente donc pas le crédit budgétaire moyen perçu par un enfant étudiant ou élève de chaque C.S.P., mais le crédit budgétaire moyen perçu par un ménage de chaque C.S.P. (2). Ce montant tient compte indirectement du nombre moyen d'enfants entrant dans la composition des ménages de chaque C.S.P. en 1965 et 1970 (3).

-
- (1) Il nous a semblé préférable d'analyser séparément l'enseignement secondaire privé et l'enseignement secondaire public. Les méthodes de détermination de l'origine sociale des effectifs de l'enseignement secondaire privé sont, en effet, relativement imprécises.
 - (2) Rappelons que notre méthode revient à affecter les crédits budgétaires perçus, non aux enfants eux-mêmes, mais à leurs parents. La C.S.P. considérée est donc la C.S.P. du chef du ménage dont font partie les parents concernés.
 - (3) Dans ces conditions, on utilisera avec prudence, à la lecture des tableaux relatifs aux réaffectations moyennes par ménage, les notions de catégories "favorisées" ou "défavorisées". En fait, dans chaque filière et pour chaque C.S.P., l'indice de la réaffectation moyenne devrait être comparé à l'indice du nombre moyen d'enfants en âge de suivre la filière considérée, pour parler en toute objectivité de catégorie favorisée ou défavorisée. Néanmoins, les données démographiques ne permettent pas une telle comparaison. Par exemple, les données précises les plus récentes sur le nombre d'enfants de chaque C.S.P. (C.S.P. du chef de ménage) concernent l'année 1968, et encore ne peut-on différencier ces enfants que selon trois groupes d'âges : 0 à 2 ans, 3 à 6 ans, 7 à 16 ans, sans pouvoir faire de distinctions plus fines à l'intérieur de ces trois groupes. Cette remarque prend tout son sens pour la catégorie des inactifs : ayant un nombre moyen d'enfants par ménage très faible, il n'est pas étonnant que, dans toutes les filières analysées, leur réaffectation moyenne soit nettement inférieure à la moyenne nationale. Dans ces conditions, peut-on parler de catégorie défavorisée ? En particulier, on remarquera que dans l'enseignement supérieur, l'indice de la réaffectation moyenne perçue par les inactifs est supérieur à l'indice de leur nombre moyen d'enfants.

2.1 - LES BENEFICIAIRES DES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT RELATIFS A LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

2.11. L'enseignement primaire (1)

Le Tableau 6 ci-dessous présente, pour l'enseignement primaire, le crédit budgétaire moyen perçu par les différentes C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Il permet d'analyser séparément l'enseignement préscolaire et l'enseignement élémentaire.

On constate que la réaffectation moyenne, pour l'ensemble des ménages ordinaires, s'élevait au total à 302 Francs par ménage en 1965. L'enseignement élémentaire y représentait, de loin, la part la plus importante : près de 85 %, soit 255 Francs. En 1970, la réaffectation moyenne passait à 402 Francs par ménage. Néanmoins, la part de l'enseignement élémentaire s'était amoindrie : elle ne représentait plus alors que 80 % du total, soit 323 Francs.

En 1965, pour une moyenne, toutes catégories confondues, de 302 Francs par ménage, la réaffectation totale d'enseignement primaire s'échelonnait entre 547 Francs pour un ménage de salarié agricole et 52 Francs pour un ménage d'inactif (écart = 1 à 10,5). En 1970, elle s'échelonnait entre 674 Francs et 61 Francs pour les deux mêmes catégories (écart = 1 à 11). Si l'on se limite aux catégories d'actifs, l'écart était de 1 à 1,9 en 1965 (entre les salariés agricoles et les employés) et de 1 à 1,6 en 1970 (entre les salariés agricoles et les industriels - gros commerçants).

La hiérarchie des C.S.P. s'est par ailleurs nettement modifiée dans la période (cf. Graphique 1). On peut distinguer à ce propos deux groupes de ménages :

- * Celui constitué de ménages pour lesquels la réaffectation moyenne a augmenté plus vite que la réaffectation moyenne de l'ensemble des catégories. Font partie de ce groupe : les ouvriers qualifiés et spécialisés, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les employés.
- * Celui dont les ménages qui le constituent ont vu leur réaffectation moyenne décroître en valeur relative. Sont alors concernés : les salariés agricoles, les manoeuvres - gens de maison, les professions libérales, les exploitants agricoles, les industriels - gros commerçants et les inactifs.

Ces résultats ne font que traduire, en règle générale, l'importance et l'évolution relatives, selon les différentes C.S.P., du nombre moyen d'enfants par ménage. Une étude particulière des enseignements préscolaire et élémentaire permet de mieux mettre en évidence ce phénomène.

(1) Y compris les classes de fin d'études.

TABLEAU 6

LES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

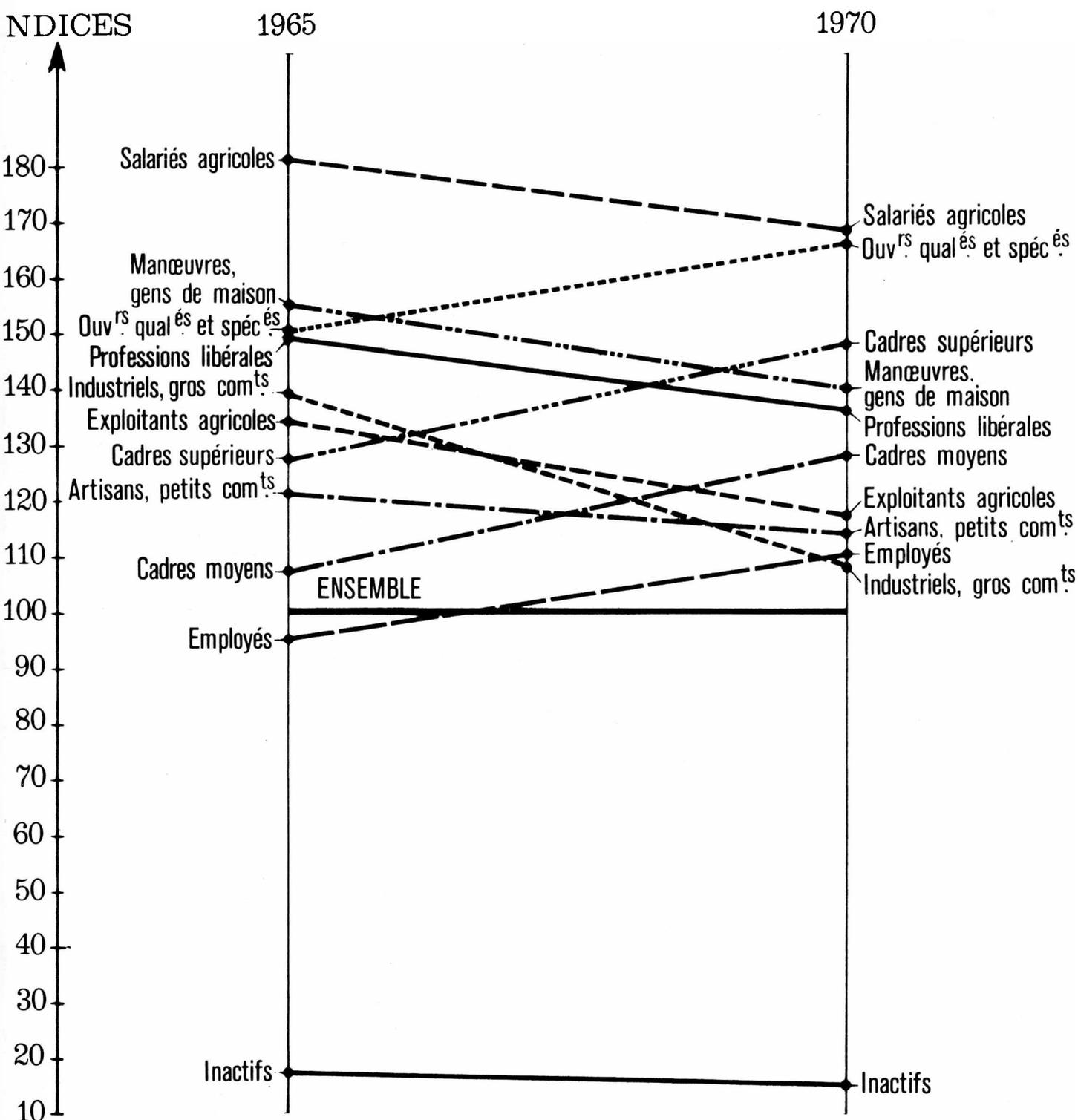
C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFFECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE											
	1 9 6 5						1 9 7 0					
	Enseignement Précolaire (A)		Enseignement Elémentaire (1) (B)		Total Enseignement Primaire (A + B)		Enseignement Précolaire (C)		Enseignement Elémentaire (1) (D)		Total Enseignement Primaire (C + D)	
	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)
0. Exploitants agricoles	55	118	348	137	404	134	82	104	388	120	470	117
1. Salariés agricoles	81	173	467	183	547	181	122	154	551	171	674	168
2. Professions indépendantes	50	106	320	125	370	123	82	103	376	116	458	114
<u>Dont :</u>												
. Industriels, gros commerçants	51	109	367	144	419	139	66	83	368	114	434	108
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	50	106	314	123	364	121	84	106	376	116	460	114
. Professions libérales	62	134	388	152	451	149	96	121	451	140	547	136
3. Cadres supérieurs	61	131	322	126	382	127	107	135	489	152	596	148
4. Cadres moyens	58	124	265	104	323	107	113	142	403	125	516	128
5. Employés	39	83	247	97	285	95	78	98	364	113	443	110
6. Ouvriers	74	157	380	149	454	150	137	171	516	160	653	162
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	74	159	377	148	451	150	142	179	526	163	668	166
63. Manoeuvres, gens de maison	71	152	396	155	467	155	105	132	456	141	561	140
7. Inactifs	9	18	44	17	52	17	12	15	49	15	61	15
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	47	100	255	100	302	100	80	100	323	100	402	100

(1) Y compris les classes de fin d'études.

(2) Sur la base 100 = Réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

L'importance relative des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement de l'enseignement primaire perçus par les diverses CSP de ménages en 1965 et 1970

Réaffectations moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories

a) L'enseignement préscolaire

Rappelons, tout d'abord, que nos méthodes de calcul (cf. Annexe Méthodologique, § 1.1) reviennent à considérer l'enseignement préscolaire comme un enseignement obligatoire pour les enfants de 4 et 5 ans et pour une partie de ceux de 3 ans. Nos résultats, pour cet enseignement, ne peuvent donc que traduire l'importance relative du nombre moyen d'enfants de 3, 4 et 5 ans des ménages des diverses C.S.P. en 1965 et 1970.

Le Tableau 7, ci-dessous, reprend les indices de réaffectations moyennes d'enseignement préscolaire perçues par les C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Ces indices sont mis en parallèle avec le nombre moyen d'enfants de 3 à 6 ans des ménages des diverses C.S.P. en 1968. Les catégories y sont classées par ordre décroissant de ce nombre moyen d'enfants.

On constate que l'indice traduisant l'importance relative du nombre moyen d'enfants de 3 à 6 ans en 1968 se situe effectivement, pour chaque C.S.P. - sauf les artisans, petits commerçants -, entre les deux indices de réaffectations moyennes d'enseignement préscolaire calculés pour 1965 et 1970 (1). L'évolution 1965 - 1970 ne traduit donc rien d'autre, dans le Tableau 7, que l'évolution relative, dans la période, du nombre moyen d'enfants des différentes C.S.P. On note ainsi que l'indice de la réaffectation moyenne a augmenté entre 1965 et 1970 pour les ouvriers qualifiés et spécialisés, les employés, les cadres moyens et les cadres supérieurs. Il a diminué pour les autres catégories.

On comprend, par ailleurs, vu leur nombre moyen d'enfants pratiquement nul - ce qui est évident puisqu'ils sont en grande majorité retraités - que la réaffectation moyenne des inactifs soit si peu élevée.

b) L'enseignement élémentaire (2)

On peut tenter de mettre en parallèle, comme précédemment, et pour chaque C.S.P., les indices de réaffectations moyennes d'enseignement élémentaire perçues par les ménages en 1965 et 1970 et le nombre moyen d'enfants en âge de suivre l'enseignement élémentaire (cf. Tableau 8). Néanmoins, la comparaison est ici relativement malaisée. En effet, le recensement de 1968 ne nous

(1) Il aurait pu se faire, cependant, qu'il n'y ait pas concordance absolue. En effet, le recensement de 1968 ne permet que de déterminer le nombre d'enfants de 3 à 6 ans inclus. Or les calculs sur l'enseignement préscolaire n'ont tenu compte que du nombre d'enfants de 3 (en partie), 4 et 5 ans.

(2) Y compris les classes de fin d'études. Notons qu'en 1965, sur 5.576.400 élèves de l'enseignement élémentaire, 704.700 suivaient les cours de fin d'études, soit près de 13 %. Le pourcentage passait à 4,1 % en 1970, soit 204.000 élèves.

TABLEAU 7

L'IMPORTANCE RELATIVE DES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL
ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. EN
1965 ET 1970 (1)

Données par Ménage

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Nombre moyen d'enfants de 3 à 6 ans en 1968		Crédits budgétaires d'enseignement préscolaire	
	Par Ménage	En Indice (2)	Réaffectation moyenne en indice	Réaffectation moyenne en indice
			1965	1970
Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs	0,37	174	159	179
Salariés agricoles	0,33	157	173	154
Manoeuvres, gens de maison	0,29	137	152	132
Cadres moyens	0,29	137	124	142
Cadres supérieurs	0,28	131	131	135
Professions libérales	0,27	126	134	121
Exploitants agricoles	0,23	108	118	104
Artisans, petits commerçants	0,22	102	106	106
Employés	0,21	97	83	98
Industriels, gros commerçants	0,19	91	109	83
Inactifs	0,03	16	18	15
ENSEMBLE	0,21	100	100	100

(1) D'après le recensement de 1968 et le Tableau 6, colonnes 2 et 8.

(2) Sur la base 100 = Nombre moyen d'enfants pour l'ensemble des catégories.

permet que de déterminer, par C.S.P., le nombre moyen d'enfants de 7 à 16 ans en 1968. Or les enfants peuvent quitter l'enseignement élémentaire dès l'âge de 11 ans (s'ils rentrent à 6 ans au cours préparatoire et ne redoublent pas). A l'inverse, certains peuvent y rester jusqu'à 16 ans : ils suivent alors les classes de fin d'études 1ère année ou 2ème année. La comparaison est donc plus complexe que précédemment puisque l'origine sociale des enfants influe fortement sur l'âge auquel ils quittent l'enseignement élémentaire.

D'une façon générale, deux effets se cumulent pour expliquer les positions relatives des diverses classes sociales devant l'enseignement élémentaire :

- * Le nombre moyen d'enfants de 6 à environ 13 ou 14 ans par ménage (on peut considérer que la première colonne du Tableau 8 en est un indicateur).
- * Les taux relatifs de redoublement qui sont, on le sait, très différents selon les C.S.P. (en règle générale, ce sont les enfants des catégories les moins privilégiées qui redoublent relativement le plus).

Ainsi, le Tableau 8 permet de noter que l'effet des taux de redoublement élevés semble être relativement marquant pour les enfants issus des ménages de salariés agricoles, artisans - petits commerçants et manoeuvres - gens de maison. En effet, pour ces catégories, l'indice traduisant l'importance relative selon les C.S.P. du nombre moyen d'enfants de 7 à 16 ans en 1968 est inférieur, à la fois, à l'indice de la réaffectation moyenne de 1965 et à celui de la réaffectation moyenne de 1970 (1).

On constate, par ailleurs, que les évolutions entre 1965 et 1970 des indices du Tableau 8, relatifs à l'enseignement élémentaire, sont, pour chaque C.S.P., très proches de celles déjà mises en évidence au niveau de l'enseignement préscolaire (Tableau 7) ; c'est que les unes et les autres traduisent un même phénomène : l'évolution relative selon les C.S.P. du nombre moyen d'enfants entre 1965 et 1970. Il est donc logique de trouver une concordance entre les deux résultats.

Le sens de ces évolutions s'inverse si l'on compare, par ailleurs, cette fois sur une même année (1965 ou 1970), l'évolution des indices relatifs successivement à l'enseignement préscolaire et à l'enseignement élémentaire (cf. Tableau 6). Ainsi, si l'on se réfère aux catégories pour lesquelles le nombre moyen d'enfants a diminué en valeur relative entre 1965 et 1970 (manoeuvres - gens de maison, salariés agricoles ou industriels - gros commer-

(1) Cela traduit aussi pour les salariés agricoles et les manoeuvres - gens de maison une certaine sur-représentation relative dans les classes de fin d'études primaires.

TABLEAU 8

L'IMPORTANCE RELATIVE DES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. EN 1965 ET 1970 (1)

Données par Ménage

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Nombre moyen d'enfants de 7 à 16 ans en 1968		Crédits budgétaires d'Enseignement élémentaire	
	Par Ménage	En Indice (2)	Réaffectation moyenne en indice	Réaffectation moyenne en indice
			1965	1970
Salariés agricoles	0,86	166	183	171
Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs	0,80	154	148	163
Professions libérales	0,74	142	152	140
Manoeuvres, gens de maison	0,72	139	155	141
Cadres supérieurs	0,70	135	126	152
Exploitants agricoles	0,69	134	137	120
Cadres moyens	0,64	124	104	125
Industriels, gros commerçants	0,63	122	144	114
Artisans, petits commerçants	0,57	110	123	116
Employés	0,51	99	97	113
Inactifs	0,12	23	17	15
ENSEMBLE	0,52	100	100	100

(1) D'après le recensement de 1968 et le Tableau 6, colonnes 4 et 10.

(2) Sur la base 100 = Nombre moyen d'enfants pour l'ensemble des catégories.

cants par exemple), on constate qu'en passant de l'enseignement préscolaire à l'enseignement élémentaire une même année, l'indice de la réaffectation moyenne par ménage augmente. L'effet est simple à expliquer : les enfants étant plus vieux dans l'enseignement élémentaire que dans l'enseignement préscolaire, il y a, pour une catégorie pour laquelle le nombre moyen d'enfants diminue dans le temps en valeur relative, relativement plus d'enfants dans l'enseignement élémentaire que dans l'enseignement préscolaire (1).

2.12. Le 1er cycle de l'enseignement secondaire (enseignement public)

Le Tableau 9, ci-dessous, présente, pour le premier cycle de l'enseignement secondaire public, les crédits budgétaires moyens perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Il permet de distinguer le premier cycle des lycées et C.E.S. du premier cycle des C.E.G.

On y constate que le crédit budgétaire moyen total s'élevait, pour l'ensemble des catégories, à 131 Francs par ménage en 1965 et 251 Francs en 1970. La part des lycées et C.E.S. y représentait 65,7 % (86 Francs par ménage) en 1965 et 78,9 % (198 Francs) en 1970, soit une augmentation relative entre les deux années d'environ 20 % ; le développement des C.E.S. dans la période en constitue la principale explication.

Le crédit budgétaire moyen total s'échelonnait, en 1965, entre 667 Francs par ménage pour les professions libérales et 18 Francs pour les inactifs (écart = 1 à 37). En 1970, pour les deux mêmes catégories, l'éventail allait de 1.122 Francs à 69 Francs par ménage (écart = 1 à 16). Si l'on se limite aux catégories d'actifs, les écarts étaient de 1 à 7 en 1965 (entre les professions libérales et les manoeuvres - gens de maison) et de 1 à 5 en 1970 (entre les professions libérales et les employés).

Le Graphique 2 permet de mettre en évidence l'évolution relative des crédits budgétaires moyens perçus par les diverses catégories sociales entre 1965 et 1970. On y distingue deux groupes :

- Les ménages dont la réaffectation moyenne a, dans la période, augmenté plus vite que la réaffectation moyenne de l'ensemble des catégories. Sont concernés : les salariés agricoles, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les manoeuvres - gens de

(1) Cet effet peut évidemment être plus ou moins accentué par les taux relatifs de redoublement des diverses C.S.P., comme par une représentation plus ou moins importante des différentes classes sociales dans les classes de fin d'études.

TABLEAU 9

LES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE PUBLIC PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	R E A F F E C T A T I O N S M O Y E N N E S P A R M E N A G E							
	1 9 6 5				1 9 7 0			
	1er Cycle Lycées- C.E.S. (A) En Francs	1er Cycle C.E.G. (B) En Francs	Total 1er Cycle (A + B)		1er Cycle Lycées- C.E.S. (C) En Francs	1er Cycle C.E.G. (D) En Francs	Total 1er Cycle (C + D)	
			En Francs	En Indice (2)			En Francs	En Indice (2)
0. Exploitants agricoles	61	52	112	86	157	87	244	97
1. Salariés agricoles	47	53	100	77	258	173	431	172
2. Professions indépendantes	162	64	226	173	265	58	322	128
<u>Dont :</u>								
. Industriels, gros commerçants	191	58	249	190	214	28	241	96
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	115	65	179	137	193	63	256	102
. Professions libérales	589	79	667	511	1.051	71	1.122	447
3. Cadres supérieurs	231	25	256	196	404	22	426	170
4. Cadres moyens	161	64	225	172	350	60	410	163
5. Employés	148	75	223	171	188	35	223	89
6. Ouvriers	65	57	123	94	258	87	345	137
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	69	60	129	99	258	85	343	137
63. Manoeuvres, gens de maison	48	47	94	72	257	98	355	142
7. Inactifs (3)	12	6	18	14	52	17	69	28
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	86	45	131	100	198	52	251	100

(1) Pour les crédits destinés à l'enseignement secondaire privé, cf. Tableau 15.

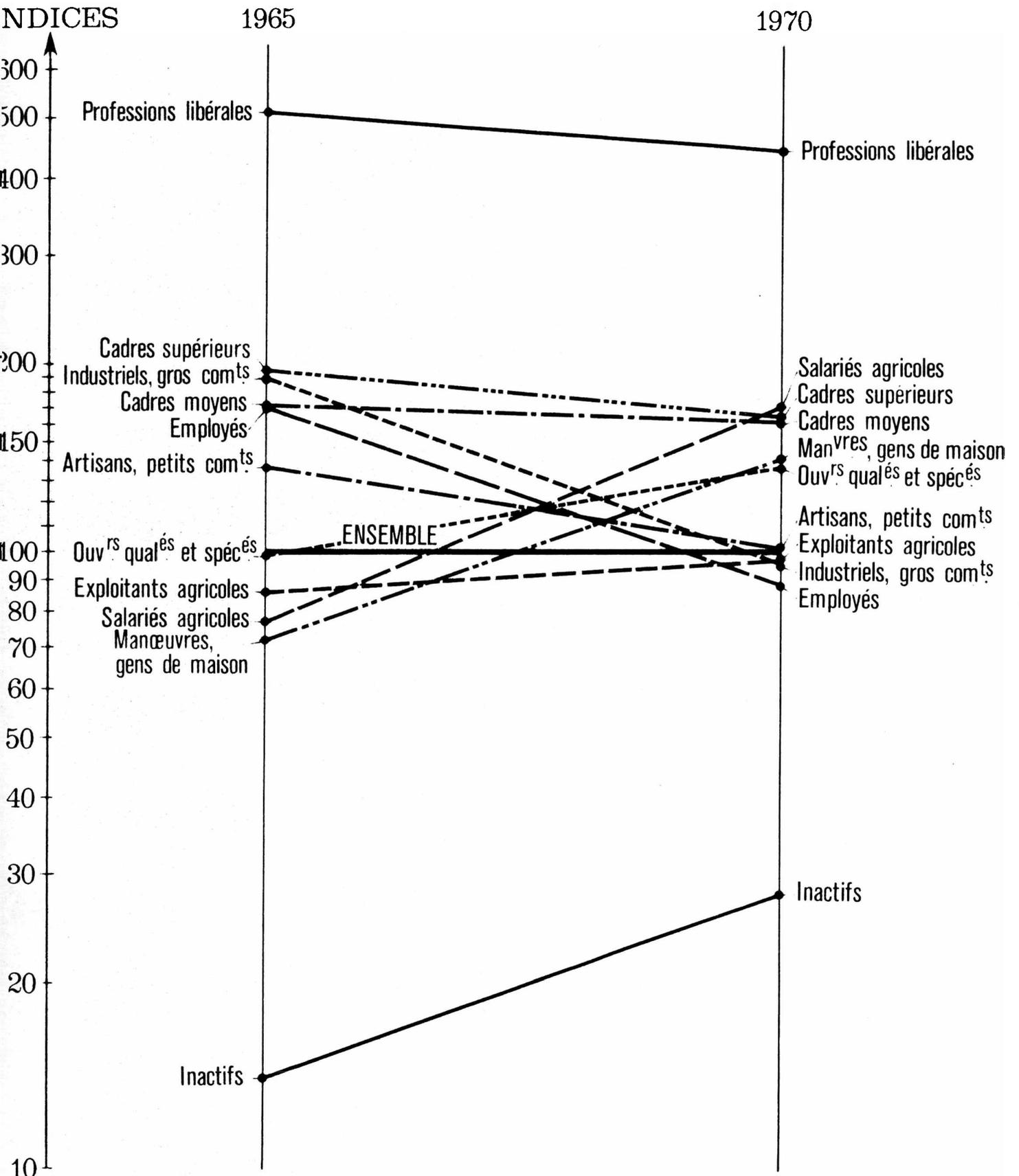
(2) Sur la base 100 = réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

(3) Cette catégorie comprend une partie, non évaluée, de "non-déclarés" dans les statistiques du Ministère de l'Education Nationale. Le montant affecté ici aux inactifs est donc quelque peu surévalué !!

GRAPHIQUE 2

L'importance relative des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du premier cycle de l'enseignement secondaire public perçus par les diverses CSP de ménages en 1965 et 1970

Réaffectations moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories

maison, les inactifs (1) et les exploitants agricoles (2).

- Les ménages dont la réaffectation moyenne a, au contraire, déchu en valeur relative : toutes les autres catégories de ménages sont, ici, concernées. On relève surtout le recul très important des industriels - gros commerçants, des employés, et, d'une façon plus atténuée, celui des artisans et petits commerçants.

L'explication tient essentiellement à la mise en application, en 1967, des mesures relatives à la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans. Cette mesure, combinée à l'importance relative, en 1965 et 1970, du nombre moyen d'enfants par ménage, conduit en effet à des mouvements de forte amplitude (cf. Graphique 2) pour les catégories sociales dont le nombre moyen d'enfants est, soit peu élevé, soit, au contraire, fort élevé. Ainsi, la prolongation de la scolarité obligatoire exerce surtout une influence importante sur les enfants issus des catégories défavorisées en terme de revenus qui, le plus souvent, et pour des raisons évidentes, entrent dans la vie active le plus tôt possible. Or ce sont ces catégories (ouvriers qualifiés et spécialisés, salariés agricoles, manoeuvres - gens de maison) qui ont relativement le plus grand nombre d'enfants par ménage (cf. colonne 1 du Tableau 8). La prolongation de la scolarité obligatoire explique ainsi l'amélioration relative très rapide des positions des catégories d'ouvriers et de salariés agricoles (cf. Graphique 2 et Tableau 10).

C'est dans cette même mesure qu'il faut chercher l'explication du recul relatif très important des catégories : industriels - gros commerçants, employés et artisans - petits commerçants. Relativement peu touchées par la prolongation de la scolarité obligatoire, ces catégories ont un nombre moyen d'enfants relativement peu élevé. Leur position relative a donc changé à la suite de l'amélioration des positions relatives des catégories d'ouvriers et salariés agricoles (3).

-
- (1) Les évolutions concernant la catégorie des inactifs ne sont guère significatives. En effet, la catégorie "Inactifs" de nos tableaux correspond, en fait, à une catégorie "fourre-tout" des statistiques du Ministère de l'Education Nationale qui mêle les "inactifs", les "sans-profession" et les "catégories non mentionnées". En tout état de cause, le montant affecté aux inactifs est probablement surévalué dans nos tableaux. Remarquons que, de toutes façons, ce montant est déjà extrêmement faible.
 - (2) On remarque que le montant affecté aux exploitants agricoles reste assez faible, compte tenu de leur nombre moyen d'enfants, supérieur, par exemple, à celui des cadres moyens. C'est que les exploitants agricoles sont les plus forts demandeurs des enseignements privé et agricole, qui ne sont pas pris en compte ici.
 - (3) D'autant plus que dans la période, le nombre moyen d'enfants des industriels - gros commerçants et artisans - petits commerçants a déchu.

TABLEAU 10

L'IMPORTANCE RELATIVE, PAR FILIERE, DES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL
ET DE FONCTIONNEMENT DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PUBLIC PERCUS PAR LES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectations moyennes par ménage - En indice (1) -			
	1er cycle Lycées - C.E.S.		1er cycle C.E.G.	
	1965	1970	1965	1970
. Exploitants agricoles	71	79	115	166
. Salariés agricoles	54	130	119	330
. Industriels, gros commerçants	223	108	129	53
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	134	97	144	121
. Professions libérales	687	530	175	135
. Cadres supérieurs	270	204	55	41
. Cadres moyens	188	176	143	114
. Employés	173	95	167	66
. Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs ...	81	130	133	161
. Manoeuvres, gens de maison	56	129	104	187
. Inactifs	14	26	14	33
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100	100	100	100

(1) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. Tableau 9).

Les catégories intermédiaires du point de vue de leur nombre moyen d'enfants (cadres supérieurs, cadres moyens), tout en "perdant du terrain", ont pu néanmoins se maintenir, d'autant que, dans la période, leur nombre moyen d'enfants a été en s'élevant.

Enfin, la catégorie "professions libérales" reste, même en 1970, à un niveau bien supérieur à celui des autres catégories. C'est qu'à la fois, elle constitue une catégorie socialement privilégiée et que, par ménage, le nombre moyen d'enfants y est relativement élevé.

Deux raisons supplémentaires expliquent l'écart important qui subsiste en 1970 - alors que le premier cycle de l'enseignement secondaire est devenu, au moins en principe obligatoire - entre les professions libérales et les salariés agricoles, manoeuvres - gens de maison ou ouvriers qualifiés et spécialisés, qui, pourtant, ont un nombre moyen d'enfants par ménage plus élevé :

- a) Tous les enfants de 11 à 16 ans ne fréquentent pas obligatoirement les lycées, C.E.S. ou C.E.G. Ceux qui, d'une part, ont redoublé fréquemment dans l'enseignement élémentaire et qui, d'autre part, ont suivi les classes de fin d'études peuvent atteindre l'âge de 16 ans sans être entrés dans le premier cycle des lycées, C.E.S. ou C.E.G. Or on sait que les enfants issus des catégories modestes sont relativement plus nombreux dans ce cas. Le bénéfice perçu alors par les ménages concernés se trouve dans nos tableaux, non au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, mais au niveau de l'enseignement élémentaire (1).
- b) Les positions relatives des diverses classes sociales sont nettement différenciées selon les établissements. Le Tableau 10 permet ainsi de noter que les lycées - C.E.S. sont relativement moins fréquentés par les enfants issus des catégories modestes. Le contraire est vrai pour les C.E.G. Or le coût par élève diffère nettement selon les deux filières. Alors qu'il s'élevait, en 1970, à 2.030 Francs dans les lycées et C.E.S., il s'élevait à 1.460 Francs dans les C.E.G. (2). Le bénéfice monétaire perçu par les catégories non privilégiées, dont les enfants fréquentent relativement plus les C.E.G., en est réduit d'autant.

(1) On remarquera que, dans ce cas, la perte globale, pour le ménage est, en termes monétaires, importante. En effet, le coût par élève s'élevait à 1.050 Francs dans l'enseignement élémentaire en 1970, alors qu'il s'élevait, en moyenne, à 1.880 Francs dans le premier cycle de l'enseignement secondaire la même année. Pour 1965, les coûts étaient respectivement de 700 et 1.400 Francs.

(2) En 1965, les coûts par élève s'élevaient à 1.810 Francs dans les lycées et C.E.S. et à 980 Francs dans les C.E.G. Les différences de coûts se sont donc réduites entre 1965 et 1970. Ceci constitue d'ailleurs une des causes de l'amélioration relative de la situation des catégories d'ouvriers et de salariés agricoles dans la période.

2.2 - LES BENEFICIAIRES DES CREDITS DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT RELATIFS A LA SCOLARITE FACULTATIVE

2.21. Le Second cycle de l'enseignement secondaire (Enseignement Public)

Le Tableau 11 présente, pour chacune des filières du second cycle de l'enseignement secondaire public (second cycle général, second cycle technique long, second cycle technique court), le crédit budgétaire moyen perçu par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970.

La réaffectation moyenne totale, toutes catégories confondues (116 Francs par ménage en 1965, 243 Francs en 1970), était constituée, en 1965, pour 42 % par les crédits affectés au second cycle général, pour 17 % par les crédits du second cycle technique long et pour 41 % par ceux affectés au second cycle technique court. Les pourcentages, en 1970, s'élevaient respectivement à : 35 %, 27 % et 38 %. La part du technique long s'est donc nettement accrue dans la période, essentiellement au détriment du second cycle général.

Ceci explique, en partie, l'évolution relative selon les C.S.P. des crédits budgétaires moyens totaux perçus par les ménages en 1965 et 1970 (cf. Graphique 3).

On retrouve pour une bonne part, au vu du Graphique 3, les constatations faites pour le premier cycle de l'enseignement secondaire : les positions relatives des ménages de salariés agricoles, manoeuvres - gens de maison, ouvriers qualifiés et spécialisés, inactifs et exploitants agricoles se sont améliorées ; celles des autres catégories se sont détériorées (1). Cette tendance à l'égalisation, bien que n'ayant pas pour origine directe la prolongation de la scolarité obligatoire (puisque cette mesure s'appliquait théoriquement au premier cycle de l'enseignement secondaire), en est probablement indirectement influencée. Cependant, les mouvements en baisse ou en hausse sont généralement de moins forte amplitude que dans le premier cycle.

Les écarts entre catégories extrêmes y sont aussi moins importants. Ainsi, dans le second cycle, le crédit budgétaire moyen des professions libérales s'élevait, en 1965, à 465 Francs par ménage ; celui des inactifs à 23 Francs (écart = 1 à 20). En 1970, pour les deux mêmes catégories, l'éventail allait de 755 Francs à 94 Francs (écart = 1 à 8). Si l'on se limite aux catégories d'actifs, les écarts étaient de 1 à 5,2 en 1965 (entre les professions libérales et les manoeuvres - gens de maison) et de 1 à 3,5 en 1970 (entre les professions libérales et les employés). La réduction enregistrée dans la période est importante.

(1) Mis à part les artisans - petits commerçants dont la situation relative est restée stable.

TABLEAU 11

LES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DU SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE PUBLIC PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970 (1)

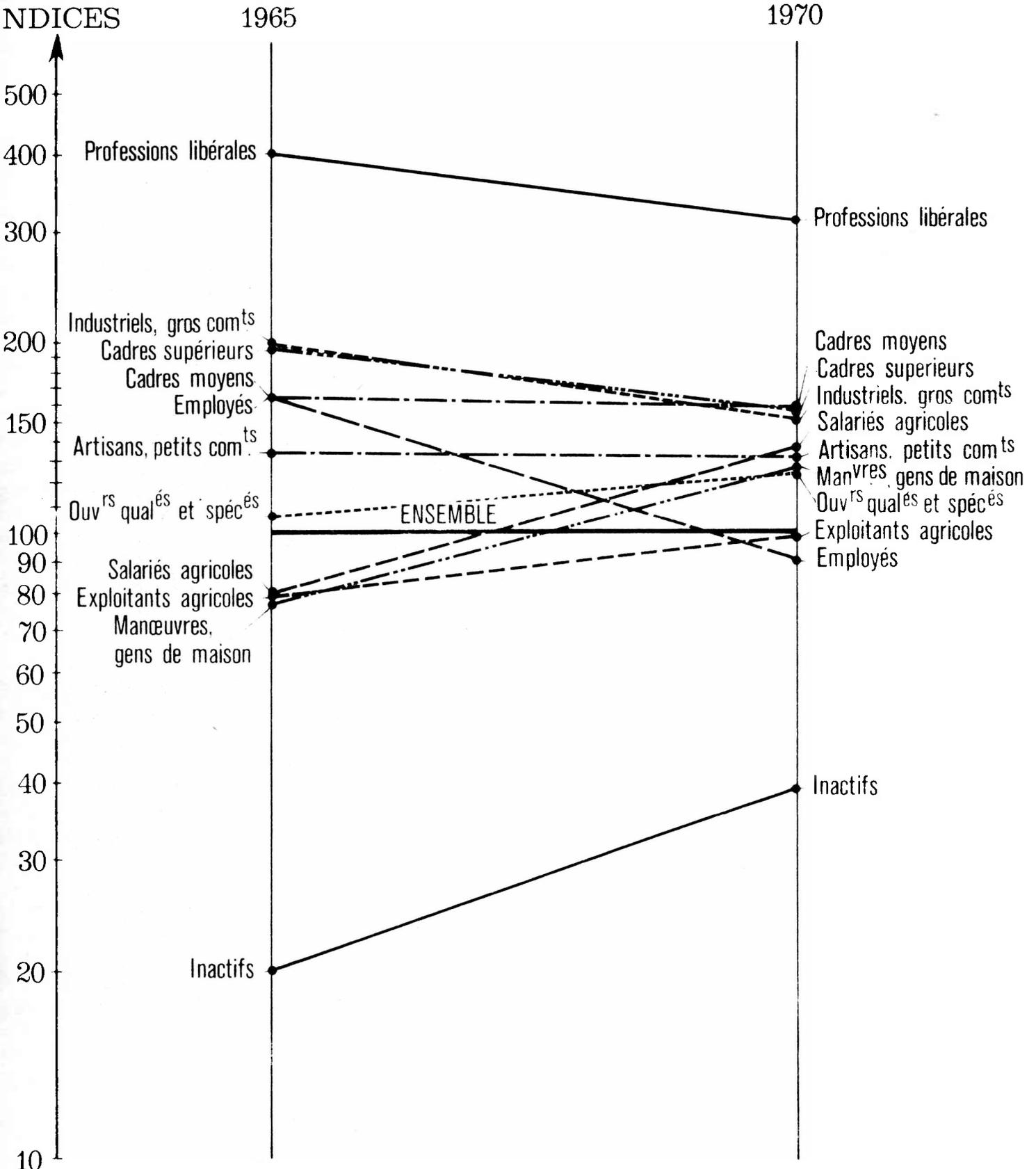
C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFPECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE									
	1965					1970				
	Second Cycle Général (A)	Second Cycle Technique Long (B)	Second Cycle Technique Court (C)	Total Second Cycle (A + B + C)		Second Cycle Général (D)	Second Cycle Technique Long (E)	Second Cycle Technique Court (F)	Total Second Cycle (D + E + F)	
	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (2)
0. Exploitants agricoles	39	16	37	92	79	83	67	87	237	98
1. Salariés agricoles	21	13	59	92	80	84	87	160	331	136
2. Professions indépendantes	104	32	52	189	163	144	96	117	358	147
Dont :										
. Industriels, gros commerçants	144	46	42	232	199	151	118	95	364	150
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	73	29	54	156	134	104	86	131	321	132
. Professions libérales	357	53	55	465	400	522	171	62	755	311
3. Cadres supérieurs	179	31	17	227	196	258	100	19	377	155
4. Cadres moyens	96	34	59	189	163	177	130	76	382	157
5. Employés	80	36	74	190	163	87	77	56	219	90
6. Ouvriers	24	19	75	118	102	72	70	159	301	124
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	25	20	78	124	106	73	71	155	299	123
63. Manœuvres, gens de maison	17	12	60	90	77	68	62	178	309	127
7. Inactifs	9	3	11	23	20	24	19	51	94	39
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	49	20	48	116	100	86	66	91	243	100

(1) Pour les crédits destinés à l'enseignement secondaire privé, cf. Tableau 15.

(2) Sur la base 100 = réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

l'importance relative des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du second cycle de l'enseignement secondaire public perçus par les diverses CSP de ménages en 1965 et 1970

Réaffectations moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories

L'introduction de données sur les coûts par élève selon les filières permet de compléter les constatations précédentes : ils s'élevaient en 1965 à 1.940 Francs dans le second cycle général, 1.890 Francs dans le second cycle technique long et 1.870 Francs dans le second cycle technique court (1). Pour 1970, ils s'élevaient respectivement à 3.780 Francs, 4.300 Francs et 3.010 Francs par élève (2). On constate ainsi que les différences de coûts par élève entre, d'une part, le second cycle général, d'autre part, le second cycle technique dans son ensemble sont faibles, ou tout au moins bien plus faibles en valeur relative que les différences de coûts relevées dans le premier cycle entre les lycées-C.E.S. et les C.E.G. (voir § 2.12 ci-dessus). De fait, les différences entre catégories sociales sont moins importantes dans le second cycle que dans le premier cycle (3).

Le Tableau 12 met en évidence :

- a) Que les répartitions sociales sont nettement différentes selon les filières. D'une façon générale, on constate que les catégories non privilégiées sont mieux représentées dans les filières techniques (surtout le technique court) que dans la filière "générale".
- b) Que la tendance à l'égalisation a été assez importante entre 1965 et 1970, et ce dans les trois filières (3). Les salariés agricoles, les catégories d'ouvriers et les inactifs en sont les principaux bénéficiaires.

Quelques remarques supplémentaires méritent enfin d'être avancées (Tableau 12) :

- C'est dans le second cycle technique long que les professions libérales et cadres supérieurs se maintiennent relativement le mieux.
- La position relative des cadres moyens se détériore dans le second cycle technique court, alors qu'elle s'améliore dans les deux autres filières plus longues.
- La détérioration de la position relative des industriels - gros commerçants et artisans - petits commerçants dans les seconds cycles général et technique long est quelque peu compensée par une amélioration de leur position relative dans le technique court. On peut parler à ce propos d'une certaine "prolétarianisation" de ces catégories, dans la mesure où le second cycle technique court est, a-priori, le domaine réservé des catégories peu privilégiées.

(1) Soit 1.880 Francs par élève pour l'ensemble du second cycle technique.

(2) Soit 3.450 Francs par élève pour l'ensemble du second cycle technique.

(3) On se réfèrera, par ailleurs, aux Tableaux A1 et A2 de l'Annexe Complémentaire qui éliminent les effets dus aux coûts différentiels des filières étudiées.

TABLEAU 12

L'IMPORTANCE RELATIVE, PAR FILIERE, DES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL
ET DE FONCTIONNEMENT DU SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PUBLIC PERCUS PAR LES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectations moyennes par ménage - En indice (1) -					
	Second Cycle Général		Second Cycle Technique Long		Second Cycle Technique Court	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970
. Exploitants agricoles	80	96	81	102	77	96
. Salariés agricoles	43	97	65	132	123	177
. Industriels, gros commerçants ..	295	175	233	179	88	105
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	149	121	147	130	114	145
. Professions libérales	728	604	269	259	116	68
. Cadres supérieurs	365	299	159	151	36	21
. Cadres moyens	196	204	174	197	124	83
. Employés	163	100	185	116	155	61
. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	51	84	103	107	164	172
. Manoeuvres, gens de maison	34	79	63	94	127	197
. Inactifs	18	28	18	29	23	56
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100	100	100	100	100	100

(1) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. Tableau 11).

- Le recul de la situation relative des employés est très important dans les trois filières.

2.22. L'enseignement supérieur

Le Tableau 13 présente, pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, les crédits budgétaires moyens perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. La colonne "Universités" regroupe cinq disciplines : Droit et Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Médecine et Chirurgie Dentaire, Pharmacie. Bien sûr, les coûts par étudiant (1) comme la répartition sociale des effectifs sont différents selon les filières (2). Néanmoins, nous ne présentons ici que le total des universités, dans la mesure où la hiérarchie des C.S.P. reste, à peu de choses près, la même dans les cinq disciplines. On notera cependant que c'est dans les universités de Lettres et Sciences Humaines, et surtout de Sciences, que les catégories modestes sont relativement le moins désavantagées.

On constate (Tableau 13) que la réaffectation moyenne totale pour l'ensemble des catégories a crû très fortement dans la période puisqu'elle est passée de 65 Francs par ménage en 1965 à 148 Francs en 1970. Deux raisons à cela :

- Une forte croissance des universités et de la population estudiantine dans la période (329.000 étudiants français en 1965, 559.000 en 1970).
- L'apparition des I.U.T., dont on constate que le crédit budgétaire moyen par ménage (13 Francs) égale presque celui des écoles d'ingénieurs, E.N.S., E.N.S.E.T. et grands établissements (3) en 1970 (16 Francs par ménage).

Le Graphique 4 permet de situer les positions relatives des diverses classes sociales devant l'enseignement supérieur en 1965 et 1970 ; ainsi fait-il apparaître des écarts considérables entre catégories extrêmes.

(1) Ces coûts s'élèvent respectivement dans nos calculs à :

- Droit et Sciences Economiques : 1.290 F par étudiant en 1965, 1.280 F en 1970
- Lettres et Sciences Humaines : 1.520 F par étudiant en 1965, 2.160 F en 1970
- Sciences : 3.770 F par étudiant en 1965, 7.000 F en 1970
- Médecine et Chirurgie Dentaire : 3.880 F par étudiant en 1965, 4.660 F en 1970
- Pharmacie : 3.880 F par étudiant en 1965, 4.660 F en 1970

On a tenu compte dans ce calcul des seuls étudiants français (par ailleurs, en 1970, le coût par étudiant s'élevait à 10.800 F dans les I.U.T.).

L'ensemble de ces coûts relève des hypothèses faites pour la répartition des crédits de personnel et de fonctionnement des universités entre les cinq disciplines. On se réfèrera donc à ce propos aux évaluations budgétaires à l'origine de nos calculs, en particulier aux pages 75 à 80 du rapport précité de L. LEVY-GARBOUA.

(2) Voir en particulier, L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, pages 52 à 56.

(3) Sur le contenu de ces rubriques, voir Annexe Méthodologique, § 1.42.

TABLEAU 13

LES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	RE AFFECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE								
	1965				1970				
	Universités (1) (A) En Francs	Divers Supérieur (2) (B) En Francs	Total Supérieur (A + B)		Universités (1) (C) En Francs	I.U.T. (D) En Francs	Divers Supérieur (2) (E) En Francs	Total Supérieur (C + D + E)	
			En Francs	En Indice(3)				En Francs	En Indice(3)
0. Exploitants agricoles	35	6	41	64	116	21	13	149	101
1. Salariés agricoles	14	2	16	25	66	15	7	88	59
2. Professions indépendantes	144	20	164	252	303	28	34	365	247
<u>Dont :</u>									
. Industriels, gros commerçants	210	32	242	373	350	43	46	439	297
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	67	11	79	122	163	24	21	208	141
. Professions libérales	785	88	873	1.349	1.617	47	139	1.803	1.220
3. Cadres supérieurs	294	55	349	539	513	28	75	616	417
4. Cadres moyens	106	22	128	198	203	23	32	258	175
5. Employés	52	11	63	97	110	7	16	133	90
6. Ouvriers	14	4	18	28	42	9	6	58	39
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	15	4	19	29	42	10	7	58	39
63. Manoeuvres, gens de maison	9	2	11	18	46	8	4	58	39
7. Inactifs	14	3	17	26	47	7	5	59	40
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	55	10	65	100	119	13	16	148	100

(1) Il s'agit ici de la somme de nos différents calculs effectués pour les cinq disciplines suivantes : Droit et Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Médecine et Chirurgie dentaire, Pharmacie (cf. Annexe Méthodologique § 1.41).

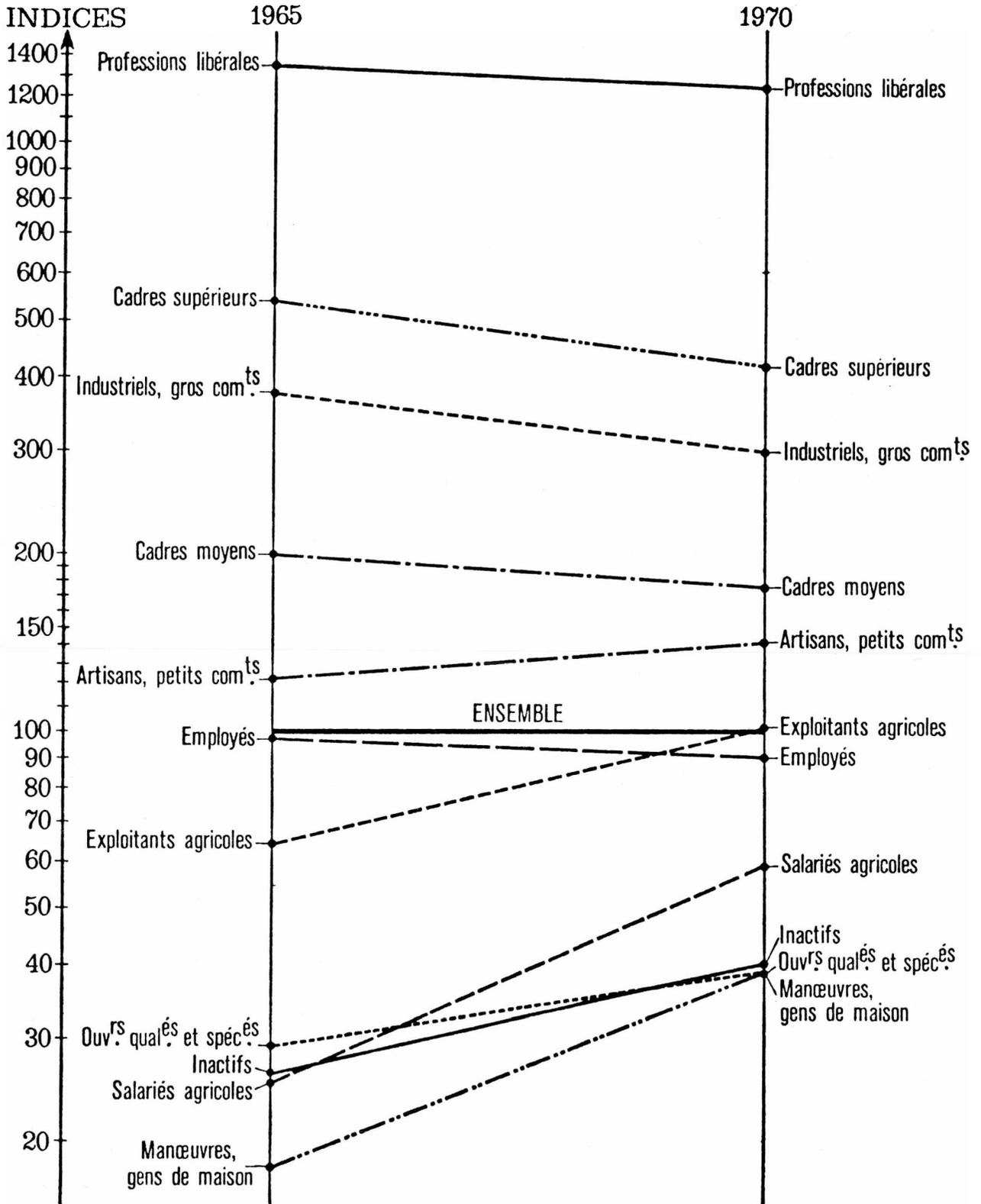
(2) Sont regroupés sous ce titre les crédits destinés aux écoles d'ingénieurs, E.N.S., E.N.S.E.T., Grands établissements.

(3) Sur la base 100 = réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

GRAPHIQUE 4

L'importance relative des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur perçus par les diverses CSP de ménages en 1965 et 1970

Réaffectations moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories

On relève, en effet, que la réaffectation moyenne d'un ménage dont le chef exerçait une profession libérale (873 Francs) était, en 1965, 46 fois plus élevée que la réaffectation moyenne d'un ménage d'ouvriers qualifiés ou spécialisés (19 Francs), 55 fois plus élevée que la réaffectation moyenne d'un ménage de salariés agricoles (16 Francs) et 79 fois plus élevée que celle d'un ménage de manoeuvres - gens de maison (11 Francs). En 1970, les écarts, bien que très nettement réduits, restaient importants : ils étaient respectivement, pour ce qui concerne les mêmes catégories, de 31, 20 et 31.

On relève, en gros, si l'on s'attache à l'évolution, dans la période, des situations relatives des diverses catégories, les deux mêmes groupes de ménages que pour le premier et le second cycles de l'enseignement secondaire ; six catégories sociales ont vu, en effet, leur position relative s'améliorer : salariés et exploitants agricoles, ouvriers qualifiés et spécialisés, manoeuvres - gens de maison, artisans - petits commerçants, inactifs. On note, en particulier, que l'amélioration est bien plus importante pour les catégories les plus défavorisées en 1965 : salariés agricoles et manoeuvres - gens de maison. La tendance à l'égalisation a, sans nul doute, été forte dans la période. Elle est due :

- D'une part, à une certaine démocratisation de l'enseignement supérieur entre 1965 et 1970. On se reportera à ce propos à l'Annexe Complémentaire, Tableaux A1 et A2.
- D'autre part, à une augmentation très rapide, dans la période, des coûts par étudiant dans les universités de sciences (cf. note (1) page 38) et à l'apparition des I.U.T., dont le coût annuel par étudiant est très élevé. Or c'est dans ces deux filières, et surtout dans les I.U.T., que les catégories modestes sont relativement le moins défavorisées.

A l'inverse, la situation des autres catégories, relativement privilégiées en 1965, s'est légèrement dégradée. Néanmoins, elles bénéficient encore d'une position très favorable.

On relève, par ailleurs, une exception : les ménages d'employés, qui constituent la seule catégorie pour laquelle la réaffectation était inférieure à la moyenne en 1965 et dont la situation relative ne s'est pas améliorée entre 1965 et 1970.

Enfin, le Tableau 14 permet d'analyser l'évolution, dans la période, des situations relatives des diverses catégories sociales pour les universités et I.U.T. seulement. Les constatations restent, pour la plupart, identiques à celles relatives à l'ensemble de l'enseignement supérieur. On relève cependant que les écarts entre catégories extrêmes - sauf dans les I.U.T. - y sont encore plus importants. Ceci est dû essentiellement à la situation relative des ménages de professions libérales qui sont encore plus avantagés dans les facultés que dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

TABLEAU 14

L'IMPORTANCE RELATIVE DES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT
DES UNIVERSITES ET I.U.T. PERCUS PAR LES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectations Moyennes par Ménage - En Indice (1)			
	1 9 6 5	1 9 7 0		
	Universités	Universités	I.U.T.	Universités + I.U.T.
. Exploitants agricoles	64	97	155	103
. Salariés agricoles	25	56	112	61
. Industriels, gros commerçants	384	295	325	298
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	124	138	179	142
. Professions libérales	1.439	1.363	355	1.261
. Cadres supérieurs	539	432	212	410
. Cadres moyens	194	172	172	172
. Employés	95	93	53	89
. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	28	35	73	39
. Manoeuvres, gens de maison	17	39	56	40
. Inactifs	26	40	54	41
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100	100	100	100

(1) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. Tableau 13).

La comparaison, propre à 1970, des positions relatives des diverses classes sociales dans les universités et I.U.T. permet, par ailleurs, de mettre en évidence les situations, complètement différentes, de deux groupes en perte de vitesse :

- La situation relative des industriels - gros commerçants leur est plus favorable dans les I.U.T. que dans les universités. On retrouve là les constatations faites au niveau du second cycle sur la "prolétarianisation" des enfants de cette catégorie.
- La situation des employés est relativement bien meilleure dans les universités que dans les I.U.T. On remarque même que les ménages d'employés prennent la dernière place dans la hiérarchie des C.S.P. en ce qui concerne les I.U.T.

2.3 - LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVE

Etant donné l'imprécision de nos méthodes relatives à la détermination de l'origine sociale des effectifs scolaires de l'enseignement secondaire privé (1), une même clé de répartition (2) a été appliquée pour 1965 et 1970. Nous n'analyserons donc pas ici les évolutions.

Le Tableau 15 présente, pour l'ensemble de l'enseignement secondaire privé, le crédit budgétaire moyen perçu par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Précisons que ces dépenses ne concernent pas l'ensemble des dépenses de l'enseignement privé, mais seulement les montants inscrits au budget du Ministère de l'Education Nationale. Les crédits budgétaires analysés ne représentent donc qu'une partie - mais la majeure partie (3) - de l'aide de l'Etat à l'enseignement privé en 1965 et 1970.

On constate (Tableau 15) que la réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories s'élevait, en 1965, à 26 Francs par ménage et, en 1970, à 41 Francs. C'est pour les ménages de professions libérales qu'elle était, les deux années, la plus élevée : 117 Francs par ménage en 1965, 199 Francs en 1970. A l'inverse - et mis à part les inactifs dont le nombre moyen d'enfants par ménage est très peu élevé -, c'est pour les ménages de manoeuvres - gens de maison et d'employés que la réaffectation moyenne était la plus faible (19 Francs par ménage en 1965 et, respectivement, 31 et 32 Francs en 1970).

(1) Voir Annexe Méthodologique, § 1.33.

(2) Cette clé de répartition concernait les C.S.P. du chef de famille. Ce sont les passages "familles - ménages" et les redressements d'effectifs qui conduisent, au Tableau 15, à de très légères différences entre les résultats de 1965 et ceux de 1970. Notons, par ailleurs, que la clé obtenue concerne l'ensemble de l'enseignement secondaire privé. Les premier et second cycles privés n'y sont donc pas différenciés.

(3) La majeure partie (plus de 90 %) de l'aide de l'Etat à l'enseignement privé est inscrite, en effet, au budget du Ministère de l'Education Nationale. Le reste est financé essentiellement par le Ministère de l'Agriculture et par les collectivités locales (cf. Tableau 4).

On note, par ailleurs, que la réaffectation moyenne dont bénéficiaient les exploitants agricoles était relativement importante. Ceci explique pourquoi leur réaffectation moyenne était si peu élevée dans les premier et second cycles de l'enseignement public (cf. Tableaux 9 et 11 ci-dessus). Cependant, la réaffectation globale dont ils sont crédités dans nos tableaux reste encore sous-évaluée par rapport à leurs bénéfices réels : les ménages d'exploitants agricoles sont en effet les plus forts demandeurs de l'enseignement agricole dont les dépenses n'apparaissent pas dans le budget du Ministère de l'Education Nationale.

TABLEAU 15

LES CREDITS BUDGETAIRES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVE PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectations moyennes par ménage, en Francs	
	1965	1970
0. Exploitants agricoles	60	100
1. Salariés agricoles	30	51
2. Professions indépendantes	42	71
<u>dont :</u>		
. Industriels, gros commerçants	50	76
. Artisans, petits commerçants , pêcheurs	34	58
. Professions libérales	117	199
3. Cadres supérieurs	49	82
4. Cadres moyens	33	55
5. Employés	19	32
6. Ouvriers	24	41
61 - 62 - 66 Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	25	43
63 Manoeuvres, gens de maison	19	31
7. Inactifs	6	11
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	26	41

2.4 - LES BENEFICIAIRES DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE

2.41. Les bourses

Le Tableau 16 ci-dessous présente, pour chaque niveau d'enseignement (1er et 2ème cycles de l'enseignement secondaire, enseignement supérieur), le montant moyen par ménage des bourses perçues par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970.

On constate que, pour l'ensemble des catégories, la bourse totale moyenne s'élevait, en 1965, à 50 Francs par ménage. Les bourses relatives au premier cycle du second degré en constituaient 38 % (19 Francs par ménage), celles relatives au second cycle 34 % (17 Francs) et celles de l'enseignement supérieur 28 % (14 Francs). En 1970, pour une bourse totale moyenne par ménage de 83 Francs, les pourcentages par niveau d'enseignement s'élevaient respectivement à 36 %, 32 % et 32 %.

La bourse totale moyenne, tous niveaux confondus, s'échelonnait, en 1965, entre 92 Francs pour un ménage d'industriels - gros commerçants et 20 Francs pour un ménage d'inactifs. En 1970, les catégories extrêmes n'étaient plus les mêmes : la bourse totale moyenne était la plus élevée pour les ménages de salariés agricoles (218 Francs) et la plus faible pour les ménages de cadres supérieurs (24 Francs). L'écart, qui était de 1 à 4,6 en 1965, était donc, en 1970, de 1 à 9,1 . Cette évolution, effectuée au détriment des catégories les plus favorisées dans les différentes filières d'enseignement, allait donc dans le sens d'une plus grande équité dans la répartition par C.S.P. des crédits budgétaires totaux (cf. Graphique 5).

Le Tableau 17, qui analyse, par niveau d'enseignement, l'évolution relative des bourses perçues par les diverses C.S.P. de ménages entre 1965 et 1970, semble le confirmer. D'une façon générale, on remarque qu'à chaque niveau d'enseignement et pour la majeure partie des catégories analysées, l'évolution du montant moyen des bourses va dans le même sens que l'évolution relative des réaffectations moyennes de crédits d'enseignement proprement dits, analysée précédemment (cf. Graphiques 2,3 et 4 ci-dessus). On remarque néanmoins que pour les manoeuvres - gens de maison et les inactifs, l'évolution des bourses ne va pas toujours dans le même sens que l'évolution des crédits perçus. On note en particulier que, dans le second cycle du second degré, les indices de bourses relatifs à ces deux catégories (cf. Tableau 17) sont en baisse, alors que les indices de réaffectations de crédits de personnel et de fonctionnement étaient en forte hausse (cf. Graphique 3).

On constate enfin que, dans l'enseignement supérieur, c'étaient, en 1965 comme en 1970, les ménages de professions libérales qui bénéficiaient de la bourse moyenne par ménage la plus élevée ; on retrouve là le fait que, bien évidemment, les aides ne bénéficient qu'à ceux qui sont scolarisés. Or, on a vu que les enfants issus des ménages de professions libérales étaient, de très loin, les mieux représentés dans l'enseignement supérieur ; leur bourse moyenne y est, par contre-coup, plus élevée en valeur absolue que celle d'autres catégories aux revenus pourtant plus faibles.

TABLEAU 16

LES BOURSES (AIDE SOCIALE EN ESPECES) PERCUES PAR LES DIFFERENTES C.S.P.
DE MENAGES EN 1965 ET 1970, SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT (1)

Par Ménage

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	1 9 6 5					1 9 7 0				
	1er Cycle du Second Degré - A -	2ème Cycle du Second Degré - B -	Enseigne- ment Supérieur - C -	Total des Bourses (A + B + C)		1er Cycle du Second Degré - D -	2ème Cycle du Second Degré - E -	Enseigne- ment Supérieur - F -	Total des Bourses (D + E + F)	
	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (2)
0. Exploitants agricoles	33	20	16	69	138	86	68	50	204	244
1. Salariés agricoles	43	31	11	85	169	96	80	42	218	261
2. Professions indépendantes	15	12	22	49	98	14	13	31	58	70
Dont :										
. Industriels, gros commerçants	40	32	20	92	182	28	28	19	75	90
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	12	9	19	40	80	11	9	30	50	60
. Professions libérales	7	6	58	71	142	7	9	62	78	94
3. Cadres supérieurs	2	3	21	26	52	2	4	18	24	29
4. Cadres moyens	17	16	24	58	115	24	23	29	75	90
5. Employés	36	31	22	89	177	41	41	35	117	140
6. Ouvriers	26	24	9	59	118	47	38	22	108	129
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	25	23	9	57	114	47	38	23	108	129
63. Manoeuvres, gens de maison	30	26	11	67	133	48	38	22	108	130
7. Inactifs	6	6	8	20	39	8	9	20	38	45
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	19	17	14	50	100	30	27	27	83	100

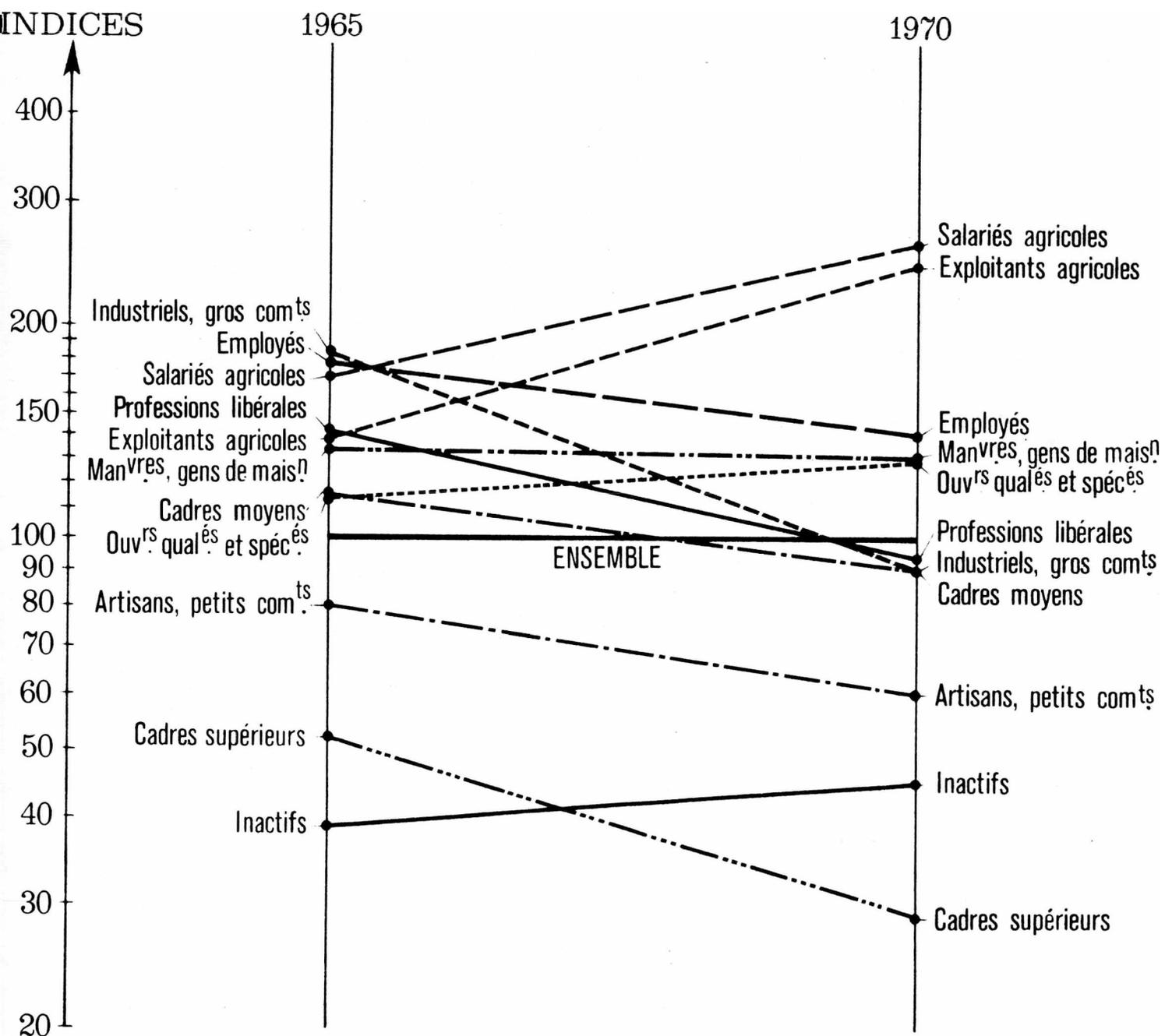
(1) Enseignement public et privé.

(2) Sur la base 100 = Bourse moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

GRAPHIQUE 5

**L'importance relative des bourses perçues
par les diverses CSP de ménages
en 1965 et 1970**

Bourses totales moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Bourse totale moyenne pour l'ensemble des catégories

TABLEAU 17

L'EVOLUTION RELATIVE DES BOURSES PERCUES PAR LES DIVERSES C.S.P.
DE MENAGES EN 1965 ET 1970, SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Bourses Moyennes par Ménage - En Indice (2) -					
	1er Cycle du Second Degré		2ème Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970
. Exploitants agricoles	173	283	120	256	113	188
. Salariés agricoles	221	316	184	300	80	160
. Industriels, gros commerçants	205	92	190	107	142	72
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	61	35	54	35	135	112
. Professions libérales	35	23	37	35	413	234
. Cadres supérieurs	12	8	15	14	149	67
. Cadres moyens	87	79	98	86	172	107
. Employés	184	135	186	153	156	133
. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	129	156	139	143	61	85
. Manoeuvres, gens de maison	153	160	157	143	78	82
. Inactifs	30	28	38	35	54	76
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100	100	100	100	100	100

(1) Enseignement public et privé.

(2) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la bourse moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. Tableau 16).

Il reste cependant que si l'on veut analyser les effets propres aux bourses dans les modifications intervenues entre 1965 et 1970 dans la répartition sociale des effectifs scolaires ou universitaires et si l'on veut apprécier "l'équité" (1) de la distribution des crédits d'aide sociale en espèces, il convient de rapporter les évolutions des Tableaux 16 et 17, non aux évolutions relatives des crédits moyens perçus (Graphiques 2, 3 et 4) - puisque celles-ci tenaient compte conjointement des évolutions différentielles des coûts, par élève ou étudiant, de chaque filière - mais aux évolutions des effectifs réels à chaque niveau d'enseignement. Les comparaisons doivent donc en toute rigueur être effectuées avec les Tableaux A1 et A2 de l'Annexe Complémentaire, qui, n'enregistrant que les effectifs d'élèves ou d'étudiants de chaque C.S.P., éliminent les effets dus aux coûts différentiels des filières étudiées. On sait, en effet, que les mécanismes d'attribution des bourses ne tiennent pas compte, a priori, de la filière suivie, mais s'attachent seulement à la présence effective dans une filière quelconque.

En ce sens, le Tableau 18 permet de mieux analyser les caractéristiques propres à la distribution des crédits d'aide sociale en espèces les deux années considérées. Il donne, pour chaque niveau d'enseignement et pour chaque C.S.P., la bourse moyenne par élève ou étudiant (2). L'évolution en est caractéristique.

Ce tableau permet d'affirmer que les bourses ne semblent pas avoir joué un rôle primordial dans la démocratisation de l'enseignement entre 1965 et 1970 (3). En effet, s'il en était ainsi, il faudrait admettre que les nouveaux boursiers des catégories sociales défavorisées devraient être de plus en plus pauvres et que, donc, le montant de la bourse moyenne des élèves issus de ces catégories devrait être de plus en plus élevé. A l'inverse, les nouveaux refus de bourses aux catégories favorisées devraient avoir pour effet, sinon d'exclure ces enfants de l'école, du moins de diminuer leur bourse moyenne par élève ou étudiant. Or, le Tableau 18 permet de constater, entre autres :

-
- (1) Entendue au sens d'une réduction des inégalités constatées au niveau des dépenses d'enseignement stricto sensu.
- (2) Ces montants ont été obtenus en divisant, pour chaque C.S.P., chaque niveau d'enseignement et chaque année étudiée, la masse totale des bourses perçues par le nombre total d'élèves ou d'étudiants. On retrouve ces montants en divisant, pour chaque niveau d'enseignement, les bourses moyennes par ménage du Tableau 16 par le nombre moyen d'élèves ou d'étudiants par ménage des Tableaux A1 et A2. Précisons aussi que les montants obtenus correspondent à la bourse moyenne par élève ou étudiant et non à la bourse moyenne par boursier. Le montant obtenu est donc, pour chaque C.S.P., une moyenne entre des élèves qui ne bénéficient d'aucune bourse et d'autres qui, au contraire, en bénéficient.
- (3) Cf. également L. LEVY-GARBOUA, "La justice distributive de l'école", Consommation, n° 2, 1975.

TABLEAU 18

L'EVOLUTION RELATIVE 1965 - 1970 DE LA BOURSE MOYENNE PAR ELEVE OU ETUDIANT
SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ET LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE

Données par élève ou étudiant

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	1er Cycle du Second Degré			2ème Cycle du Second Degré			Supérieur		
	1965	1970	Evolution 1965 - 1970	1965	1970	Evolution 1965 - 1970	1965	1970	Evolution 1965 - 1970
	En Francs	En Francs	En %	En Francs	En Francs	En %	En Francs	En Francs	En %
. Exploitants agricoles (1)	226	401	+ 77 %	207	558	+ 170 %	1.160	1.494	+ 29 %
. Salariés agricoles	384	336	- 13 %	419	647	+ 54 %	2.036	2.326	+ 14 %
. Industriels, gros commerçants	183	154	- 16 %	196	202	+ 3 %	243	157	- 35 %
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	72	58	- 19 %	84	76	- 10 %	724	608	- 16 %
. Professions libérales	13	10	- 23 %	18	30	+ 67 %	204	134	- 34 %
. Cadres supérieurs	11	9	- 18 %	16	26	+ 63 %	183	117	- 36 %
. Cadres moyens	89	94	+ 6 %	131	173	+ 32 %	587	472	- 20 %
. Employés	200	290	+ 45 %	270	530	+ 96 %	1.050	1.068	+ 2 %
. Ouvriers spécialisés, qualifiés, marins, mineurs	200	218	+ 9 %	270	342	+ 27 %	1.444	1.748	+ 21 %
. Manoeuvres, gens de maison	318	223	- 30 %	419	348	- 17 %	2.901	1.695	- 42 %
. Inactifs	296	184	- 38 %	368	274	- 26 %	1.274	1.379	+ 8 %
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	161	184	+ 14 %	203	292	+ 44 %	660	745	+ 13 %

(1) Les évolutions ne sont pas très significatives pour cette catégorie. En effet, les bourses totales perçues par les Exploitants agricoles ont été ici rapportées à un nombre d'élèves n'incluant pas les enfants suivant un enseignement agricole. Or on sait que les enfants d'exploitants agricoles sont très fortement représentés dans ce type d'enseignement.

- a) Que, pour les catégories défavorisées, les bourses moyennes par élève n'ont pas, dans tous les cas, augmenté. Au contraire, elles ont diminué, dans tous les niveaux d'enseignement, pour les élèves ou étudiants issus des C.S.P. de manoeuvres - gens de maison et, dans le premier cycle du second degré, pour les élèves issus des C.S.P. de salariés agricoles et inactifs.
- b) Que, pour les catégories favorisées, les bourses moyennes par élève n'ont pas toujours diminué. Bien au contraire, elles ont augmenté dans le second cycle de l'enseignement secondaire pour les élèves issus des C.S.P. de professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens et industriels - gros commerçants.

On doit donc admettre que, dans ces cas précis, la politique d'aide aux élèves n'a pas joué un rôle moteur dans les modifications survenues entre 1965 et 1970 dans la répartition sociale des effectifs scolaires et universitaires.

On note, à ce propos, que c'est dans l'enseignement supérieur que les bourses ont, semble-t-il, accompagné le mieux la démocratisation. On relève cependant une exception notable : entre 1965 et 1970, la bourse moyenne par élève y a sensiblement diminué pour la catégorie des manoeuvres - gens de maison alors que, dans la même période, la situation relative de cette catégorie dans les effectifs universitaires s'est très nettement améliorée.

2.42. Les rémunérations I.P.E.S. (Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire)

Les sommes considérées ici correspondent aux rémunérations versées aux élèves-professeurs des I.P.E.S., étudiants qui se sont engagés à entrer, à la fin de leurs études, dans la carrière professorale. Les montants concernés sont classés dans le budget de l'Education Nationale parmi les crédits de personnel. Néanmoins, on admettra aisément que ces sommes ne se traduisent pas, l'année où elles sont engagées, comme une dépense réelle de fonctionnement de l'enseignement secondaire (ou supérieur).

L'optique générale de notre étude nous a donc conduits à considérer ces dépenses comme une aide sociale en espèces, versée directement aux étudiants qui en sont les destinataires et, par suite, imputable à leur famille d'origine.

Le Tableau 19 présente la réaffectation moyenne par ménage perçue à ce titre par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970 (1). Elle s'élevait, respectivement, pour l'ensemble des catégories, à 7 et 8 Francs les deux années étudiées. Ce sont les ménages de cadres supérieurs qui bénéficiaient de la réaffectation moyenne la plus élevée : 32 Francs par ménage en 1965, 37 Francs en 1970.

(1) Une même clé de répartition, corrigée par les évolutions d'effectifs, a été appliquée en 1965 et 1970 (cf. Annexe Méthodologique, § 1.44).

TABLEAU 19
LES REMUNERATIONS I.P.E.S. PERCUES PAR LES
DIVERSES C.S.P. DE MENAGES EN 1965 ET 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectations Moyennes par Ménage, en Francs	
	1965	1970
0. Exploitants agricoles	5	6
1. Salariés agricoles	3	3
2. Professions indépendantes	9	11
<u>Dont :</u>		
. Industriels, gros commerçants	8	9
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs .	8	9
. Professions libérales	24	28
3. Cadres supérieurs	32	37
4. Cadres moyens	17	19
5. Employés	8	10
6. Ouvriers	4	4
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	4	4
63. Manoeuvres, gens de maison	3	3
7. Inactifs	3	4
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	7	8

D'une façon générale, on constate que les écarts entre les rémunérations perçues par les différentes catégories ne sont pas aussi importants que les écarts de réaffectations moyennes perçues par les mêmes catégories dans l'enseignement supérieur. Les catégories aisées ne sont plus aussi favorisées ; les catégories moyennes et peu privilégiées sont un peu plus avantagées.

2.43. L'aide sociale en nature

Ces dépenses budgétaires concernent essentiellement, pour les enseignements primaire et secondaire : les fournitures de livres, les dépenses de ramassage et transports scolaires, les oeuvres complémentaires de l'école. Dans l'enseignement supérieur, elles comprennent le C.R.O.U.S. (restaurants et cités universitaires), les oeuvres sociales en faveur des étudiants, les contributions de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants et des exonérations et encouragements divers (1).

Pour chaque filière étudiée, les crédits ont été répartis entre les C.S.P. au prorata des parts respectives de chaque catégorie dans les effectifs d'élèves ou d'étudiants (2). Les commentaires restent donc ici, pour l'essentiel, les mêmes que ceux effectués séparément à chaque niveau étudié (3).

La réaffectation moyenne totale, pour l'ensemble des catégories, s'élevait, en 1965, à 16 Francs par ménage et, en 1970, à 30 Francs. Ce sont les crédits d'aide sociale en nature relatifs à l'enseignement supérieur qui en constituaient la part la plus importante : 50 % environ les deux années. Il est donc logique que la réaffectation moyenne soit, au total, plus élevée pour les catégories les plus avantagées dans l'enseignement supérieur, et d'une façon plus générale, avantagées dans l'ensemble de la scolarité facultative. On remarque, en effet, que les crédits d'aide sociale en nature sont relativement faibles dans l'enseignement primaire. Ainsi (cf. Tableau 20), les ménages de professions libérales, cadres supérieurs et industriels - gros commerçants sont les plus avantagés ; les ménages d'ouvriers (ouvriers spécialisés et qualifiés comme manoeuvres - gens de maison) le sont le moins (4).

(1) Cf. L. LEVY-GARBOUA, rapport précité.

(2) Ceci pose certainement un problème pour ce qui concerne les dépenses de ramassage scolaire. En effet, on peut admettre que ces dépenses doivent bénéficier aux catégories agricoles dans des proportions supérieures à leur représentation réelle dans le total des effectifs. Les montants affectés aux catégories agricoles sont donc probablement sous-évalués au profit de l'ensemble des autres catégories. Les sommes considérées, comparées au total général pris en compte, sont néanmoins très faibles.

(3) Mis à part les problèmes de coûts différentiels, par élève ou étudiant, des filières étudiées.

(4) Mis à part les inactifs dont le nombre moyen d'enfants est très faible.

TABLEAU 20

LES CREDITS D'AIDE SOCIALE EN NATURE PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P. DE
MENAGES EN 1965 ET 1970, SELON LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFPECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE									
	1965					1970				
	Enseignement Primaire - A -	Enseignement Secondaire(2) - B -	Enseignement Supérieur - C -	TOTAL (A + B + C)		Enseignement Primaire - D -	Enseignement Secondaire(2) - E -	Enseignement Supérieur - F -	TOTAL (D + E + F)	
	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (3)	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (3)
0. Exploitants agricoles	2	6	5	14	87	4	14	14	31	104
1. Salariés agricoles	3	6	2	11	68	5	20	7	32	109
2. Professions indépendantes	2	10	20	32	204	3	17	38	58	196
<u>Dont :</u>										
. Industriels, gros commerçants	2	11	31	44	280	3	15	45	63	212
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	2	8	10	20	128	3	14	21	39	132
. Professions libérales	3	25	106	134	846	4	48	189	241	813
3. Cadres supérieurs	2	10	43	56	351	4	20	60	85	285
4. Cadres moyens	2	10	15	27	170	4	19	24	47	157
5. Employés	2	10	8	19	120	3	10	13	27	91
6. Ouvriers	3	6	2	11	70	5	16	5	26	88
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	3	7	2	11	73	5	16	5	26	88
63. Manœuvres, gens de maison	3	5	1	9	57	4	17	6	26	89
7. Inactifs	-	1	2	4	23	-	4	6	11	36
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	2	6	8	16	100	3	12	14	30	100

(1) Enseignement public et privé.

(2) Il s'agit ici de la somme des différents calculs effectués séparément pour chaque filière de l'enseignement secondaire public et pour l'enseignement privé.

(3) Sur la base 100 = Réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

2.5 - LE BILAN D'ENSEMBLE

La prise en compte simultanée de l'ensemble des résultats partiels précédents permet de présenter un bilan global, analysant les situations relatives des diverses classes sociales devant les dépenses d'enseignement en 1965 et 1970. Nous analyserons successivement la situation en 1965, la situation en 1970 et nous terminerons par quelques commentaires sur les principaux enseignements de l'évolution 1965 - 1970.

2.51. La situation en 1965

Le Tableau 21 présente les réaffectations moyennes totales perçues par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et leur composition relative (crédits de personnel et de fonctionnement, crédits d'aide sociale en espèces, crédits d'aide sociale en nature). Dans chaque cas, les "avantages" sont analysés selon qu'ils relèvent de la scolarité obligatoire ou de la scolarité facultative. Précisons que, dans le Tableau 21, les C.S.P. sont classées par ordre décroissant de la réaffectation totale moyenne par ménage.

On constate que la réaffectation totale, pour l'ensemble des catégories, s'élevait, en 1965, à 712 Francs par ménage ; la part due à la scolarité obligatoire était la plus importante (66 %).

Les plus avantagés en valeur absolue étaient, de très loin, les ménages de professions libérales (2.803 Francs par ménage). Les ménages de cadres supérieurs, qui venaient immédiatement après, bénéficiaient d'une réaffectation totale inférieure de moitié à la leur (1.377 Francs). Enfin, ce sont les inactifs, dont le nombre moyen d'enfants par ménage est très faible, qui percevaient la réaffectation la moins importante (143 Francs par ménage, soit 20 fois moins que les professions libérales).

On remarque également que :

- a) En règle générale, c'était pour les catégories dont la réaffectation totale était la plus élevée que la part due à la scolarité facultative était la plus importante.
- b) Les bourses constituaient 7 % de la réaffectation globale de l'ensemble des catégories. Elles représentaient néanmoins un pourcentage supérieur à celui-ci pour les catégories suivantes : inactifs (14 %), employés (9,9 %), salariés agricoles (9,6 %), manoeuvres - gens de maison (8,8 %), exploitants agricoles (8,7 %) ; ces catégories pouvaient donc être considérées comme relativement plus aidées que la moyenne. Nous dirons que ces catégories étaient "relativement favorisées" par les bourses en 1965.

LE CREDIT BUDGETAIRE TOTAL MOYEN

EN 1965 ET

C.S.P. CHEF DE MENAGE (2)	Crédits de Personnel et de Fonctionnement (A)			Scolarité Obligatoire (3)
	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	TOTAL	
. Professions libérales { En Francs En %	1.183	1.390	2.573 91,9	7
. Cadres supérieurs { En Francs En %	666	598	1.264 91,7	2
. Industriels, gros commerçants { En Francs En %	695	496	1.191 89,2	40
. Cadres moyens { En Francs En %	567	332	899 89,9	17
. Employés { En Francs En %	519	261	780 87,0	36
. Salariés agricoles { En Francs En %	664	122	786 88,8	43
. Artisans, petits commerçants, patrons pêcheurs { En Francs En %	562	249	811 92,2	12
. Ouvriers spécialisés, qualifiés, marins, mineurs { En Francs En %	594	154	748 91,2	25
. Exploitants agricoles { En Francs En %	549	160	709 88,9	33
. Manœuvres, Gens de maison { En Francs En %	572	109	681 89,6	30
. Inactifs { En Francs En %	74	43	117 81,1	6
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES { En Francs En %	447	192	639 89,8	19

(1) Enseignement public et privé. Pour l'enseignement secondaire privé, les crédits de personnel et de celle ayant permis de répartir l'ensemble des crédits de l'enseignement secondaire privé (cf.

(2) Les catégories sont classées par ordre décroissant de la réaffectation totale moyenne par ménage

(3) Enseignement préscolaire, élémentaire et premier cycle de l'enseignement secondaire. Précisons obligatoire, essentiellement pour trois raisons : - l'enseignement préscolaire n'est pas obligatoire que jusqu'à la classe de 4^{me}.
- A l'âge de 16 ans (âge de fin de scolarité de l'enseignement secondaire (classe de réussite, les enfants seront donc, à 16 ans,

Les limites réelles de la scolarité obligatoire sont ainsi plus ou moins mouvantes. Le regroupement

(4) Second cycle de l'enseignement secondaire et enseignement supérieur. Ce regroupement correspond à

PERCU PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES

SA COMPOSITION (1)

Par Ménage

Bourses (B)		Aide Sociale en Nature et I.P.E.S. (C)			TOTAL (A + B + C)		
Scolarité Facultative (4)	TOTAL	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	TOTAL	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	TOTAL
64	71 2,5	17	141	158 5,6	1.207	1.595	2.803 100,0
24	26 1,9	8	80	88 6,4	676	702	1.377 100,0
52	92 6,9	9	43	52 3,9	744	591	1.335 100,0
40	58 5,8	7	36	43 4,3	591	408	1.000 100,0
53	89 9,9	7	21	28 3,1	562	335	896 100,0
42	85 9,6	6	8	14 1,6	713	172	885 100,0
28	40 4,6	7	21	28 3,2	579	298	879 100,0
32	57 7,0	6	9	15 1,8	625	195	820 100,0
36	69 8,7	6	13	19 2,4	588	209	797 100,0
37	67 8,8	5	7	12 1,6	607	153	760 100,0
14	20 14,0	1	6	7 4,9	81	63	143 100,0
31	50 7,0	5	18	23 3,2	471	241	712 100,0

fonctionnement des premier et second cycles ont été répartis par C.S.P. selon une même clé : Tableau 15).

(dernière colonne).

cependant que ce regroupement ne correspond pas à la définition stricto sensu de la scolarité

jusqu'à l'âge de 14 ans, le 1er cycle du second degré n'était donc obligatoire, en théorie,

obligatoire en 1970), tous les enfants ne se trouvent pas obligatoirement à la fin du 1er cycle (deuxième). En effet, ceci n'est vrai que pour les enfants n'ayant jamais redoublé. Selon leur plus ou moins avancés dans ce premier cycle.

opéré doit donc être considéré comme un maximum.

un minimum (cf. note précédente).

TABLEAU 22

LES POSTES BUDGETAIRES PAR LESQUELS CHAQUE CATEGORIE

ETAIT RELATIVEMENT FAVORISEE EN 1965 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Enseignement Primaire		1er Cycle du Second Degré		2ème Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur		
	Préscolaire (2)	Elémentaire (2)	1er Cycle Public et Privé (2)	Bourses	2ème Cycle Public et Privé (2)	Bourses	Universités et Divers (2)	I.P.E.S	Bourses
. Exploitants agricoles	X	X		X		X			X
. Salariés agricoles	X	X		X		X			
. Industriels, gros commerçants			X	X	X	X	X		
. Artisans, petits commerçants			X		X				X
. Professions libérales			X		X		X		X
. Cadres supérieurs			X		X		X	X	
. Cadres moyens			X		X		X	X	X
. Employés			X	X	X	X			X
. Ouvriers spécialisés, qualifiés	X	X		X		X			
. Manoeuvres, gens de maison	X	X		X		X			
. Inactifs				X		X	X	X	X

(1) Le tableau a été constitué de la façon suivante : on a d'abord calculé, pour chaque catégorie, comme pour l'ensemble des ménages, la part représentée par chaque service budgétisé dans la réaffectation totale perçue. On a ensuite comparé, service par service, le pourcentage ainsi calculé pour chaque C.S.P. au pourcentage relatif à l'ensemble des catégories. C'est quand il lui était supérieur que l'on a admis que, par rapport à l'ensemble des ménages, la C.S.P. considérée était, dans la filière analysée, relativement favorisée. Le tableau se lit donc de la façon suivante, pour la 1ère ligne par exemple (Exploitants agricoles) : compte tenu de la réaffectation globale dont ils bénéficiaient et la situation de l'ensemble des ménages, les exploitants agricoles étaient, en 1965, relativement favorisés par les dépenses affectées à l'enseignement primaire et les bourses, quel que soit le niveau d'enseignement.

(2) Crédits de personnel et de fonctionnement. Les dépenses d'aide sociale en nature ont été exclues du tableau.

Selon le même principe, on peut déterminer pour chaque poste budgétaire les catégories "relativement favorisées". Les résultats en sont consignés dans le Tableau 22. On y relève, entre autres :

- Qu'en 1965, les salariés agricoles, manoeuvres - gens de maison et ouvriers qualifiés et spécialisés étaient relativement favorisés par les dépenses affectées à l'enseignement primaire et par les bourses de l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement primaire, l'effet est dû, on l'a vu, au nombre moyen d'enfants, élevé, de ces catégories.
- Que les professions libérales, industriels - gros commerçants, cadres supérieurs et cadres moyens étaient relativement favorisés par les dépenses affectées aux enseignements secondaire et supérieur. On note, de plus, que les industriels - gros commerçants étaient également relativement favorisés par les bourses de l'enseignement secondaire et les professions libérales par celles de l'enseignement supérieur.
- Qu'enfin, les inactifs étaient relativement favorisés par les dépenses affectées à l'enseignement supérieur et par les bourses, quel que soit le niveau d'enseignement.

2.52. La situation en 1970

Les Tableaux 23 et 24, ci-dessous, reprennent, cette fois pour l'année 1970, les mêmes informations que celles contenues dans les Tableaux 21 et 22 relatifs à 1965.

On constate (cf. Tableau 23) que la réaffectation moyenne totale de l'ensemble des catégories s'élevait, en 1970, à 1.206 Francs par ménage, dont 56 % dus à la scolarité obligatoire.

La réaffectation totale de la catégorie des professions libérales (4.774 Francs par ménage), catégorie de loin la plus avantagée, était toujours plus de deux fois supérieure à celle de ses suivants immédiats, les cadres supérieurs (2.242 Francs). Les ménages de salariés agricoles bénéficiaient, par ailleurs, d'une réaffectation totale moyenne de 1.828 Francs par ménage, qui, il est intéressant de le relever, était plus élevée que celle dont bénéficiaient les cadres moyens (1.763 Francs) ou les industriels - gros commerçants (1.702 Francs). Enfin, ce sont les ménages d'inactifs qui percevaient la réaffectation moyenne la moins importante (346 Francs par ménage, soit 14 fois moins que les professions libérales).

On note, d'autre part, que les bourses représentaient, en 1970, 6,9 % de la réaffectation totale de l'ensemble des ménages. Les pourcentages étaient néanmoins assez fortement différents selon les catégories : les bourses représentaient 14,1 % de la réaffectation totale des exploitants agricoles, 11,9 % de celle des salariés agricoles, 11 % de celle des inactifs et 9,7 % de celle des employés. A l'inverse, elles ne constituaient, respectivement, que 1,6 % et

LE CREDIT BUDGETAIRE TOTAL MOYEN

EN 1970 ET

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (2)	Crédits de Personnel et de Fonctionnement (A)		
	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total
. Professions libérales { En Francs En %	1.784	2.641	4.426 92,7
. Cadres supérieurs { En Francs En %	1.069	1.027	2.096 93,5
. Salariés agricoles { En Francs En %	1.134	440	1.574 86,1
. Cadres moyens { En Francs En %	958	664	1.622 92,0
. Industriels, gros commerçants { En Francs En %	719	835	1.554 91,4
. Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs, marins { En Francs En %	1.036	375	1.411 91,1
. Manoeuvres, gens de maison { En Francs En %	934	380	1.314 90,5
. Exploitants agricoles { En Francs En %	773	428	1.201 83,3
. Artisans, petits commerçants, patrons pêcheurs { En Francs En %	750	554	1.304 93,1
. Employés { En Francs En %	684	366	1.050 87,2
. Inactifs { En Francs En %	136	158	294 85,0
. ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES { En Francs En %	677	408	1.085 89,9

(1), (2), (3), (4) Cf. notes similaires du Tableau 21.

TABLEAU 23

PERCU PAR LES DIVERSES C.S.P. DE MENAGES

SA COMPOSITION (1)

Par Ménage

Bourses (B)			Aide Sociale en Nature et I.P.E.S. (C)			TOTAL (A + B + C)		
Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total
7	71	78 1,6	36	234	270 5,7	1.827	2.946	4.774 100,0
2	22	24 1,1	17	104	121 5,4	1.088	1.153	2.242 100,0
96	122	218 11,9	18	18	36 2,0	1.248	580	1.828 100,0
24	52	75 4,3	16	50	66 3,7	998	766	1.763 100,0
28	47	75 4,4	11	61	72 4,2	758	943	1.702 100,0
47	61	108 7,0	15	15	30 1,9	1.098	451	1.549 100,0
48	60	108 7,4	15	15	30 2,1	997	455	1.452 100,0
86	118	204 14,1	12	25	37 2,6	871	571	1.442 100,0
11	39	50 3,6	11	37	48 3,4	772	630	1.401 100,0
41	76	117 9,7	10	27	37 3,1	735	469	1.203 100,0
8	29	38 11,0	3	11	14 4,0	147	198	346 100,0
30	54	83 6,9	10	28	38 3,2	717	490	1.206 100,0

TABLEAU 24

LES POSTES BUDGETAIRES PAR LESQUELS CHAQUE CATEGORIE
ETAIT RELATIVEMENT FAVORISEE EN 1970 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Enseignement Primaire		1er Cycle du Second Degré		2ème Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur		
	Préscolaire (2)	Elémentaire (2)	1er Cycle Public et Privé (2)	Bourses	2ème Cycle Public et Privé (2)	Bourses	Universités I.U.T. et Divers (2)	I.P.E.S.	Bourses
. Exploitants agricoles		x		x		x			x
. Salariés agricoles	x	x	x	x		x			x
. Industriels, gros commerçants					x		x		
. Artisans, petits commerçants		x			x		x		
. Professions libérales			x				x		
. Cadres supérieurs			x		x		x	x	
. Cadres moyens			x		x		x	x	
. Employés		x		x		x		x	x
. Ouvriers spécialisés, qualifiés	x	x	x	x		x			
. Manoeuvres, gens de maison	x	x	x	x	x	x			
. Inactifs					x	x	x	x	x

(1) Cf. note (1) du Tableau 22.

(2) Cf. note (2) du Tableau 22.

1,1 % des réaffectations totales des professions libérales et des cadres supérieurs.

Enfin, le Tableau 24, qui s'analyse comme le Tableau 22, permet de relever, entre autres :

- Que les salariés agricoles, ouvriers spécialisés et qualifiés, manoeuvres - gens de maison étaient relativement favorisés en 1970 par l'ensemble des dépenses relatives à la scolarité obligatoire (enseignements préscolaire, élémentaire et premier cycle du second degré). On note, de plus, que les manoeuvres - gens de maison l'étaient également par celles concernant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Que les dépenses relatives à l'enseignement supérieur étaient surtout favorables aux industriels - gros commerçants, artisans - petits commerçants, professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens et inactifs.
- Que les employés étaient relativement favorisés par les dépenses affectées à l'enseignement élémentaire et par les bourses.

2.53. L'évolution 1965 - 1970

Cette évolution peut s'analyser par la comparaison des Tableaux 21 et 23, par celle des Tableaux 22 et 24 et, enfin, au vu des Tableaux 25 et 26 et du Graphique 6 ci-dessous.

- a) Les différentes C.S.P. étant classées, dans les Tableaux 21 et 23, par ordre décroissant de la réaffectation moyenne globale perçue en 1965 et 1970, la comparaison des deux tableaux permet d'analyser les modifications intervenues dans la hiérarchie des diverses catégories entre 1965 et 1970.

On relève ainsi la progression des salariés agricoles, qui passent de la 6ème à la 3ème place, celle des ouvriers qualifiés et spécialisés, qui passent de la 8ème à la 6ème place, et celle des manoeuvres - gens de maison, qui passent de la 10ème à la 7ème place.

Inversement, les employés rétrogradent de la 5ème à la 10ème place, les industriels - gros commerçants de la 3ème à la 5ème et les artisans - petits commerçants de la 7ème à la 9ème place.

- b) La comparaison des Tableaux 22 et 24 permet de mettre en évidence les principales modifications relatives intervenues entre 1965 et 1970 dans la composition de la réaffectation globale des diverses catégories :
- Les salariés agricoles, manoeuvres - gens de maison et ouvriers qualifiés et spécialisés étaient devenus, en 1970, relativement favorisés par les dépenses du premier cycle de l'enseignement secondaire, alors qu'ils ne l'étaient pas en 1965. A l'inverse,

les industriels - gros commerçants, artisans - petits commerçants, cadres supérieurs et employés ne l'étaient plus en 1970. La mise en application, dans la période, des décisions concernant la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans et le développement des C.E.S. en constituent les principales raisons. Les professions libérales se sont, à ce niveau, maintenues uniquement grâce à leur nombre moyen d'enfants relativement élevé.

- Les professions libérales, cadres supérieurs et employés, favorisés en 1965 dans le second cycle de l'enseignement secondaire, ne l'étaient plus en 1970. Le développement des filières techniques y a contribué. Le contraire s'est produit pour les manoeuvres - gens de maison et les inactifs.
- Les industriels - gros commerçants qui étaient, en 1965, relativement favorisés par les bourses de l'enseignement secondaire ne l'étaient plus en 1970. Les salariés agricoles, à l'inverse, étaient devenus, en 1970, relativement avantagés par les crédits d'aide sociale en espèces de l'enseignement supérieur.

- c) Le Tableau 25 et le Graphique 6 permettent d'analyser l'importance relative de la réaffectation moyenne totale perçue par les différentes C.S.P. en 1965 et 1970.

On constate ainsi que l'indice de la réaffectation totale moyenne par ménage a augmenté dans la période pour les inactifs, les salariés agricoles, les manoeuvres - gens de maison, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les exploitants agricoles, mais aussi pour les cadres moyens et, très légèrement, pour les professions libérales.

L'indice a, par contre, diminué pour les cadres supérieurs, les artisans - petits commerçants, les employés et les industriels - gros commerçants.

D'une façon générale, on remarque que la réduction des écarts entre catégories n'est pas tant due à la dégradation des positions relatives des catégories favorisées en 1965 qu'à l'amélioration des positions des catégories alors les plus défavorisées. Le tassement ainsi opéré laisse, seuls, se détacher véritablement : les professions libérales, vers le haut ; les inactifs, vers le bas (Graphique 6).

- d) Enfin, le Tableau 26, qui présente, pour les principaux postes budgétaires étudiés, l'évolution 1965 - 1970 des réaffectations moyennes par ménage des diverses C.S.P., permet de préciser à quels postes budgétaires sont dues les améliorations ou dégradations des situations relatives des différentes catégories dans la période. On constate, en particulier, que :

- Pour les salariés et exploitants agricoles, l'amélioration est nette à tous les niveaux, sauf dans l'enseignement primaire.

TABLEAU 25

L'IMPORTANCE RELATIVE DES CREDITS BUDGETAIRES MOYENS
TOTAUX PERCUS PAR LES DIVERSES C.S.P EN 1965 ET 1970

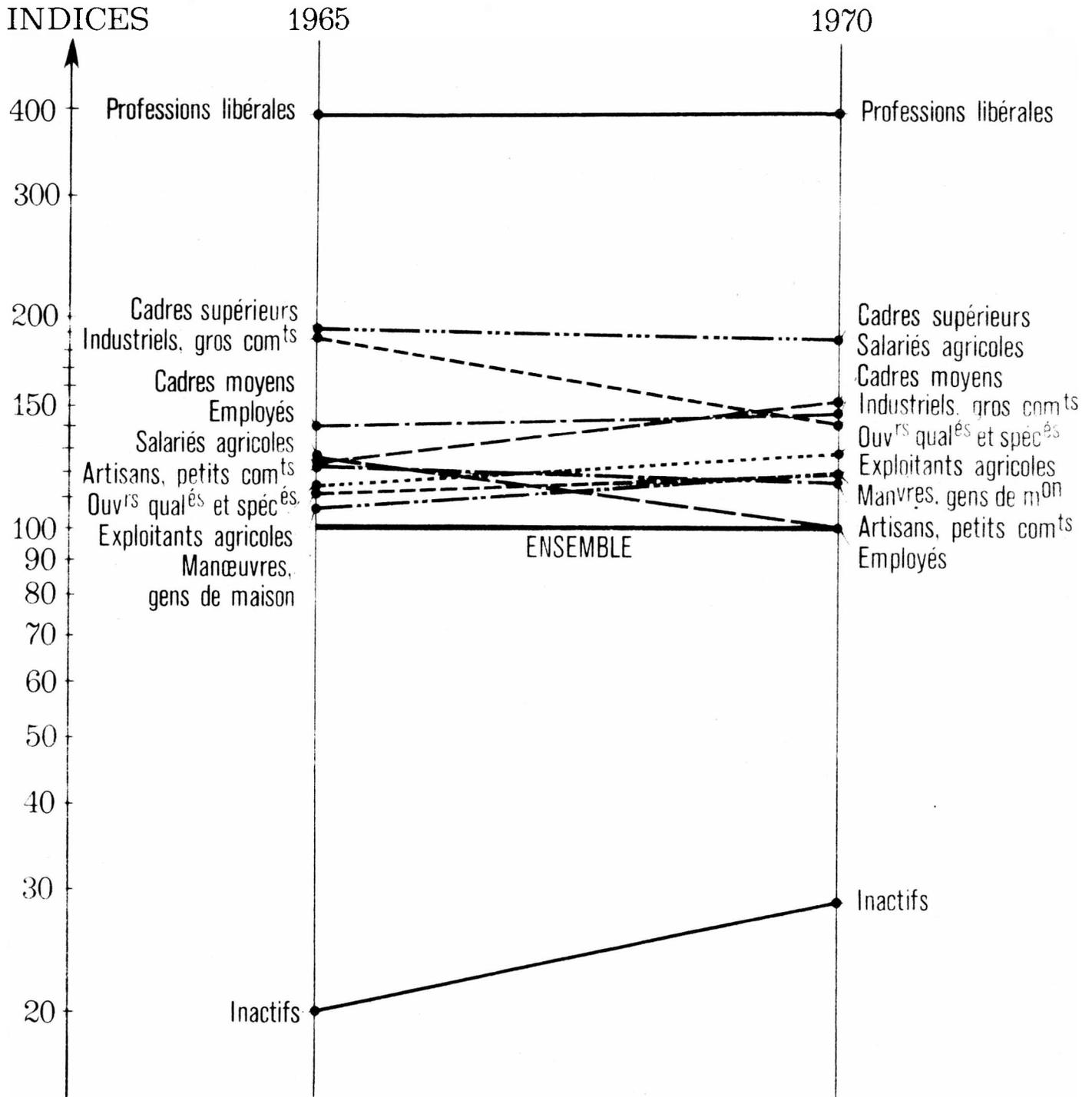
C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectation Totale Moyenne par Ménage - En Indice (1) -	
	1965	1970
. Exploitants agricoles	112	120
. Salariés agricoles	124	152
. Industriels, gros commerçants	187	141
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	123	116
. Professions libérales	393	396
. Cadres supérieurs	193	186
. Cadres moyens	140	146
. Employés	126	100
. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	115	128
. Manoeuvres, gens de maison	107	120
. Inactifs	20	29
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100	100

(1) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

GRAPHIQUE 6

L'importance relative des crédits budgétaires totaux perçus par les diverses CSP de ménages en 1965 et 1970

Réaffectations moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories

TABLEAU 26

Taux d'évolution 1965 - 1970 des réaffectations moyennes par ménage
pour les principaux postes budgétaires étudiés (1)

En %

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (2)	Enseignement Elémentaire		1er Cycle du Second Degré		Second Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur		TOTAL GENERAL (4)
	Précolaire (3)	Elémentaire (3)	1er Cycle Public (3)	Bourses	2ème Cycle Public (3)	Bourses	Universités, I.U.T. etc. (3)	Bourses	
<u>Catégories pour lesquelles l'indice de la réaffectation totale moyenne par ménage a augmenté entre 1965 et 1970 (5)</u>									
. Inactifs	133	111	383	133	409	150	347	250	242
. Salariés agricoles	151	118	431	223	360	258	550	382	207
. Manoeuvres, gens de maison	148	115	378	160	343	146	527	200	191
. Ouvriers spécialisés, qualifiés	192	140	266	188	241	165	305	256	189
. Exploitants agricoles	149	111	218	261	258	340	363	313	181
. Cadres moyens	195	152	182	141	202	144	202	121	176
. Professions libérales	155	116	168	100	162	150	207	107	170
<u>Catégories pour lesquelles cet indice a diminué (5)</u>									
. Cadres supérieurs	175	152	166	100	166	133	177	86	163
. Artisans, petits commerçants	168	120	143	92	206	100	263	158	159
. Employés	200	147	100	114	115	132	211	159	134
. Industriels, gros commerçants	129	100	97	70	157	88	181	95	127
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	170	127	192	158	209	159	228	193	169

(1) Ces taux sont calculés, pour chaque catégorie et chaque service budgétisé, en divisant la réaffectation moyenne par ménage de 1970 par la réaffectation moyenne de 1965. Précisons que lorsque ce taux est égal à 100 %, c'est que la réaffectation moyenne par ménage n'a pas varié, en valeur absolue, entre les deux années. Quand il est inférieur à 100 %, c'est que la réaffectation moyenne par ménage a diminué en valeur absolue dans la période.

(2) Les catégories sont classées par ordre décroissant des taux de la dernière colonne (Total Général).

(3) Crédits de personnel et de fonctionnement.

(4) Y compris l'aide sociale en nature, les rémunérations I.P.E.S. et les crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement secondaire privé, non pris en compte dans les premières colonnes.

(5) Cf. Tableau 25 ci-dessus.

Les bourses, en particulier, ont augmenté très rapidement pour ces deux catégories.

- Pour les manoeuvres - gens de maison, les taux d'évolution des bourses n'ont manifestement pas suivi les taux d'évolution des dépenses d'enseignement proprement dites.
- Les professions libérales se sont maintenues grâce à leur position relative très favorable dans l'enseignement supérieur.
- C'est dans l'enseignement secondaire (premier et second cycles) que les employés ont perdu le plus de terrain.
- Enfin, c'est la réaffectation totale moyenne des industriels - gros commerçants qui a augmenté le moins vite dans la période : on constate, en particulier, que c'est surtout dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et dans la perception des bourses que cette catégorie a relativement le plus rétrogradé.

3 - DEPENSES D'ENSEIGNEMENT, IMPOTS ET REVENUS

Les commentaires précédents, visant seulement la répartition par C.S.P. des crédits budgétaires du Ministère de l'Education Nationale, se doivent, bien sûr, d'être appréciés dans le contexte plus large de l'ensemble de nos travaux sur la redistribution. En effet, nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, l'imputation même aux ménages de services collectifs divisibles, mais surtout, les méthodes d'approche et le principe général de la mesure effectuée pour prendre en compte les avantages immédiats que procure aux ménages la fourniture de services d'enseignement, répondent à un souci majeur de notre recherche : celui d'analyser les effets de l'ensemble des mécanismes redistributifs visant à modifier la répartition des revenus des particuliers.

Dans ce contexte, nous élargirons l'analyse à une double comparaison :

- Dans une première partie, nous mettrons en parallèle les crédits budgétaires d'enseignement perçus par les diverses C.S.P. de ménages et les impôts versés par ces mêmes catégories, les bénéfices de chacun ne pouvant véritablement être appréciés qu'au vu de sa participation réelle au financement des sommes perçues (§ 3.1).
- Dans une seconde partie, nous nous attacherons à mesurer, sommairement, l'impact redistributif des avantages procurés par les dépenses d'enseignement en appréciant leurs effets sur la distribution des revenus primaires des ménages. Une telle analyse fournira un premier élément de réponse à la question que l'on ne peut éviter de poser dans une étude sur la redistribution : les services d'enseignement contribuent-ils, ou non, à réduire les inégalités de revenus des diverses catégories de ménages ? On verra que la réponse à une telle question se doit d'être relativement nuancée (§ 3.2).

Précisons que d'autres comparaisons, en tout état de cause plus complètes, seront effectuées lors de la publication, prochaine, de nos résultats d'ensemble sur la redistribution en 1970 et son évolution entre 1965 et 1970.

3.1 - DEPENSES D'ENSEIGNEMENT ET IMPOTS

Le principe général de la non-affectation des recettes publiques ne permet pas d'effectuer la comparaison précise et détaillée à laquelle il aurait été nécessaire de procéder. Comment déterminer, en effet, la participation réelle de chaque C.S.P. au financement des seules dépenses du Ministère de l'Education Nationale, alors que ce principe impose une règle d'ensemble, non susceptible d'être désagrégée, impliquant que la totalité des dépenses budgétaires soit globalement financée par la totalité des recettes fiscales (1) ? Une telle détermination est donc impossible. C'est pour cette raison que nous comparerons les crédits budgétaires d'enseignement perçus par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970 à l'ensemble des impôts que ces catégories de ménages ont acquitté ces deux mêmes années.

Une telle comparaison d'ensemble revient à supposer que, chaque année, la part de chaque catégorie sociale dans le financement des dépenses budgétaires est la même, quel que soit le type de dépense publique analysé : cette part est égale, l'année considérée, à la part contributive de chacune des catégories dans le total des impôts versés (2).

Compte tenu de ce principe général, les Tableaux 27 et 28 ci-après permettent de classer les C.S.P. entre bénéficiaires et perdants relatifs de l'Education Nationale en 1965 et 1970.

Le Tableau 27 compare, pour 1965, les parts relatives de chaque C.S.P. :

- a) dans le total des crédits budgétaires d'enseignement perçus (colonne A),
- b) dans le total des impôts versés (colonne B).

Le Tableau 28 effectue les mêmes comparaisons pour l'année 1970.

(1) Aux recettes d'emprunts et d'émission monétaire près.

(2) En d'autres termes, si une C.S.P. donnée participe pour $x\%$ au total des recettes fiscales, on considèrera qu'elle finance également $x\%$ des dépenses d'enseignement (ou $x\%$ des dépenses militaires si l'on s'intéressait ici à ce type de dépenses). Dans cette conception, si une catégorie de ménages reçoit une part des services d'enseignement et de bourses (ou une part des services de défense si l'on décide d'affecter aux ménages les services collectifs indivisibles ou, a fortiori, une part de l'ensemble des services publics divisibles et indivisibles) égale à sa participation relative au total des recettes fiscales, l'effet redistributif net (avantages - impôts) des finances publiques est, pour elle, nul. Celui-ci est positif si la catégorie reçoit plus d'avantages qu'elle ne verse d'impôts et négatif dans le cas contraire.

TABLEAU 27

CREDITS BUDGETAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE ET IMPOTS

SUIVANT LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (1965)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Répartition des Crédits Budgétaires Totaux du Ministère de l'Education Nationale (1) - en % -	Répartition des Impôts (2) - en % -	A/B	Répartition des Crédits de Personnel et de Fonctionnement de l'Enseignement Supérieur - en % -	C/B
	A	B	(3)	C	(3)
0. Exploitants agricoles	9,90	6,39	1,55	5,67	0,89
1. Salariés agricoles	2,32	0,98	2,37	0,46	0,47
2. Professions indépendantes	15,81	21,61	0,73	26,36	1,22
Dont :					
. Industriels, gros commerçants	2,41	4,44	0,54	4,81	1,08
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	9,68	11,82	0,82	9,54	0,81
. Professions libérales	3,30	4,63	0,71	11,31	2,44
3. Cadres supérieurs	7,89	10,87	0,73	22,01	2,02
4. Cadres moyens	15,27	14,67	1,04	21,58	1,47
5. Employés	12,21	8,73	1,40	9,38	1,07
6. Ouvriers	31,22	22,07	1,41	7,50	0,34
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	26,10	19,21	1,36	6,66	0,35
63. Manoeuvres, gens de maison	5,12	2,86	1,79	0,84	0,29
7. Inactifs	5,38	14,68	0,37	7,04	0,48
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100,00	100,00	1,00	100,00	1,00

(1) Seuls sont pris en compte les crédits budgétaires ayant été répartis entre les diverses C.S.P. de ménages. La masse concernée s'élève à 10.957 Millions de Francs.

(2) I.R.P.P., taxe complémentaire, part de l'impôt sur les sociétés imputée aux ménages, taxes proportionnelles sur les revenus de valeurs mobilières, vignette, taxes sur les conventions d'assurances, T.V.A., taxe locale, taxes spécifiques, taxe sur les salaires. Seuls ont été retenus les montants payés par les ménages, soit 71.421 Millions de Francs. Cf. Consommation, n° 4, 1973, données relatives à l'hypothèse "b".

(3) Quand ce rapport est supérieur à 1, c'est que la part de crédits budgétaires d'enseignement dont bénéficiait, en 1965, la catégorie considérée était supérieure à la part d'impôts qu'elle a versée cette année-là. Le transfert est donc, pour cette catégorie, positif. Quand ce rapport est inférieur à 1, le transfert est négatif. La catégorie concernée doit donc être considérée, dans ce cas, comme un perdant relatif.

TABLEAU 28

CREDITS BUDGETAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE ET IMPOTS SUIVANT

LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (1970)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Répartition des Crédits Budgétaires Totaux du Ministère de l'Education Nationale (1)	Répartition des Impôts (2)	A/B (3)	Répartition des Crédits de Personnel et de fonctionnement de l'Enseignement Supérieur - en % -	C/B (3)
	- en % - A	- en % - B		- en % - C	
0. Exploitants agricoles	7,54	4,90	1,54	6,37	1,30
1. Salariés agricoles	2,15	0,81	2,65	0,84	1,04
2. Professions indépendantes	13,33	18,88	0,71	23,32	1,24
Dont :					
. Industriels, gros commerçants	1,88	5,13	0,37	3,96	0,77
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	8,06	9,41	0,86	9,77	1,04
. Professions libérales	2,95	3,69	0,80	9,10	2,47
3. Cadres supérieurs	7,59	10,29	0,74	17,01	1,65
4. Cadres moyens	16,72	15,81	1,06	20,00	1,27
5. Employés	11,36	10,88	1,04	10,27	0,94
6. Ouvriers	32,62	21,08	1,55	10,03	0,48
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs	28,40	19,05	1,49	8,66	0,45
63. Manoeuvres, gens de maison	4,22	2,03	2,08	1,37	0,67
7. Inactifs	8,69	17,35	0,50	12,16	0,70
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	100,00	100,00	1,00	100,00	1,00

(1) Seuls sont pris en compte les crédits budgétaires ayant été répartis entre les diverses C.S.P. de ménages. La masse concernée s'élève à 19.552 Millions de Francs.

(2) Impôt sur le revenu (I.R.P.), part de l'impôt sur les sociétés imputée aux ménages, taxes proportionnelles sur les revenus de valeurs mobilières, vignette, taxe sur la valeur ajoutée, taxes spécifiques, taxe sur les salaires. Seuls ont été retenus les montants payés par les ménages, soit 108.870 Millions de Francs. On trouvera le détail des répartitions des différents impôts dans notre prochaine publication sur les résultats d'ensemble de la redistribution en 1970.

(3) Quand ce rapport est supérieur à 1, c'est que la part de crédits budgétaires d'enseignement dont bénéficiait en 1970 la catégorie considérée était supérieure à la part d'impôts qu'elle a versée cette année-là. Le transfert est donc, pour cette catégorie, positif. Quand ce rapport est inférieur à 1, le transfert est négatif. La catégorie concernée doit donc être considérée, dans ce cas, comme un perdant relatif.

Ces deux tableaux permettent de constater que, en 1965 comme en 1970, six catégories sociales pouvaient être considérées comme bénéficiaires relatifs de l'éducation (cf. troisièmes colonnes des Tableaux 27 et 28) : les salariés agricoles, les manoeuvres - gens de maison, les exploitants agricoles, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les employés (1), les cadres moyens. Pour ces catégories, on constate, en effet, que le rapport A/B était, les deux années, supérieur à 1 ; autrement dit, la "contribution relative" de ces catégories au financement des dépenses budgétaires était inférieure à l'avantage relatif qu'elles tiraient des crédits du Ministère de l'Education Nationale.

A l'inverse, cinq catégories pouvaient être considérées comme perdants relatifs : les inactifs, les industriels - gros commerçants, les artisans - petits commerçants, les cadres supérieurs, les professions libérales. Leurs avantages relatifs étaient, en effet, inférieurs, les deux années, à leurs "contributions relatives".

Ainsi, d'une façon générale - et mis à part les inactifs dont la situation s'explique par un nombre moyen d'enfants par ménage très inférieur à celui des autres catégories -, on remarque que les catégories bénéficiaires de l'Education Nationale étaient, en 1965 et 1970, les catégories à bas revenus ou à revenus moyens (2) et qu'à l'inverse, les catégories perdantes étaient celles qui étaient relativement le plus favorisées dans la distribution du revenu national.

Cependant, ces données relatives à l'ensemble des crédits budgétaires d'enseignement méritent d'être déglobalisées. On le justifiera par deux raisons :

- a) Les répartitions sociales des effectifs universitaires sont, on l'a vu, très fortement différentes de celles des effectifs scolaires. On a constaté, en particulier, que les écarts entre catégories étaient bien plus marqués dans l'enseignement supérieur que, par exemple, dans l'enseignement primaire. Il existe donc probablement certains transferts importants entre les différents niveaux, qui n'apparaissent pas au vu de données non désagrégées.
- b) La mesure monétaire effectuée permet, certes, d'avoir une vue d'ensemble de la situation relative de chaque C.S.P. devant l'enseignement. L'évaluation proposée des bénéfices perçus par chaque catégorie ne saurait cependant avoir la même signification pour tous les niveaux d'études. D'une part, l'accès à l'enseignement supérieur traduit un choix délibéré qui n'existe pas, par définition, au niveau de la scolarité obligatoire. D'autre part, les avantages individuels, dont bénéficieront ultérieurement les enfants ayant suivi des études supérieures, sont importants ; ils ne peuvent, en tout état de cause, être tenus pour négligeables, même si le principe général de notre étude ne permet

(1) La situation des employés s'est cependant nettement dégradée dans la période. Ils restent néanmoins, mais de justesse, bénéficiaires relatifs en 1970.

(2) Mis à part les artisans - petits commerçants.

de les prendre en compte. Il est donc particulièrement intéressant de savoir qui - ou plutôt quelles catégories - "finance", en fin de compte, les conséquences de ce choix particulier et donc, surtout, qui "finance" les avantages dont bénéficieront ultérieurement ceux qui auront procédé à un tel choix.

Dans ces conditions, les Tableaux 27 et 28 complètent les données précédentes en présentant, respectivement pour 1965 et 1970, la répartition par C.S.P. des seuls crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur. Leur comparaison avec la répartition des impôts (colonnes C/B des Tableaux 27 et 28) permet de tirer, surtout pour les catégories extrêmes - inactifs mis à part -, des conclusions opposées à celles formulées précédemment (cf. colonnes A/B) : pouvaient être considérées comme bénéficiaires relatifs, non plus les catégories à bas revenus, mais celles à revenus moyens ou élevés ; de même, c'étaient les catégories à bas revenus, et non plus celles à revenus élevés, que l'on pouvait qualifier de perdants relatifs. Ainsi, on constate que les professions libérales et cadres supérieurs bénéficiaient, en 1965 et 1970, d'une part des crédits budgétaires de l'enseignement supérieur nettement plus élevée que la part d'impôts dont ils avaient dû s'acquitter ces deux années. Au contraire, les parts perçues par les ouvriers qualifiés et spécialisés ou les manoeuvres - gens de maison étaient, elles, nettement inférieures à leurs "contributions fiscales" respectives.

On relève, néanmoins, deux exceptions : les catégories agricoles qui, en 1970, restaient bénéficiaires relatifs, même pour le seul enseignement supérieur, et les industriels - gros commerçants qui restaient, eux, perdants relatifs.

De telles constatations nous conduisent à admettre qu'en 1965 et 1970, c'étaient, en règle générale (1), les catégories les plus riches qui finançaient les études primaires et secondaires des enfants les plus pauvres, tandis que c'étaient les catégories les plus pauvres qui, elles, finançaient les études supérieures des enfants les plus riches.

Bien sûr, au total, le bilan d'ensemble reste encore favorable, dans le cadre annuel de l'étude, aux catégories dites défavorisées (2). Il nous paraît, cependant, pour le moins paradoxal de constater que les avantages importants dont bénéficieront tout au long de leur vie active les enfants ayant suivi des études supérieures - enfants, en majorité, issus de milieux privilégiés à revenus plutôt élevés - sont en fait implicitement financés, à l'origine, par les catégories sociales à bas revenus.

(1) Mis à part, en 1970, les catégories agricoles.

(2) Il peut donc être considéré comme positivement redistributif ; on ne peut néanmoins se prononcer ici sur le caractère suffisant ou insuffisant de cette redistribution.

3.2 - DEPENSES D'ENSEIGNEMENT ET REVENUS PRIMAIRES DES MENAGES

Dans le cadre de l'étude de la redistribution annuelle, chaque réaffectation ou prélèvement se doit d'être rapporté, pour juger de son efficacité, aux revenus des différentes catégories de ménages, l'année considérée. La détermination du revenu auquel il convient de rapporter chacun des mécanismes étudiés ne va pas, cependant, sans difficultés (1). De fait, seul un souci de concision nous conduit à nous limiter à une comparaison unique : les revenus primaires bruts des ménages nous paraissent, dans ces conditions, les plus adaptés à une telle démarche.

La notion de revenu primaire brut n'a cependant pas, rappelons-le, la même signification pour toutes les C.S.P. D'une part, l'amortissement et l'autofinancement des entreprises individuelles y sont inclus ; le revenu des non-salariés en est donc, probablement, nettement surestimé (1). D'autre part, les retraites, qui pourtant constituent la majeure partie des ressources des inactifs, n'y sont pas prises en compte. De telles remarques doivent évidemment inciter à une certaine prudence dans les comparaisons entre catégories. C'est pour cette raison que la classification des C.S.P. adoptée au Tableau 29 ci-dessous est différente de celle utilisée dans les tableaux précédents : l'objectif consiste à analyser séparément les catégories de salariés, d'indépendants et d'inactifs.

Le Tableau 29 permet d'apprécier la majoration de revenu que les dépenses d'enseignement procuraient aux différentes C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Il analyse séparément les crédits budgétaires totaux et les crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur.

On constate (cf. première et troisième colonnes du Tableau 29) qu'en 1965 et 1970, pour les catégories de salariés, les crédits d'enseignement avaient, dans leur ensemble, un effet correctif très net : la majoration de revenu procurée par les dépenses d'enseignement était, en effet, d'autant plus importante que le revenu des catégories considérées était plus faible. Ainsi, les crédits perçus représentaient, en 1965, respectivement 7,2 % et 9,5 % du revenu primaire des manoeuvres - gens de maison et salariés agricoles ; ils ne représentaient que 2,7 % et 4 % du revenu primaire des cadres supérieurs et cadres moyens. En 1970, les pourcentages relatifs aux catégories les plus défavorisées (manoeuvres - gens de maison et salariés agricoles) s'élevaient respectivement à 9,3 % et 11,7 % ; les pourcentages relatifs aux cadres supérieurs et cadres moyens leur étaient toujours nettement inférieurs : respectivement 3,2 % et 4,6 %.

Le phénomène ainsi mis en évidence n'était cependant pas totalement aussi marqué pour les catégories d'indépendants : les professions libérales étaient, les deux années étudiées, plus favorisées que les artisans - petits commerçants et industriels - gros commerçants, dont les revenus étaient pourtant moins élevés.

(1) Cf. Consommation, n° 4, 1973, déjà cité.

TABLEAU 29

LES CREDITS BUDGETAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE EN POURCENTAGE
DU REVENU PRIMAIRE BRUT DES MENAGES EN 1965 ET 1970 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	1 9 6 5		1 9 7 0	
	Crédits Budgétaires Totaux	Crédits de Personnel et de Fonctionnement de l'Enseignement Supérieur	Crédits Budgétaires Totaux	Crédits de Personnel et de Fonctionnement de l'Enseignement Supérieur
	1	2	3	4
<u>SALARIES</u>				
. Cadres supérieurs	2,7 %	0,7 %	3,2 %	0,9 %
. Cadres moyens	4,0 %	0,5 %	4,6 %	0,7 %
. Employés	5,6 %	0,4 %	4,6 %	0,5 %
. Ouvriers qualifiés et spécialisés	5,3 %	0,1 %	6,6 %	0,2 %
. Manoeuvres, gens de maison	7,2 %	0,1 %	9,3 %	0,4 %
. Salariés agricoles	9,5 %	0,2 %	11,7 %	0,6 %
<u>INDEPENDANTS (2)</u>				
. Professions libérales	3,2 %	1,0 %	3,1 %	1,2 %
. Industriels, gros commerçants	1,6 %	0,3 %	1,2 %	0,3 %
. Artisans, petits commerçants	2,4 %	0,2 %	2,3 %	0,3 %
. Exploitants agricoles	4,0 %	0,2 %	3,9 %	0,4 %
<u>INACTIFS (3)</u>	2,5 %	0,3 %	4,3 %	0,7 %
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	3,8 %	0,3 %	4,2 %	0,5 %

(1) Le revenu primaire pris en compte ici comprend la part salariale des cotisations sociales.

(2) Le revenu primaire des indépendants est brut, c'est-à-dire qu'il comprend l'amortissement des entreprises individuelles. Leur revenu est donc surestimé par rapport aux revenus des autres catégories (cf. Consommation, n° 4, 1973).

(3) Rappelons que le revenu primaire brut des inactifs ne comprend pas leurs retraites.

La prise en compte séparée des crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur renverse le sens des conclusions précédentes. Les deuxième et quatrième colonnes du Tableau 29 permettent, en effet, de constater qu'en 1965 comme en 1970, c'était pour les catégories aux revenus les plus élevés (professions libérales, cadres supérieurs) que la majoration de revenu procurée par les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur était la plus forte. On retrouve là les conclusions déjà formulées au paragraphe précédent (§ 3.1) sur le caractère "antiredistributif" de l'enseignement supérieur. On remarque néanmoins que, de ce point de vue, la situation des manoeuvres - gens de maison et des salariés agricoles s'est très nettement améliorée entre 1965 et 1970.

De telles constatations nous incitent à revenir sur le caractère limité du cadre général de notre étude. La lecture du Tableau 29 autorise, en effet, à affirmer que les crédits budgétaires du Ministère de l'Education Nationale contribuaient, en 1965 et 1970, à corriger et atténuer les inégalités de revenus des diverses classes sociales. Or une telle affirmation est entièrement dépendante du cadre de l'analyse : la mesure annuelle proposée ignore totalement les caractéristiques d'investissement humain de l'éducation. On ne saurait, en effet, accorder la même valeur et le même rendement aux études supérieures et aux études primaires, même si les sommes dépensées pour chaque niveau sont équivalentes. L'individu ayant accédé à l'enseignement supérieur se verra nanti d'un diplôme, ou d'un niveau de formation, lui permettant d'aborder le marché du travail dans des conditions autrement plus favorables que l'individu entré directement dans la vie active à 16 ans, sans diplôme, à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire (1). Or une telle approche est totalement exclue de l'étude. Dans ces conditions, les avantages immédiats bénéficiant au ménage dont les deux ou trois enfants se trouvent dans l'enseignement primaire ou secondaire seront certainement plus importants que les avantages immédiats du ménage dont le seul enfant suit des études supérieures. Il n'en reste pas moins vrai que le revenu futur de l'étudiant sera, en règle générale, plus élevé que le revenu futur des élèves ayant interrompu leurs études à 16 ans, sans diplôme ou formation supérieure (2). En ce sens, nous dirons que les bénéfices immédiats perçus par l'étudiant seront encore, en quelque sorte, ultérieurement "productifs" d'avantages "induits" supplémentaires ; ils le seront, en tout état de cause, certainement plus que les bénéfices immédiats perçus par l'écolier.

Dans ce contexte, sans nous permettre d'apprécier complètement et exactement la réalité du phénomène, le Tableau 30 permet cependant de se faire une idée de l'inégalité flagrante des situations des diverses C.S.P. de ménages face aux avantages futurs attendus de l'enseignement en 1965 et 1970. Ainsi, remarque-t-on que les avantages immédiats perçus en 1970 permettront à au moins 24,2 % des élèves et étudiants issus de ménages de professions libérales (15,3 % pour les industriels - gros commerçants ;

(1) Dans le meilleur des cas.

(2) Voir, à ce propos, L. LEVY-GARBOUA : Les profils âge-gains correspondant à quelques formations-type en France, Rapport CREDOC ronéoté, Juin 1973.

TABLEAU 30

LE NOMBRE D'ETUDIANTS DES UNIVERSITES ET I.U.T. EN POURCENTAGE
DU NOMBRE TOTAL D'ELEVES ET D'ETUDIANTS EN 1965 ET 1970 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (2)	1 9 6 5	1 9 7 0
. Professions libérales	16,8 %	24,2 %
. Cadres supérieurs	12,4 %	14,7 %
. Industriels, gros commerçants	8,4 %	15,3 %
. Inactifs	5,7 %	10,5 %
. Cadres moyens	5,6 %	7,3 %
. Artisans, petits commerçants	3,5 %	6,8 %
. Employés	3,2 %	5,5 %
. Exploitants agricoles	1,8 %	4,5 %
. Ouvriers qualifiés et spécialisés	0,8 %	1,5 %
. Salariés agricoles	0,7 %	1,9 %
. Manoeuvres, gens de maison	0,5 %	1,7 %
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	3,6 %	6,0 %

(1) D'après les Tableaux A1 et A2 de l'Annexe Complémentaire. Les étudiants des établissements supérieurs autres que les universités et I.U.T. ne sont pas pris en compte.

(2) Les C.S.P. sont classées par ordre décroissant des taux de la première colonne.

14,7 % pour les cadres supérieurs) de bénéficier ultérieurement d'avantages supplémentaires conséquents (1). Les pourcentages sont nettement plus faibles pour des catégories sociales moins privilégiées : 1,9 % pour les salariés agricoles, 1,7 % pour les manoeuvres - gens de maison, 1,5 % pour les ouvriers qualifiés et spécialisés (2).

L'ensemble des constatations précédentes permet de conclure à un double effet distributif des dépenses d'enseignement. Les sommes engagées chaque année par le Ministère de l'Education Nationale contribuent, certes, à réduire les inégalités des revenus courants des différentes catégories de ménages. Le niveau de formation acquis par les enfants diffère cependant très profondément selon leur origine sociale. On doit donc admettre, en ce sens, que les dépenses d'enseignement contribuent, aussi, à reconduire, au niveau de la formation des revenus, des inégalités sociales importantes.

Il est regrettable que ce deuxième effet, essentiel, soit exclu de l'analyse. Le cadre, annuel, de l'étude de la redistribution montre là, certainement, une de ses plus notables imperfections.

(1) Se traduisant au niveau du revenu des individus concernés.

(2) Et encore, avons-nous inclus, dans le Tableau 30, les étudiants des I.U.T., ce qui favorise quelque peu les catégories sociales les plus modestes. Les avantages ultérieurs attendus de telles études sont cependant inférieurs à ceux attendus d'études universitaires classiques.

C O N C L U S I O N

C O N C L U S I O N

De tous les services gratuits individualisables rendus aux ménages, les services d'enseignement offerts par le Ministère de l'Education Nationale sont, de loin, les plus importants. Evalués au coût des facteurs, et non comprises les dépenses d'investissement (1), les services ainsi offerts aux ménages s'élevaient, en 1965, à près de 11 Milliards de Francs et, en 1970, à 19,6 Milliards. De telles masses étaient approximativement comparables, les deux années étudiées, d'une part, aux prestations familiales (respectivement 13 et 22 Milliards de Francs), d'autre part, aux cotisations sociales salariales versées directement par les ménages (11,1 Milliards de Francs en 1965, 20,3 Milliards en 1970). C'est dire combien leur inclusion dans les mécanismes de transferts est susceptible d'influer sur les résultats globaux de la redistribution (2).

La répartition, par catégorie de ménages, des dépenses du Ministère de l'Education Nationale autorise à dégager deux types de conclusions : les unes portent sur les crédits budgétaires moyens perçus par les différentes C.S.P. et leur composition, les autres sur les aspects purement redistributifs des sommes prises en considération.

1. L'analyse des bénéficiaires budgétaires totaux moyens perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970 met en lumière les situations particulières, quoique totalement opposées, de deux catégories : les professions libérales, dont la réaffectation totale moyenne (2.803 Francs par ménage en 1965, 4.774 Francs en 1970) était très nettement supérieure à celle de toutes les autres C.S.P., et les inactifs, dont la réaffectation moyenne (143 Francs par ménage en 1965, 346 Francs en 1970) était, elle, au contraire, nettement inférieure à celle dont bénéficiaient les autres catégories.

La position très avantageuse des ménages de professions libérales était due, d'une part, à leur situation sociale privilégiée, d'autre part, à un nombre moyen d'enfants par ménage relativement élevé. Les inactifs, à l'inverse, devaient leur situation à un nombre moyen d'enfants par ménage très faible, presque nul : cette catégorie est en effet constituée, en majeure partie, de retraités.

(1) Leur prise en compte n'était pas susceptible, de toute façon, de remettre en cause le sens des résultats obtenus.

(2) Une telle inclusion sera effectuée dans notre prochaine étude, à paraître, sur la redistribution des revenus en 1970.

Ces deux groupes de ménages mis à part, les écarts entre catégories intermédiaires étaient, en fin de compte, assez réduits (de 1 à moins de 2). Les extrêmes étaient, en effet :

- en 1965, les cadres supérieurs, dont la réaffectation totale moyenne s'élevait à 1.377 Francs par ménage et les manoeuvres - gens de maison (760 Francs par ménage) ;
- en 1970, les cadres supérieurs (2.242 Francs par ménage) et les employés (1.203 Francs par ménage).

On aurait pu s'attendre, finalement - l'inégalité flagrante des diverses classes sociales devant l'enseignement supérieur est connue -, à des écarts plus importants. C'est précisément la prise en compte de la scolarité obligatoire, en particulier de l'enseignement primaire, qui contribue à réduire fortement les inégalités considérables existant au niveau de l'enseignement supérieur. En voici les raisons :

- D'une part, les dépenses relatives à l'enseignement primaire (crédits de personnel et de fonctionnement des enseignements préscolaire et élémentaire) étaient, en 1965 et 1970, environ trois fois plus importantes que celles relatives à l'enseignement supérieur (crédits de personnel et de fonctionnement) : les premières représentaient en effet, en 1965 et 1970, respectivement 42,5 % et 33,4 % des crédits budgétaires analysés ; les secondes n'en représentaient respectivement que 9,1 % et 12,2 %.
- D'autre part, les résultats relatifs à l'enseignement primaire ne font que traduire, en règle générale, l'importance relative, selon les C.S.P., du nombre moyen d'enfants par ménage. Or, ce sont les catégories sociales les plus défavorisées dans l'enseignement supérieur qui ont, en fait, le nombre moyen d'enfants par ménage le plus élevé (salariés agricoles, manoeuvres - gens de maison, ouvriers qualifiés et spécialisés). Ce sont donc ces catégories qui bénéficient, dans l'enseignement primaire, de la réaffectation moyenne la plus élevée (1).

Les bourses, par ailleurs, allaient, surtout en 1970, dans le sens d'une plus grande équité dans la répartition par C.S.P. des crédits budgétaires totaux. Elles contribuaient donc à réduire encore, dans une certaine mesure, les écarts entre catégories sociales.

La comparaison des résultats relatifs à 1965 et 1970 permet, d'autre part, de mettre en évidence :

(1) D'autant que les taux de redoublement y sont plus élevés pour les catégories sociales les plus modestes.

- a) Une tendance certaine à l'égalisation des bénéfices budgétaires perçus par les diverses classes sociales. Une telle égalisation n'est d'ailleurs pas tant due à la dégradation de la situation relative des catégories favorisées en 1965 qu'à une nette amélioration de la situation relative des catégories défavorisées. La prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, le développement des filières techniques et la création des I.U.T. y ont largement contribué. De façon générale, si les modifications de coûts des différentes filières ont joué un rôle certain dans la tendance à l'égalisation des bénéfices perçus, il est clair qu'une redistribution numérique notable s'est effectivement opérée entre 1965 et 1970 : la part relative des enfants issus de catégories sociales modestes dans les effectifs des différents niveaux d'enseignement - facultatif en particulier - s'est nettement accrue. Les inégalités sociales devant l'enseignement supérieur restent néanmoins considérables. Les bourses ne semblent pas, par ailleurs, avoir joué un rôle moteur dans cette "égalisation" relative ; elles n'ont apparemment fait que l'accompagner.
- b) La détérioration très rapide de la situation relative de deux catégories de ménages : les employés et les industriels - gros commerçants.

2. L'élargissement de l'analyse aux effets purement redistributifs des dépenses d'enseignement s'est effectué dans deux directions. Elles conduisent, d'ailleurs, à des conclusions approximativement identiques :

- D'une part, la comparaison, pour chaque catégorie, des impôts versés et des bénéfices budgétaires perçus permet de constater qu'en règle générale, les catégories bénéficiaires relatifs de l'Education Nationale étaient, en 1965 et 1970, les catégories à revenus faibles ou moyens. A l'inverse, les perdants relatifs étaient les catégories à revenus élevés.
- D'autre part, en rapportant les crédits budgétaires perçus par chaque C.S.P. à ses revenus primaires, on remarque que la majoration de revenu procurée par les dépenses d'enseignement était, les deux années, d'autant plus importante que le revenu des catégories considérées était plus faible. On peut en conclure qu'en 1965 et 1970, les dépenses budgétaires de l'Education Nationale contribuaient à atténuer les inégalités des revenus courants des différentes catégories de ménages.

La prise en compte séparée des seules données relatives à l'enseignement supérieur renverse, cependant, complètement le sens des conclusions précédentes. On constate ainsi que, d'une part, les avantages procurés par l'enseignement supérieur aux enfants issus de catégories aisées étaient implicitement financés, en 1965 et 1970, par les catégories à bas revenus et que, d'autre part, la majoration de revenu procurée par les crédits d'enseignement supérieur était d'autant plus importante que le revenu des catégories considérées était plus élevé.

De telles constatations, diamétralement opposées selon le niveau d'enseignement auquel l'analyse s'attache, soulignent, indirectement, le caractère partiel de l'étude. En effet, seule une partie des avantages dont bénéficient les ménages grâce aux dépenses engagées par le Ministère de l'Education Nationale y est analysée. Les avantages de long terme que procure l'Education - avantages liés à la durée des études de chaque individu et surtout au niveau de formation acquis - en sont totalement exclus. Or, la prise en compte de tels avantages revient à donner aux diverses filières suivies et aux divers niveaux d'études un poids économique - apprécié en terme de rendement - évidemment différent de celui qui est le leur dans les dépenses budgétaires annuelles. L'optique institutionnelle de l'étude mesure, en quelque sorte, une partie de l'investissement, non son rendement. Le jugement que l'on peut porter sur les effets distributifs du Budget de l'Education Nationale se doit donc d'être nuancé : certes, les dépenses d'enseignement, appréciées dans le cadre annuel de l'étude de la redistribution, réduisent les inégalités des revenus courants des ménages. Il est certain, cependant, qu'elles contribuent aussi, analysées sous une optique plus dynamique, à reconduire ces inégalités au niveau même de la formation des revenus. L'examen des situations relatives des diverses C.S.P. dans l'enseignement supérieur le laisse, bien sûr, supposer. Mais c'est, en fait, la situation relative de chacune des catégories dans chacune des filières de l'enseignement qu'on doit, à ce propos, examiner. Or, les différences socio-professionnelles sont, de ce point de vue, très marquées. A côté de la "voie royale" empruntée par les enfants issus des catégories favorisées (premier cycle des lycées, second cycle général, universités et grandes écoles), les enfants issus de catégories modestes se cantonnent - ou sont cantonnés - sur la voie moins noble conduisant, en règle générale, à un travail manuel peu valorisant et sous-estimé : premier cycle des C.E.G., deuxième cycle technique court des C.E.T. ou, mais bien moins fréquemment, deuxième cycle technique long, I.U.T.

En fin de compte, c'est le caractère quantitatif de la notion d'"égalisation" qui est ici en cause. L'accès aux différents niveaux d'enseignement d'un plus grand nombre d'enfants issus de classes sociales défavorisées ne saurait suffire à traduire une amélioration réelle de leur condition s'ils sont conduits, dans les faits, à n'accéder qu'aux filières - le plus souvent les filières courtes - les menant directement à une situation bien peu favorable sur le marché du travail. Une véritable démocratisation de l'enseignement implique une réelle égalisation d'accès de toutes les classes sociales à tous les niveaux et à toutes les filières de scolarité. Or, la réalisation d'un tel objectif nécessite l'élaboration et l'application de mesures et de moyens institutionnels autrement plus importants, plus efficaces et plus volontaristes que ceux utilisés actuellement.

ANNEXE COMPLEMENTAIRE

ANNEXE COMPLÉMENTAIRE

Le principe général de notre recherche nécessitait, on l'a vu, de donner à chacune des filières de l'Education Nationale un poids proportionnel à son coût économique (coûts d'utilisation du capital non compris). De fait, l'ensemble des constatations précédentes, relatives aux évolutions des crédits budgétaires perçus à chaque niveau par les diverses C.S.P., tenait compte à la fois :

- des modifications numériques intervenues dans la période à chaque niveau d'enseignement (évolutions différentes selon les C.S.P. du nombre d'élèves ou d'étudiants) ;
- des modifications survenues entre 1965 et 1970 dans les coûts par élève des différentes filières.

Les évolutions numériques de chaque filière étaient donc pondérées par les évolutions différentielles des coûts de chacune de ces filières.

Nous présentons, dans cette annexe, des données relatives aux seules modifications numériques intervenues entre 1965 et 1970. Ces modifications peuvent y être appréciées pour chacune des C.S.P. étudiées précédemment.

Ainsi, les Tableaux A1 et A2 ci-dessous donnent, pour chaque C.S.P., et par ménage, le nombre moyen d'élèves ou d'étudiants qui se trouvaient effectivement, en 1965 et 1970, aux divers niveaux d'études suivants (1) :

- enseignement élémentaire,
- premier cycle de l'enseignement secondaire,
- second cycle de l'enseignement secondaire,
- enseignement supérieur (universités et I.U.T. uniquement).

Ils permettent d'apprécier et de mettre en évidence :

- a) le phénomène de sélection scolaire et universitaire ;
- b) une certaine tendance à l'égalisation numérique dans les différents niveaux d'enseignement entre 1965 et 1970.

Les Graphiques A1 et A2 visualisent les positions relatives des diverses classes sociales aux différents niveaux étudiés. Le Graphique A1 concerne l'année 1965, le Graphique A2 : 1970.

(1) Enseignement public et privé.

On y constate que les enfants issus de certaines catégories - que l'on appellera défavorisées - sont de moins en moins représentés au fur et à mesure que l'on avance vers des niveaux d'études plus élevés et donc vers des études plus longues. Font partie de ce groupe : les exploitants agricoles, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les manoeuvres-gens de maison, les salariés agricoles.

Inversement, on relève que certaines catégories sont fortement favorisées : les professions libérales, les cadres supérieurs, les industriels-gros commerçants, les cadres moyens et les inactifs.

Ces constatations sont valables pour 1965 comme pour 1970. On constate, néanmoins, que les effets discriminants qui, en 1965, étaient nets dès le premier cycle de l'enseignement secondaire, apparaissaient plus tardivement en 1970, puisqu'ils étaient surtout sensibles lors du passage du second cycle du second degré à l'enseignement supérieur. Il est probable que la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans y a grandement contribué.

Enfin, malgré une nette tendance à l'égalisation dans les universités entre 1965 et 1970, les écarts entre catégories extrêmes y restaient très importants en 1970.

TABLEAU A 1

LE NOMBRE MOYEN D'ELEVES OU D'ETUDIANTS DE CHAQUE C.S.P.
DANS LES DIVERS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT EN 1965 (1)

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE	Enseignement Elémentaire		Premier Cycle de l'Enseignement Secondaire		Second Cycle de l'Enseignement Secondaire		Universités	
	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)
Exploitants agricoles	0,4954	137	0,1475	123	0,0973	118	0,0137	64
Salariés agricoles	0,6634	183	0,1115	93	0,0735	89	0,0056	26
Industriels, Gros commerçants	0,5222	144	0,2167	181	0,1626	197	0,0828	387
Artisans, Petits commerçants, Patrons pêcheurs	0,4466	123	0,1640	137	0,1093	133	0,0263	123
Professions libérales	0,5519	152	0,5264	439	0,3380	410	0,2853	1.333
Cadres supérieurs	0,4572	126	0,2035	170	0,1581	192	0,1154	539
Cadres moyens	0,3770	104	0,1881	157	0,1262	153	0,0414	193
Employés	0,3506	97	0,1779	148	0,1154	140	0,0210	98
Ouvriers qualifiés, spécialisés, Mineurs	0,5360	148	0,1252	105	0,0864	105	0,0060	28
Manoeuvres, Gens de maison	0,5633	155	0,0930	78	0,0627	76	0,0038	18
Inactifs	0,0623	17	0,0195	16	0,0172	21	0,0060	28
Ensemble des ménages ordinaires	0,3625	100	0,1198	100	0,0824	100	0,0214	100

(1) Enseignement public et privé.

(2) Pour chaque colonné, la base 100 correspond au nombre moyen d'élèves ou d'étudiants de l'ensemble des catégories.

TABLEAU A 2

LE NOMBRE MOYEN D'ELEVES OU D'ETUDIANTS DE CHAQUE C.S.P.
DANS LES DIVERS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT EN 1970 (1)

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE	Enseignement Elémentaire		Premier Cycle de l'Enseignement Secondaire		Second Cycle de l'Enseignement Secondaire		Universités et I.U.T.	
	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)	Nombre Moyen par Ménage	en Indice (2)
Exploitants agricoles	0,3705	120	0,2134	130	0,1219	134	0,0335	94
Salariés agricoles	0,5265	171	0,2843	173	0,1235	136	0,0183	51
Industriels, Gros commerçants	0,3519	114	0,1815	110	0,1403	154	0,1213	340
Artisans, Petits commerçants, Patrons pêcheurs	0,3588	116	0,1828	111	0,1231	135	0,0488	137
Professions libérales	0,4306	140	0,7182	436	0,3083	339	0,4645	1.301
Cadres supérieurs	0,4666	151	0,2766	168	0,1434	158	0,1527	428
Cadres moyens	0,3851	125	0,2553	155	0,1327	146	0,0605	169
Employés	0,3481	113	0,1407	85	0,0769	85	0,0331	93
Ouvriers qualifiés, spécialisés, Mineurs	0,5019	163	0,2177	132	0,1111	122	0,0129	36
Manoeuvres, Gens de maison	0,4357	141	0,2173	132	0,1088	120	0,0129	36
Inactifs	0,0469	15	0,0455	28	0,0335	37	0,0147	41
Ensemble des ménages ordinaires	0,3080	100	0,1647	100	0,0909	100	0,0357	100

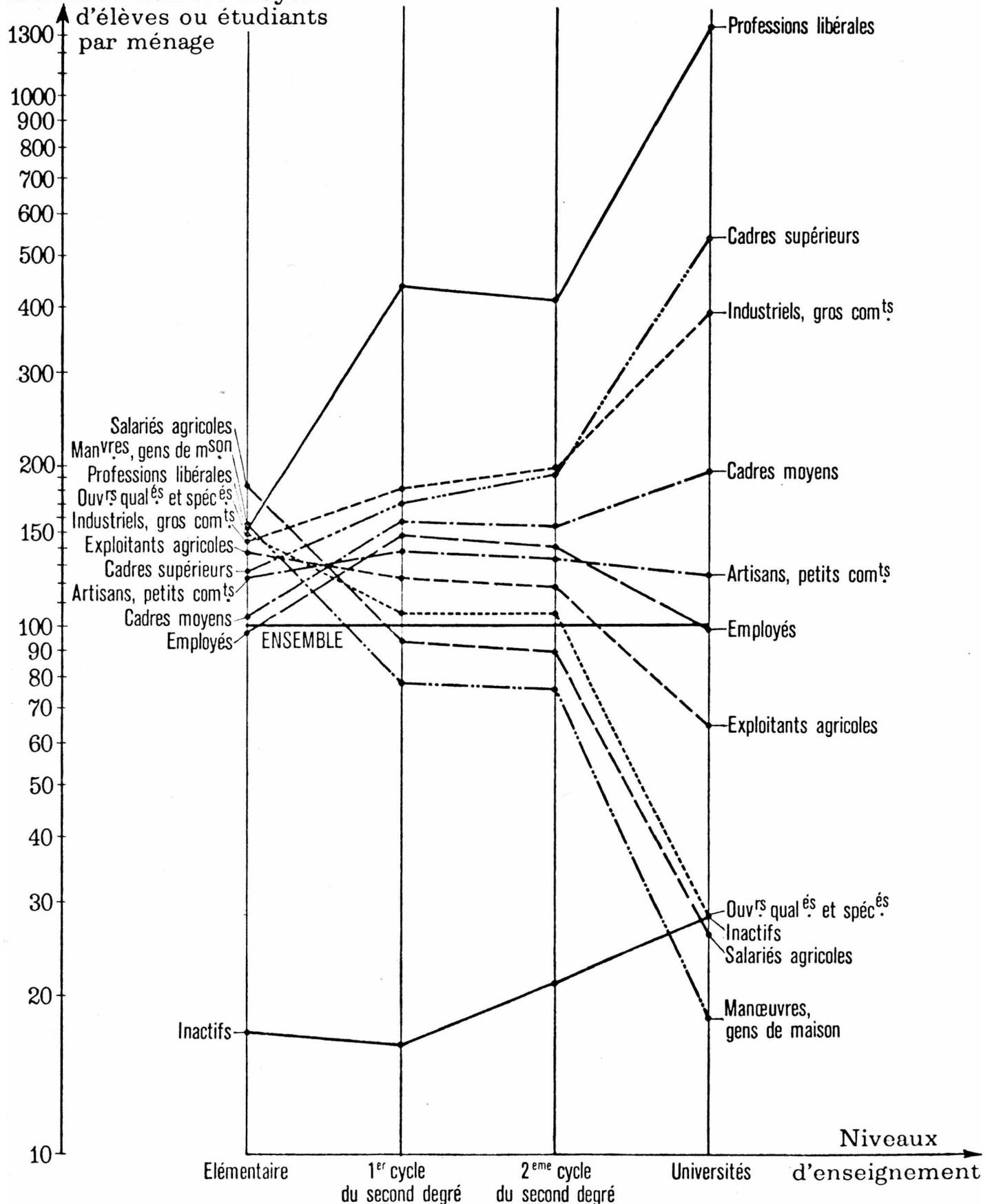
(1) Enseignement public et privé.

(2) Pour chaque colonne, la base 100 correspond au nombre moyen d'élèves ou d'étudiants de l'ensemble des catégories.

GRAPHIQUE A1

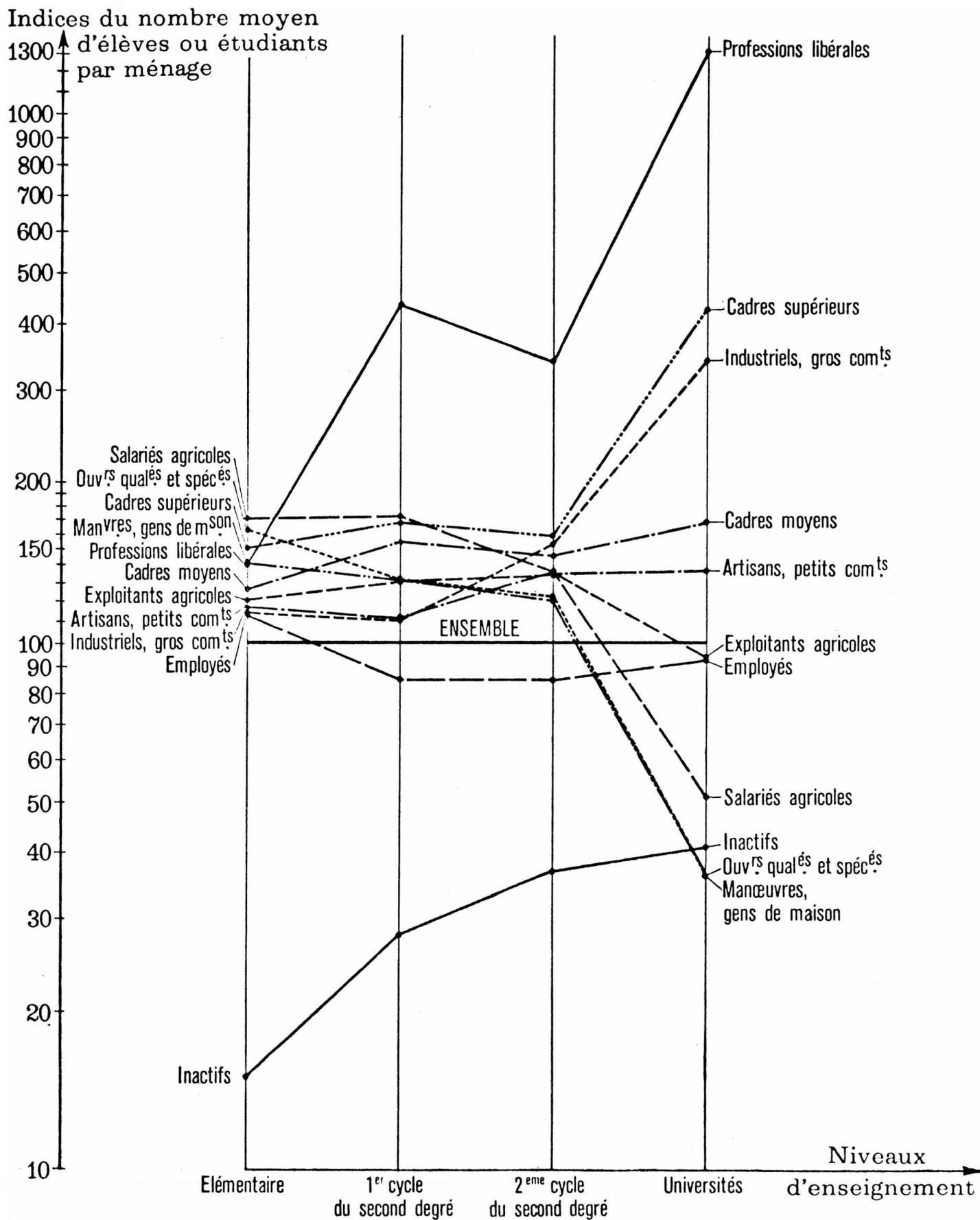
Les situations relatives des diverses CSP dans les différents niveaux d'enseignement en 1965

Indices du nombre moyen d'élèves ou étudiants par ménage



GRAPHIQUE A2

Les situations relatives des diverses CSP dans les différents niveaux d'enseignement en 1970



ANNEXE METHODOLOGIQUE

ANNEXE METHODOLOGIQUE

On trouvera, exposé dans cette annexe, l'ensemble des méthodes ayant permis de mener à bien notre travail de ventilation, par catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, des crédits budgétaires du Ministère de l'Education Nationale. En effet, la réalisation d'un tel objectif n'est possible, en l'état actuel des disponibilités statistiques, qu'au prix d'un certain nombre d'hypothèses et de traitements, parfois hardis, des informations existantes. Deux sortes de problèmes se posent à son propos, les uns relatifs aux masses à ventiler entre les ménages, les autres ayant trait aux clés de répartition à utiliser.

* Les masses à ventiler : la question posée là concerne les possibilités - ou plutôt les non-possibilités - de repérage précis des masses budgétaires relatives à chacun des services détaillés du Ministère de l'Education Nationale (M.E.N.). En effet, le premier budget fonctionnel établi par le M.E.N. porte sur l'année 1966. Il fallait donc reconstituer celui de l'année 1965. Par ailleurs, les budgets publiés pour chacune des années postérieures à 1965 ne proposent pas toujours un éclatement des filières d'enseignement suffisant pour une mesure précise des effets redistributifs de chacune de ces filières (c'est le cas en particulier de l'enseignement supérieur). De ces deux points de vue, notre travail fut grandement facilité par les estimations "budgétaires" de L. LEVY-GARBOUA (cf. pages 12 et 13).

* Les clés de répartition utilisées : les masses budgétaires précises étant déterminées, c'est leur ventilation entre les différentes catégories socio-professionnelles du chef de ménage qui posait le problème le plus épineux. Ce travail a nécessité un long et laborieux traitement des informations existantes. Nous en expliquons ci-dessous les raisons.

La totalité des informations sur l'origine sociale des élèves ou étudiants - la plupart proviennent du Ministère de l'Education Nationale - s'attachent à la situation socio-professionnelle des parents, le plus souvent du père. Les répartitions sociales obtenues se réfèrent donc à la catégorie socio-professionnelle du chef de la famille à laquelle appartient l'enfant. Notons à ce propos que de telles informations, outre qu'elles sont plus faciles à recueillir, correspondent davantage à la logique explicative du fonctionnement du système que des informations qui concerneraient la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. C'est ce que les comparaisons entre les notions de famille et de ménage feront, plus loin, apparaître.

Cependant, l'étude de l'ensemble des flux redistributifs affectant les revenus des ménages - comme, d'ailleurs, toute étude d'ensemble - nécessite évidemment l'utilisation d'un critère d'analyse commun à tous les mécanismes observés. Or, un seul critère paraît jusqu'à présent être suffisamment utilisé dans les statistiques et l'analyse économique des phénomènes ayant trait, de près ou de loin, à la distribution ou à la redistribution des revenus, pour permettre une prise en compte globale et fiable de l'ensemble des flux redistributifs engendrés par les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale : celui de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (1). Notre objectif final étant de comparer l'ensemble des réaffectations - dont les services d'enseignement constituent une part non négligeable - et prélèvements collectifs, il convenait de répartir les crédits budgétaires des différents services du Ministère de l'Education Nationale, en retenant le critère de la C.S.P. du chef de ménage et non celui, insuffisant pour une analyse d'ensemble de la redistribution, de la C.S.P. du chef de famille. D'autre part, il convenait aussi que la nomenclature de C.S.P. adoptée dans l'étude soit la même que celle utilisée dans nos autres travaux sur la redistribution (2).

Trois étapes de travail furent donc nécessaires :

- a) Répartition, par catégorie socio-professionnelle du chef de famille, des crédits budgétaires des différents services du Ministère de l'Education Nationale en 1965 et 1970.
- b) Passage des évaluations par C.S.P. du chef de famille à des évaluations par C.S.P. du chef de ménage.
- c) Harmonisation des différentes nomenclatures de C.S.P., en vue d'obtenir des résultats pouvant directement être pris en compte dans nos travaux d'ensemble sur la redistribution.

Nous exposons ci-dessous les différentes méthodes ayant permis la réalisation de chacune de ces étapes.

(1) Il est certain - et c'est le cas en particulier pour l'analyse des services d'enseignement - que le critère de la C.S.P. du chef de ménage n'est pas toujours le meilleur, loin de là, pour apprécier le caractère redistributif de tel ou tel prélèvement ou réaffectation. Néanmoins, il nous paraît primordial, dès l'instant qu'on analyse l'ensemble des circuits redistributifs, d'accorder la priorité au dénominateur commun conférant aux informations utilisées la fiabilité suffisante. En particulier, une étude globale et fiable de la redistribution en terme de tranches de revenus - le critère qui est pourtant le plus directement significatif - nous paraît actuellement illusoire.

(2) Cf. notamment, Consommation, n° 4, 1973.

1 - REPARTITION, PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE, DES CREDITS BUDGETAIRES DES DIFFERENTS SERVICES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (1965 ET 1970).

L'étude de L. LEVY-GARBOUA, intitulée "Budget de l'Education Nationale et Redistribution des Revenus entre 1965 et 1969" (1), recouvre l'essentiel de cette première étape ; nous lui avons fait de nombreux emprunts. Cependant, les méthodes de détermination des clés de répartition, par C.S.P. du chef de famille, des crédits budgétaires relatifs aux enseignements préscolaire et élémentaire ont subi quelques modifications, entraînant des changements sensibles au niveau des résultats. Nous les expliquons ci-dessous. Les clés de répartition par C.S.P. des crédits consacrés aux enseignements secondaire et supérieur n'ont, elles, pas été remises en cause. Nous avons cru bon, cependant, d'en résumer également les méthodes d'obtention.

Signalons, enfin, que dans la mesure où notre travail porte sur les années civiles 1965 et 1970, nous avons, chaque fois que cela était nécessaire, appliqué la règle habituellement utilisée en ajoutant aux deux tiers des effectifs de l'année scolaire 1964-1965 (ou 1969-70) un tiers des effectifs de l'année scolaire 1965-66 (ou 1970-71).

1.1 - REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES CONSACRES A L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

Aucune enquête ou document officiel ne permettant de connaître la répartition, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille - ou du chef de ménage - des élèves de l'enseignement préscolaire, celle-ci a dû être estimée de façon indirecte, en deux étapes successives.

La première étape du calcul repose sur les statistiques annuelles de naissances publiées par l'I.N.S.E.E. (2). Le principe général de cette

(1) Rapport C.R.E.D.O.C. ronéoté, Octobre 1973. L. LEVY-GARBOUA a prolongé son travail à l'année 1970. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous communiquer l'ensemble des résultats très détaillés qui nous étaient nécessaires.

(2) Voir : "Mouvement de la Population. Statistiques Annuelles 1960-1961-1962", Tome I, I.N.S.E.E., p. 96, tableau 36.
"Mouvement de la Population. Statistiques Annuelles 1963-1964", Tome II, I.N.S.E.E., pp. 123 et 295.

Les statistiques annuelles 1965-1966-1967, non publiées, ont été fournies par le Service de Démographie de l'I.N.S.E.E.

Notons que la ventilation du poste "Patrons de l'Industrie et du Commerce" en deux sous-catégories (Industriels-Gros Commerçants et Artisans-Petits Commerçants), celle du poste "Cadres supérieurs et Professions libérales" entre les deux sous-catégories le composant, celle du poste "Ouvriers" en trois sous-catégories (Contremaîtres, Ouvriers qualifiés et spécialisés, Manœuvres et Mineurs) et celle du poste "Autres personnes actives" en deux sous-catégories (Armée, Police et Artistes, Clergé) ont pu être réalisées en rétro-polant aux années 1959-1964 les données détaillées fournies par l'I.N.S.E.E. pour les années 1965 à 1970. Les données regroupées n'ont évidemment pas été altérées.

première approche (1) consiste à additionner tous les nés-vivants légitimes, répartis selon la catégorie socio-professionnelle du père, qui, au cours de chacune des deux années étudiées (1965 et 1970), avaient quatre et cinq ans et une fraction de ceux qui en avaient trois ; la fraction scolarisée des enfants de trois ans a été déterminée (pour chacune des deux années) de telle sorte que les effectifs totaux simulés, obtenus grâce aux évaluations de naissances (2), coïncident avec les estimations des effectifs publiés par le Ministère de l'Education Nationale ; ce calcul a conduit à des proportions scolarisées d'enfants de trois ans s'élevant respectivement, en 1965 et 1970, à 25 % et 67 %. La méthode générale, pour chacune des deux années de référence, a donc été la suivante, catégorie socio-professionnelle par catégorie socio-professionnelle (3) :

* Effectifs en 1965 = Nés-vivants légitimes en 1960 et 1961 + 25 % des nés-vivants légitimes en 1962

* Effectifs en 1970 = Nés-vivants légitimes en 1965 et 1966 + 67 % des nés-vivants légitimes en 1967.

Cependant, cette méthode d'évaluation ne permet d'obtenir, pour 1965 et 1970, que la répartition des effectifs de l'enseignement préscolaire suivant la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartenait le père à la naissance de l'enfant et non suivant la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartient effectivement le père quand son enfant a précisément l'âge de suivre l'enseignement préscolaire. La première répartition obtenue ne fait aucun cas des modifications survenues dans la situation professionnelle du père au cours des trois, quatre ou cinq années considérées (4). Or ces modifications sont loin d'être négligeables ; leur prise en compte s'est donc avérée nécessaire : les données relativement précises sur la mobilité de la population active entre 1959 et 1964, d'une part, et entre 1965 et 1970, d'autre part, le rendaient possible (5). En effet, les enquêtes "Formation et Qualification Professionnelle" de l'I.N.S.E.E. ont conduit à l'élaboration de tableaux croisés (6) permet-

(1) Cf. L. LEVY-GARBOUA, Rapport précité.

(2) En tenant compte des enfants nés-vivants décédés dans leur première année.

(3) Ceci revient à supposer que la fraction scolarisée des enfants de trois ans est la même pour toutes les C.S.P.

(4) C'est-à-dire entre 1960, 1961 ou 1962, dates de naissance des enfants, et 1965, année où ces enfants sont en âge de suivre l'enseignement préscolaire. De même entre 1965, 1966 ou 1967 et 1970.

(5) Cf. Etudes et Conjoncture, n° 10, Octobre 1966, pp. 144 et 145 et les Collections de l'I.N.S.E.E., Série D, n° 32, pp. 68 à 71.

(6) Ces tableaux croisés ne concernant que la population active, il a été tenu compte aussi des entrées et sorties d'activité de manière à pouvoir y intégrer la catégorie des inactifs.

tant de repérer à quelles catégories socio-professionnelles détaillées appartenaient, en 1964 (ou en 1970), les différents individus qui composaient, en 1959 (ou en 1965), les diverses catégories socio-professionnelles. Ainsi permettent-ils de mesurer les flux d'individus entre catégories socio-professionnelles sur deux fois cinq années. Ce sont ces tableaux que nous avons utilisés (1). Pour ce faire, nous avons supposé qu'entre le moment de la naissance des enfants de chaque catégorie socio-professionnelle et celui où ils avaient l'âge d'être effectivement élèves des classes de l'enseignement préscolaire de 1965 et 1970, leurs changements d'appartenance socio-professionnelle étaient exactement identiques aux modifications socio-professionnelles survenues dans la situation des hommes de 16 à 65 ans pendant la même période. Cependant, ne disposant pas de données permettant à la fois la connaissance précise des flux entre catégories socio-professionnelles (ceci est connu) et la répartition des mutants de chaque catégorie socio-professionnelle selon le nombre de leurs enfants à charge de trois, quatre et cinq ans (2), ce calcul repose implicitement sur l'hypothèse - intuitivement inexacte - que, pour toutes les catégories socio-professionnelles, considérées dans leur ensemble, comme pour chacune séparément, les mutations socio-professionnelles sont indépendantes du nombre d'enfants à la charge des mutants, en particulier que ces mutants aient ou non des enfants (3). Néanmoins, le calcul ainsi effectué nous paraît, de loin, préférable à celui qui se serait limité à la seule première étape exposée plus haut (4).

-
- (1) Des tableaux annuels ou pluriannuels de changements socio-professionnels ont dû être construits à partir des tableaux quinquennaux publiés par l'I.N.S.E.E. Par ailleurs, seuls ont été pris en compte les changements concernant le sexe masculin, puisque nos données de base utilisées, à savoir les nés-vivants légitimes, étaient réparties selon la catégorie socio-professionnelle du père.
- (2) A notre connaissance, aucune information n'est disponible actuellement à l'I.N.S.E.E. sur la répartition des mutants selon le nombre de leurs enfants à charge, quel que soit leur âge. En particulier, il nous aurait été surtout utile de pouvoir distinguer les mutants ayant des enfants de ceux n'en ayant pas.
- (3) De manière à ne pas trop gonfler artificiellement la catégorie des inactifs au détriment des autres catégories socio-professionnelles (puisqu'en cinq ans une partie importante des actifs atteignent l'âge de la retraite), nous avons supposé que, parmi les anciens actifs devenus inactifs dans la période, ceux ayant 65 ans ou plus n'avaient pas à leur charge d'enfants de trois, quatre ou cinq ans. Précisons néanmoins que, de toute façon, la masse budgétaire globale affectée dans notre étude à la catégorie des inactifs est nettement surévaluée - au détriment des autres catégories - du fait de la confusion et du "mélange" - regrettables -, dans les statistiques de l'Education Nationale, aussi bien que dans certaines données démographiques sur les naissances, des catégories "inactifs" et "non-déclarés".
- (4) Une comparaison, que la place ne nous permet pas de publier ici, entre les résultats de notre calcul "complet" (c'est-à-dire y compris les modifications socio-professionnelles), ceux du calcul partiel limité à la seule première étape (cf. L. LEVY-GARBOUA, Rapport précité) et les données démographiques (encore que celles-ci ne permettent de connaître avec précision que le nombre d'enfants ayant entre 3 et 6 ans en 1968) semble le confirmer. Voir également le Tableau 7 ci-dessus.

Les clés finales obtenues donnent, pour 1965 et 1970, une estimation de la répartition des élèves de l'enseignement préscolaire selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. Ce sont ces clés qui ont été utilisées pour ventiler respectivement, entre les différentes catégories socio-professionnelles, les dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement et les dépenses d'aide sociale en nature votées en 1965 et 1970 pour l'enseignement préscolaire.

1.2 - REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES CONSACRES A L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

La répartition, par catégorie socio-professionnelle, des élèves de l'enseignement élémentaire, a été obtenue après construction des taux de répartition par C.S.P. des effectifs de chacune des classes de cet enseignement : Cours Préparatoire, Cours Elémentaire 1ère et 2ème Années, Cours Moyen 1ère et 2ème Années, Fin d'Etudes 1ère et 2ème Années.

Pour cela, on a d'abord reconstitué les taux de répartition du Cours Préparatoire, puis ceux du Cours Moyen 2ème Année et ceux des classes de Fin d'Etudes 1ère Année. Enfin, les taux correspondant aux Cours Elémentaire 1ère et 2ème Années et Cours Moyen 1ère Année ont été obtenus par interpolation linéaire entre ceux du Cours Préparatoire et ceux du Cours Moyen 2ème Année. Par ailleurs, on a appliqué les mêmes taux pour la classe de Fin d'Etudes 2ème Année et la classe de Fin d'Etudes 1ère Année (1).

- * Pour obtenir les taux de répartition, par catégorie socio-professionnelle, des effectifs du Cours Préparatoire en 1965 et 1970, on a procédé à deux étapes, très proches, dans leur principe, de celles ayant permis d'obtenir la répartition, par catégorie sociale, des effectifs de l'enseignement préscolaire.

D'abord, les statistiques de naissances nous ont permis de repérer le nombre d'enfants de chaque catégorie socio-professionnelle ayant, chacune des deux années étudiées, 6 ans, 7 ans et 8 ans (2). Cependant, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, la répartition ainsi obtenue ne prend en compte que la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartenait le père à la naissance de l'enfant, et non celle à laquelle appartient effectivement le père quand son enfant a 6, 7 et 8 ans. Les enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur les changements socio-professionnels ont, en ce sens, permis de redresser la première répartition obtenue grâce aux statistiques de naissances. Ce travail fut effectué dans les mêmes conditions (3) et

-
- (1) Ces divers taux ont, évidemment, tous été pondérés par les effectifs scolaires correspondants et mis en année civile (1965 et 1970).
 - (2) Ou plus exactement, le nombre d'enfants de chaque catégorie socio-professionnelle qui auraient normalement eu 6 ans, 7 ans et 8 ans en 1965 et 1970. On note, cependant, que si l'on tient compte des nés-vivants légitimes de chaque C.S.P. morts la première année, la répartition par catégorie socio-professionnelle des survivants reste extrêmement proche de la répartition initiale.
 - (3) Ou approximativement les mêmes, puisqu'ici la "mobilité utile" porte sur 6, 7 et 8 ans, alors que pour l'enseignement préscolaire, elle portait sur 3, 4 et 5 ans.

avec les mêmes hypothèses que lors de la détermination de la répartition des effectifs de l'enseignement préscolaire (cf. pp. 90 et 91).

)
Ayant ainsi obtenu une estimation du nombre d'enfants de chaque catégorie socio-professionnelle ayant 6, 7 et 8 ans en 1965 et 1970, le calcul des effectifs du Cours Préparatoire a été effectué de la façon suivante (1), catégorie socio-professionnelle par catégorie socio-professionnelle :

Effectifs 1965 = Nombre d'enfants de 6 ans + $(R_{i, 1964} \times \text{Nombre d'enfants de 7 ans}) + (R_{i, 1964} \times R_{i, 1963} \times \text{Nombre d'enfants de 8 ans}),$

Effectifs 1970 = Nombre d'enfants de 6 ans + $(R_{i, 1969} \times \text{Nombre d'enfants de 7 ans}) + (R_{i, 1969} \times R_{i, 1968} \times \text{Nombre d'enfants de 8 ans}),$

où $R_{i, X}$ est une estimation du taux de redoublement à la fin du Cours Préparatoire, et pour l'année civile X, des élèves dont le chef de famille appartient à la C.S.P. i.

Cette formule se justifie en écrivant que les élèves du Cours Préparatoire en l'année X se composent de ceux qui ont six ans cette année-là, de ceux qui, ayant sept ans, redoublent le Cours Préparatoire et de ceux qui, ayant huit ans, triplent cette même classe.

REMARQUE

Ceci revient à supposer que tous les enfants passent au Cours Préparatoire à l'âge de six ans. Cette hypothèse est le pendant de celle - implicite aux calculs sur l'enseignement préscolaire - qui suppose que, chaque année, tous les enfants de cinq ans suivent les cours de l'enseignement préscolaire. Le livre de C. BAUDELLOT et R. ESTABLET : "L'école primaire divise" (F. MASPERO, éditeur) permet d'évaluer l'importance de cette hypothèse, bien que les catégories socio-professionnelles qui y sont prises en compte ne correspondent pas précisément à celles de notre étude. On y relève, entre autres, que, parmi les enfants d'agriculteurs qui sont entrés au Cours Préparatoire en 1965, 17,3 % avaient en fait cinq ans (cf. Tableau 14, page 61). Les autres pourcentages s'échelonnaient entre 12,1 % pour les enfants d'ouvriers spécialisés et de manoeuvres et 29,5 % pour les enfants de cadres. Ces pourcentages ne sont évidemment pas négligeables.

(1) Sur tous les points qui suivent, cf. L. LEVY-GARBOUA, rapport précité.

Voyons comment ces nouvelles données pourraient influencer sur nos estimations :

* Pour ce qui est de la répartition par catégorie socio-professionnelle des effectifs du préscolaire, la prise en compte des enfants entrant au Cours Préparatoire à cinq ans reviendrait à diminuer relativement plus la part allant aux catégories aisées (cadres supérieurs, professions libérales, industriels, etc...) par opposition à celle allant aux autres catégories moins aisées (salariés agricoles, manoeuvres, etc...). Cependant, une meilleure approche de la réalité nécessiterait de tenir compte également de ce que, pour les catégories aisées, la proportion d'enfants de trois ans qui fréquentent l'enseignement préscolaire est relativement plus importante que pour les autres catégories. Les deux effets ont donc tendance à se neutraliser, tout au moins pour ce qui concerne leur action différentielle par catégorie socio-professionnelle. Nos estimations, qui reposent sur la double hypothèse que tous les enfants de cinq ans suivent les cours de l'enseignement préscolaire et que la proportion d'enfants scolarisés de trois ans est identique pour toutes les catégories socio-professionnelles, n'excluent donc rien d'autre que deux effets qui, en fait, se neutralisent au moins partiellement.

* Par rapport à notre estimation de la répartition par catégorie sociale des enfants supposés être au Cours Préparatoire (tous les enfants de six ans), la prise en compte des enfants entrant au Cours Préparatoire à cinq ans reviendrait à accroître relativement plus la part allant aux catégories aisées (puisque parmi les enfants de cinq ans entrant au Cours Préparatoire, ceux issus des catégories aisées sont relativement plus nombreux que ceux des autres catégories). Cependant, ceci nous conduirait à exclure, par ailleurs, de nos estimations les enfants qui, entrés à cinq ans au Cours Préparatoire, sont alors au Cours Élémentaire 1ère Année à six ans ou ceux qui, à six ans, sont entrés directement au CE 1 puisque tous ceux-là, a fortiori, ne sont pas à six ans au Cours Préparatoire comme nous l'avons supposé. Or, les enfants issus des classes aisées sont, là aussi, relativement les plus nombreux. Les deux effets ont donc tendance à se compenser. Le livre cité de MM. BAUDELLOT et ESTABLET le confirme pour les différentes catégories socio-professionnelles qui y sont étudiées : le nombre d'enfants entrant à cinq ans au Cours Préparatoire est approximativement égal, pour chaque catégorie, à celui des enfants de six ans qui sont déjà au-delà du Cours Préparatoire.

Nos évaluations ne seraient donc pas, semble-t-il, extrêmement modifiées par la prise en compte du nombre d'enfants de chaque catégorie socio-professionnelle entrant au Cours Préparatoire à l'âge de cinq ans.

Les différents R_i , X ont dû être évalués, faute de mieux, au moyen des données de l'I.N.E.D. portant sur le Cours Moyen 2ème Année en 1961-1962 (1). Leur estimation repose sur l'hypothèse que, pour chacune des deux années étudiées (1965 et 1970), le rapport entre le taux de redoublement des élèves de chaque catégorie socio-professionnelle (R_i) et le taux de redoublement de l'ensemble des élèves (2) est identique¹ à la fin du Cours Préparatoire à celui, connu grâce à l'enquête de l'I.N.E.D., du Cours Moyen 2ème Année (3).

* Une fois obtenue notre estimation de la répartition par catégorie socio-professionnelle des effectifs du Cours Préparatoire en 1965 et 1970, les taux de répartition des effectifs du Cours Moyen 2 ont été calculés en appliquant à nos estimations du Cours Préparatoire, catégorie sociale par catégorie sociale, des coefficients correcteurs tirés de l'enquête de l'I.N.E.D. de 1961-62 (4).

* Enfin, la répartition sociale des effectifs de Fin d'Etudes 1ère Année, en 1965 et 1970, a été déduite de celle fournie par l'I.N.E.D. pour 1961-62, en tenant compte de l'évolution démographique des différentes catégories socio-professionnelles entre 1961-62 et 1970.

Les deux clés de répartition finalement obtenues (une pour 1965, une autre pour 1970) donnent une estimation de la répartition, par catégorie socio-professionnelle, des effectifs de l'enseignement élémentaire (5). Ce sont ces clés qui ont été utilisées pour ventiler respectivement, entre les différentes catégories socio-professionnelles, les dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement et les dépenses d'aide sociale en nature votées en 1965 et 1970 pour l'enseignement élémentaire.

-
- (1) Cf. A. GIRARD, H. BASTIDE, G. POURCHER, "Enquête Nationale sur l'Entrée en Sixième et la Démocratisation de l'Enseignement", Population, n° 1, Janv.-Mars 1963. Notons qu'un long travail d'harmonisation des nomenclatures des C.S.P. a été rendu nécessaire pour le calcul des différents R_i comme, par ailleurs, pour les calculs portant sur le Cours Moyen 2 et les classes de Fin d'Etudes première année.
- (2) C'est-à-dire, toutes C.S.P. confondues.
- (3) On suppose donc que, pour chaque C.S.P., ce rapport est identique en 1965 et en 1970 à celui, connu grâce à l'enquête de l'I.N.E.D., de l'année 1961-62. Par ailleurs, pour l'estimation du taux moyen de redoublement de l'ensemble des élèves à la fin du Cours Préparatoire, cf. L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, p. 38.
- (4) Ces coefficients traduisent les modifications entre les parts différentielles de chaque C.S.P. dans les effectifs du Cours Préparatoire et dans ceux du Cours Moyen 2 en 1961-62.
- (5) Evidemment, après pondération des taux calculés pour chacune des classes par les effectifs scolaires correspondants.

1.3 - REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES CONSACRES A
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1)

1.31. Répartition des dépenses de personnel et de fonctionnement de
l'enseignement secondaire public

L'existence de statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale sur l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire public dans les diverses catégories d'établissements en 1963-64 a permis de traiter séparément les cinq "filières" suivantes (enseignement public) :

- Secondaire 1er cycle des Lycées et C.E.S.,
- Secondaire 1er cycle des C.E.G.,
- Secondaire 2ème cycle général,
- Secondaire 2ème cycle technique long,
- Secondaire 2ème cycle technique court.

Les étapes du calcul ont été les suivantes :

- * On connaît, pour l'année 1963-64, la répartition par catégorie socio-professionnelle des effectifs de chacune des classes de l'enseignement secondaire public, de la sixième aux classes terminales ou à celles préparant au C.A.P. On connaît, par ailleurs, pour l'année scolaire 1967-1968, la répartition par catégorie socio-professionnelle des effectifs des classes de quatrième, des classes de seconde des lycées et des classes de première année du deuxième cycle court des lycées et C.E.T. La première étape du calcul a consisté à redresser les taux connus de l'année scolaire 1967-1968, pour refléter la situation des premier et second cycles tout entiers cette année-là, en leur appliquant des coefficients calculés sur les données complètes de 1963-1964 (2).
- * La deuxième étape du calcul avait pour but l'estimation des taux de répartition, par catégorie socio-professionnelle, des effectifs de chaque filière de l'enseignement secondaire pour les années 1965 et 1970, au moyen des données de 1963-64 et de celles, alors complètes, de 1967-68.

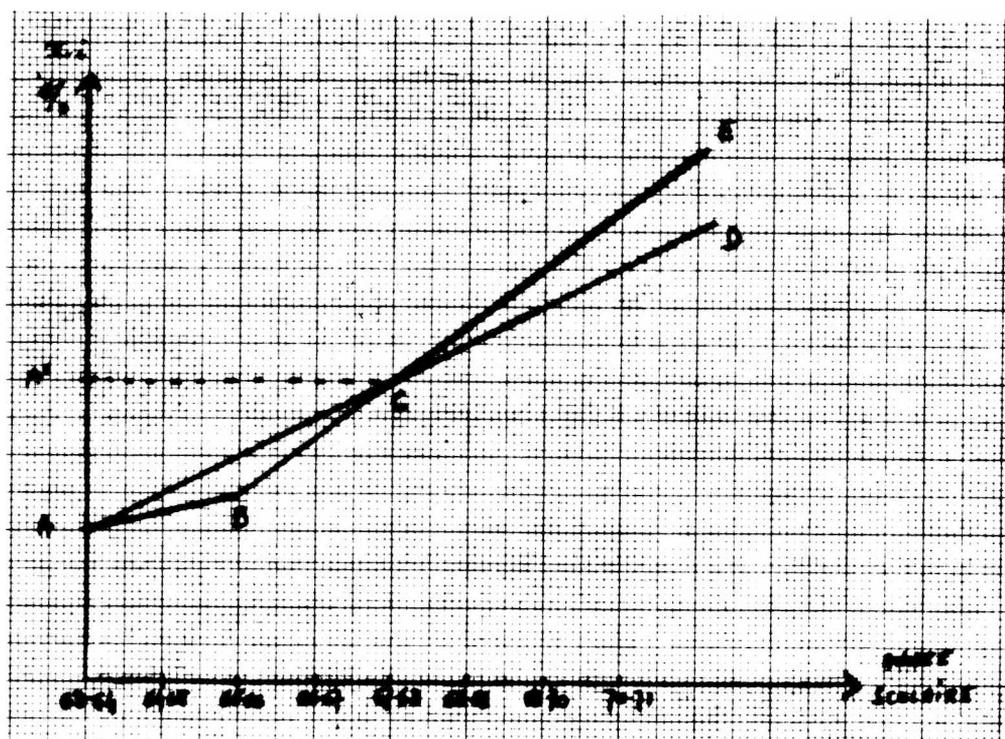
Pour cela, à la suite de L. LEVY-GARBOUA, deux hypothèses de travail ont été élaborées pour chaque catégorie socio-professionnelle et pour chaque filière. Chacune d'elles correspond à une estimation différente de la vitesse de démocratisation de l'enseignement pen-

(1) Sur tous les points suivants, nous avons adopté les méthodes d'estimation de L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, pages 40 à 51. On s'y reportera pour plus de précision.

(2) Une réforme du deuxième cycle long ayant marqué la période 1963-68, un changement de nomenclature est apparu entre le deuxième cycle général et le deuxième cycle technique long, empêchant une comparaison directe entre les données complètes de 1963-64 et celles, partielles, de 1967-68. Le détail des évaluations se trouve dans le rapport précité de L. LEVY-GARBOUA, page 43.

nant la période considérée (1), une interpolation linéaire des différents taux des années 1963-64 et 1967-68 ayant paru insuffisante. Autrement dit, pour 1965 et 1970, et, pour chacune des filières de l'enseignement secondaire, nos calculs nous ont permis de disposer d'une fourchette de taux traduisant la part de chaque catégorie socio-professionnelle dans les effectifs scolaires. Ainsi a-t-on obtenu, pour chaque filière de l'enseignement secondaire et pour chacune des deux années 1965 et 1970, deux clés de répartition des élèves selon leur origine sociale (C.S.P. du chef de famille). Ces clés ont ensuite été appliquées, filière par filière, aux masses budgétaires correspondantes (dépenses de personnel et de fonctionnement) (2).

- (1) Le graphique ci-dessous, extrait du rapport précité de L. LEVY-GARBOUA, traduit les deux hypothèses d'évolution temporelle de la proportion xi d'enfants de la catégorie sociale i qui ont servi à constituer la fourchette de taux. Les taux de répartition ainsi déterminés par année scolaire ont ensuite été transformés en années civiles pour 1965 et 1970, selon la règle explicitée plus haut.



1ère hypothèse : ACE
 2ème hypothèse : ABCD
 avec
 Pente ACD = $\frac{1}{4} \overline{AA'}$
 Pente AB = $\frac{1}{8} \overline{AA'}$
 Pente BCE = $\frac{3}{8} \overline{AA'}$

- (2) On dispose donc, par année, de deux estimations différentes de la répartition par C.S.P. des masses budgétaires étudiées. Notons, cependant, que les résultats par C.S.P. ne diffèrent pas profondément selon l'hypothèse considérée.

1.32. Répartition des dépenses budgétaires d'aide sociale en espèces (bourses)

Les estimations sur la répartition, par catégorie socio-professionnelle, du montant des bourses accordées en 1965 et 1970 ont été effectuées séparément pour le premier cycle, le deuxième cycle long et le deuxième cycle court. Elles concernent aussi bien les bourses de l'enseignement public, que celles de l'enseignement privé.

Des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale sur la répartition des élèves boursiers des établissements du second degré, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et la valeur des parts, permettent de connaître, pour les années scolaires 1967-68, 1968-69 et 1969-70, la répartition par catégorie socio-professionnelle du montant des bourses du secondaire (1). Cependant, les statistiques sont inexistantes pour les autres années concernées par notre étude. Nous avons donc adopté, pour 1965 et 1970, les méthodes d'évaluation de L. LEVY-GARBOUA (2). Celles-ci sont évidemment basées sur les répartitions connues de 1967-68, 1968-69 et 1969-70. Elles nous ont conduits à l'obtention d'une fourchette de taux indiquant la part de chaque catégorie socio-professionnelle dans les dépenses budgétaires d'aide sociale en espèces votées en 1965 et 1970 pour l'enseignement secondaire.

1.33. Répartition des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'enseignement secondaire privé

L'absence de statistiques précises et complètes sur la répartition sociale des effectifs scolaires de l'enseignement privé nous a conduits à utiliser la même clé de répartition pour 1965 et 1970 (3). Elle a été déduite - très indirectement - des statistiques exhaustives indiquant la répartition des boursiers du second degré, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, pour l'année scolaire 1969-70. En effet, ces statistiques concernent, séparément, l'enseignement public et l'enseignement privé (4).

L'estimation repose sur l'hypothèse que le rapport entre le pourcentage de boursiers, dont le chef de famille appartient à une certaine catégorie socio-professionnelle, et le pourcentage d'élèves, dont le chef de famille appartient à la même catégorie socio-professionnelle, est identique pour l'enseignement secondaire privé et pour l'ensei-

(1) Cf. les documents n° 3272, 3580 et 3951 du Service Central des Statistiques et Sondages (ex-Service Central des Statistiques et de la Conjoncture) du Ministère de l'Education Nationale.

(2) Cf. page 47 du rapport précité.

(3) Cf. L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, p. 50.

(4) Voir "Recherche sur le Milieu Social des Elèves de l'Enseignement Privé". Document du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

gnement secondaire public. L'évaluation de la répartition, par catégorie socio-professionnelle, des effectifs scolaires de l'enseignement secondaire privé n'a donc pu être effectuée qu'une fois connues les répartitions par catégorie socio-professionnelle :

1. des boursiers de l'enseignement secondaire public,
2. des boursiers de l'enseignement secondaire privé,
3. des élèves de l'enseignement secondaire public (cf. § 1.31).

Les dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement consacrées à l'enseignement secondaire privé ont alors été réparties par catégorie socio-professionnelle selon la clé de répartition ainsi obtenue.

1.34. Répartition des dépenses budgétaires d'aide sociale en nature

Les méthodes d'évaluation explicitées aux paragraphes 1.31 et 1.33 ci-dessus nous ont permis de répartir séparément l'aide sociale en nature selon qu'elle était relative :

- au secondaire 1er cycle (public),
- au secondaire 2ème cycle général (public),
- au secondaire 2ème cycle technique long (public),
- au secondaire 2ème cycle technique court (public),
- à l'enseignement secondaire privé.

Dans chaque cas, et pour chaque année étudiée, les dépenses budgétaires d'aide sociale en nature ont été réparties, par catégorie socio-professionnelle, suivant la clé de répartition par C.S.P. des effectifs scolaires correspondants (1).

1.4 - REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES CONSACRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (2)

1.41. Répartition des dépenses de personnel et de fonctionnement des universités

Ce sont les statistiques détaillées du Ministère de l'Education Nationale, sur l'origine sociale des étudiants français inscrits dans les Facultés ou Universités publiques dans les années comprises entre 1964-65 et 1968-69, qui ont permis de ventiler, entre les différentes catégories socio-professionnelles, les dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement consacrées, en 1965 et

(1) Notons que, parmi ces dépenses d'aide sociale en nature, figurent les dépenses de ramassage scolaire, dont nous supposons donc que tous les élèves bénéficient également, faute de renseignements précis. Ce faisant, on défavorise certainement les catégories agricoles (exploitants et salariés agricoles).

(2) Sur tous les points suivants, voir, pour plus de précisions, L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, pages 52 à 58.

1970, aux Universités (1). Le travail a été effectué séparément pour chacune des cinq disciplines suivantes :

- Droit et Sciences Economiques ;
- Lettres et Sciences Humaines ;
- Sciences ;
- Médecine et Chirurgie Dentaire ;
- Pharmacie.

Pour 1970, la répartition a été estimée en extrapolant les effectifs, connus, des cinq années antérieures.

1.42. Répartition des autres dépenses de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur

- a) Les dépenses de personnel et de fonctionnement consacrées en 1970 aux Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) ont été réparties suivant la clé de répartition par catégorie socio-professionnelle des effectifs des I.U.T. en 1968 (année civile). Cette estimation a pu être obtenue grâce aux statistiques du Ministère de l'Education Nationale, portant sur les années scolaires 1967-68 et 1968-69 (2).
- b) Les dépenses de personnel et de fonctionnement consacrées aux Ecoles Normales Supérieures (E.N.S.), aux Ecoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique (E.N.S.E.T.) et aux Ecoles Normales Nationales d'Apprentissage (E.N.N.A.) ont été réparties par catégorie socio-professionnelle, suivant la clé de répartition estimée par L. LEVY-GARBOUA (3), à partir des statistiques d'élèves des E.N.S. et E.N.S.E.T. en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 (4). Notons que c'est cette même clé de répartition qui a été appliquée à la fois pour 1965 et 1970.
- c) Les dépenses de personnel et de fonctionnement consacrées aux

(1) Cf. les Tableaux de l'Education Nationale pour les années scolaires 1964-65 à 1966-67. Voir, également, les Tableaux Statistiques 1967-68 et 1968-69 du Service Central des Statistiques et de la Conjoncture du Ministère de l'Education Nationale.

(2) Voir les Tableaux Statistiques 1967-68 et 1968-69 du Service Central des Statistiques et de la Conjoncture du Ministère de l'Education Nationale.

(3) L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, page 58.

(4) Voir les documents n° 3507, 3664 et 3968 du Service Central des Statistiques et Sondages du Ministère de l'Education Nationale.

"Grands Etablissements" (1) ont été réparties, faute de données précises, suivant la clé de répartition par C.S.P. de l'ensemble des étudiants français, toutes disciplines confondues. En tout état de cause, le biais introduit ici ne doit guère être très important.

- d) Les dépenses de personnel et de fonctionnement des écoles d'ingénieurs dépendant du Ministère de l'Education Nationale (2) ont pu être réparties par catégorie socio-professionnelle grâce à une statistique du Ministère de l'Education Nationale, portant sur un échantillon de près de 10.000 élèves de certaines Ecoles Nationales d'Ingénieurs, Ecoles Nationales Supérieures d'Arts et Métiers, et Ecoles Centrales de Paris et Lyon (3). Cette statistique portant seulement sur l'année scolaire 1967-68, la même clé de répartition a été appliquée pour 1965 et 1970.

1.43. Répartition des dépenses d'aide sociale en espèces (bourses)

Des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale permettent de connaître, pour les années scolaires 1967-68, 1968-69 et 1969-70, la répartition des boursiers de l'enseignement supérieur selon leur origine socio-professionnelle et l'échelon de leurs bourses (4). Elles permettent donc de répartir, par C.S.P., le montant global des bourses accordées ces années-là. Cependant, les données étant inexistantes pour 1965, celles-ci ont dû être estimées en se basant sur les répartitions connues des années 1967 à 1970. La méthode d'estimation utilisée a été la même que celle ayant permis d'évaluer, pour 1965, la part de chaque C.S.P. dans le montant total des bourses consacrées à l'enseignement secondaire (5).

-
- (1) Les grands établissements sont définis ici par la liste suivante :
Collège de France, Institut d'Hydrologie et de Climatologie, Muséum National d'Histoire Naturelle, Service de Muséologie, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Ecole Française de Rome, Institut de France (et fondations), Académie de Médecine, Institut National pour la Formation des Adultes, Palais de la Découverte, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Fondation Thiers, Centre d'Etudes de Politique Etrangère, Maison des Sciences de l'Homme, Observatoire de Paris et Départements, Institut de Physique du Globe de Paris, Bureau des Longitudes.
- (2) Cette rubrique comprend les Ecoles Centrales de Paris et de Lyon, les I.N.S.A., les E.N.I., les E.N.I.A.M., l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique, et, en règle générale, tous les postes intitulés "(grandes) écoles d'enseignement technique (supérieur)".
- (3) L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, page 58.
- (4) Voir les documents n° 3267, 3561 et 3927 du Service Central des Statistiques et Sondages du Ministère de l'Education Nationale.
- (5) Cf. L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, pages 47 et 59.

1.44. Répartition des dépenses d'aide sociale en nature et I.P.E.S.

- a) Les dépenses d'aide sociale consacrées aux I.P.E.S. ont été réparties selon la clé de répartition, par origine socio-professionnelle, des élèves professeurs admis au concours de recrutement de 1968 en Lettres et en Sciences (1).
- b) Les dépenses d'aide sociale en nature de l'enseignement supérieur (C.R.O.U.S., oeuvres sociales des étudiants, contributions de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants) ont été réparties au prorata du nombre d'étudiants de chaque catégorie socio-professionnelle, toutes disciplines universitaires confondues (2).

2 - PASSAGE DES EVALUATIONS PAR C.S.P. DU CHEF DE FAMILLE A DES EVALUATIONS PAR C.S.P. DU CHEF DE MENAGE

Les premières évaluations, dont les méthodes sont exposées ci-dessus, nous ont conduits à l'obtention d'une répartition, par C.S.P. du chef de famille, de chacun des crédits budgétaires consacrés, en 1965 et 1970, à chacune des filières de l'Education Nationale (3). Cependant, ces premiers résultats se devaient d'être modifiés pour qu'on puisse les rapporter, non plus à l'unité famille, mais à l'unité ménage, c'est-à-dire à l'unité statistique retenue dans nos travaux sur la redistribution. Pratiquement, ce travail se traduit par la substitution du critère de la C.S.P. du chef de ménage à celui de la C.S.P. du chef de famille.

2.1 - LES NOTIONS DEMOGRAPHIQUES DE "MENAGE" ET DE "FAMILLE" (4)

Un ménage (5) est constitué par l'ensemble des personnes habitant un même logement, quel que soit le nombre de ces personnes et le lien qu'elles ont avec le chef de ménage. Un ménage peut donc se réduire à une seule personne. De même, les domestiques, salariés ou apprentis logés, les pension-

(1) Cf. document n° 3583 du Service Central des Statistiques et Sondages et L. LEVY-GARBOUA, rapport précité, page 58.

(2) Cf. § 1.41.

(3) Rappelons, cependant, que, pour un même service budgétisé, on dispose, dans certains cas, de deux répartitions différentes par C.S.P. Ces deux répartitions correspondent à chacune des deux hypothèses explicitées dans la note 1 page 97.

(4) Sur ces points, voir, en particulier, le volume "Ménages-Familles" du Recensement Général de la Population de 1968, publié par l'I.N.S.E.E.

(5) Il s'agit du "ménage ordinaire".

naires ou sous-locataires sont considérés comme faisant partie du ménage (1). Le chef de ménage est la personne qui s'est déclarée (ou a été déclarée) telle lors de l'enquête.

La famille, elle, est un groupe de personnes plus restreint que le ménage. Elle comprend au moins deux personnes et est constituée :

- soit d'un couple et, le cas échéant, de ses enfants célibataires de moins de 25 ans, le chef de famille étant alors l'époux, en général ;
- soit d'une personne non mariée (ou mariée, mais séparée de son conjoint) et de ses enfants (célibataires de moins de 25 ans), le chef de famille étant alors la personne adulte.

Au recensement de 1968, il y avait 12.062.760 familles, dans lesquelles vivaient 40.603.960 personnes. Par ailleurs, il y avait 15.778.100 ménages, dans lesquels vivaient 48.310.940 personnes.

Les personnes du ménage ne faisant pas partie d'une famille sont dites "hors famille" ou "isolés". Elles étaient donc, en 1968, au nombre de 7.706.980.

Font partie des isolés :

- Les personnes habitant seules (elles constituent alors un ménage d'une personne). Elles étaient, en 1968, au nombre de 3.198.260.
- Les personnes qui ne sont ni conjoint, ni enfant célibataire de moins de 25 ans d'une des personnes du ménage dont elles font partie (sinon elles seraient comprises dans une famille). Ainsi, un célibataire sans enfant, de plus de 25 ans, habitant chez ses parents, est un isolé.

Un ménage peut donc :

- * Cas 1 : ne comporter aucune famille (dans ce cas, il est composé d'un ou plusieurs isolés) ;
- * Cas 2 : être composé d'une seule famille et, le cas échéant, d'un ou plusieurs isolés ;
- * Cas 3 : être composé de deux familles et, le cas échéant, d'un ou plusieurs isolés ;
- * Cas 4 : être composé de trois familles et, le cas échéant, d'un ou plusieurs isolés.

La première colonne du Tableau A3 ci-dessous indique, pour l'année 1968, le nombre de ménages se trouvant dans chacun de ces cas.

(1) En 1968, le nombre de ces personnes n'ayant pas de lien de parenté avec le chef de ménage s'élevait à 900.120, soit 1,86 % de la population des ménages ordinaires.

TABLEAU A 3

FAMILLES ET MENAGES EN 1968

Structure familiale du ménage		1	2	3
Nombre de familles	Nombre d'isolés	Nombre de ménages	Nombre de familles	Nombre de familles pour lesquelles le chef de famille est aussi le chef de ménage
0	1	3.198.260	-	-
"	2 ou plus	856.940	-	-
		} Cas 1		
1	0	9.467.140	9.467.140	9.467.140
"	1	1.571.300	1.571.300	1.463.720
"	2 ou plus	350.500	350.500	313.060
		} Cas 2	<u>11.388.940</u>	<u>11.243.920</u>
2	0	245.680	491.360	245.680
"	1	63.820	127.640	61.540
"	2 ou plus	18.560	37.120	17.240
		} Cas 3	<u>656.120</u>	<u>324.460</u>
3	0	3.520	10.560	3.520
"	1	1.480	4.440	1.480
"	2 ou plus	900	2.700	900
		} Cas 4	<u>17.700</u>	<u>5.900</u>
Ensemble des ménages		15.778.100	12.062.760	11.574.280

Source : I.N.S.E.E.

2.2 - PASSAGE DU CRITERE "C.S.P. DU CHEF DE FAMILLE" AU CRITERE "C.S.P. DU CHEF DE MENAGE"

2.21. Présentation générale

Intéressons-nous maintenant, pour chacun des cas énoncés ci-dessus, au critère : "catégorie socio-professionnelle".

- a) Cas 1 : les dépenses budgétaires ayant été, dans la première étape, réparties selon la C.S.P. du chef de famille, les ménages se trouvant dans le cas 1, c'est-à-dire ne comportant aucune famille, ne sont pas concernés et ne sont donc pas à prendre en compte pour effectuer le passage "Familles-Ménages". Cependant, puisque les sources statistiques utilisées dans la première étape s'attachaient à la C.S.P. des parents, le plus souvent du père, en ne tenant pas compte des ménages se trouvant dans le cas 1, on fait l'hypothèse que tous les élèves ou étudiants vivent effectivement avec leurs parents, ou plus exactement qu'il n'y a pas, parmi les ménages constitués d'une seule personne ou de plusieurs personnes isolées, de parents d'élèves ou d'étudiants (1).
- b) Cas 2 : du point de vue du critère "catégorie socio-professionnelle", on peut distinguer, parmi les ménages relevant du cas 2 :
- Les ménages formés d'une famille uniquement (c'est-à-dire sans isolés) ; là, le chef de famille est évidemment en même temps chef du ménage et, donc, le passage "C.S.P. chef de famille - C.S.P. chef de ménage" ne pose aucun problème puisqu'il s'agit de la même personne.
 - Les ménages formés d'une famille et d'un ou plusieurs isolés et pour lesquels le chef de famille est en même temps chef du ménage. Comme précédemment, il ne se pose là, pour notre passage, aucun problème.
 - Les ménages formés d'une famille et d'un ou plusieurs isolés et pour lesquels le chef de ménage est justement un isolé. Dans ce cas, la C.S.P. du chef de famille n'est plus obligatoirement la C.S.P. du chef de ménage, et il nous faut déterminer à quelle C.S.P. du chef de ménage appartient effectivement chacune des familles concernées.

(1) Nous avons cependant également élaboré une grille de passage "C.S.P. du chef de famille - C.S.P. du chef de ménage", en tenant compte des ménages se trouvant dans le cas 1. Or, cette grille est très proche de celle que nous avons effectivement utilisée. Les modifications apportées par la prise en compte des ménages relevant de ce cas 1 sont finalement minimes.

Les colonnes 2 et 3 du Tableau A3 permettent justement de constater qu'en 1968, le nombre de familles faisant partie des ménages relevant du cas 2 s'élevait à 11.388.940. Or, parmi elles, le nombre de familles pour lesquelles le chef de famille était également le chef de ménage s'élevait à 11.243.920. Il n'y avait donc, dans ce cas, que 1,3 % des familles pour lesquelles il existait une certaine incertitude quant à leur classement parmi les différentes C.S.P. de ménages en 1968.

c) Cas 3 : on peut y distinguer :

- Les ménages formés de deux familles uniquement ou de deux familles et d'un ou plusieurs isolés, et pour lesquels le chef de ménage est le chef d'une des deux familles. Dans ce cas, pour une des deux familles, il y a confusion entre le chef de famille et le chef de ménage et, donc, il y a également confusion entre la C.S.P. du chef de cette famille et la C.S.P. du chef de ménage. Cependant, pour l'autre famille, la C.S.P. de son chef n'est pas obligatoirement la C.S.P. du chef de ménage ; il reste ainsi à déterminer, pour cette famille, dans quelle C.S.P. de ménages elle se classait en 1968.
- Les ménages formés de deux familles et d'un ou plusieurs isolés et pour lesquels le chef de ménage est un isolé. Le passage "C.S.P. chef de famille - C.S.P. chef de ménage" pose alors problème pour l'ensemble des familles relevant de ce cas.

d) Cas 4 : les raisonnements appliqués aux cas 2 et 3 ci-dessus peuvent ici être prolongés, avec cette nuance que jamais un isolé n'est chef d'un ménage dans lequel coexistent trois familles. Le problème vient donc de ce que, pour deux familles sur trois, les liaisons "C.S.P. chef de famille - C.S.P. chef de ménage" ne sont pas clairement établies.

Le Tableau A3 permet de souligner l'importance relative de chacune des situations décrites ci-dessus. On y remarque que, en 1968, sur 12.062.760 familles, le nombre de familles pour lesquelles le chef de famille est aussi le chef de ménage s'élevait à 11.574.280, soit 95,9 % des familles. L'incertitude globale de nos passages "C.S.P. du chef de famille - C.S.P. du chef de ménage" porte donc sur seulement 4,1 % des familles, soit 488.480 familles.

2.22. Méthodes

Les données démographiques du recensement de 1968 permettent de connaître, pour chaque C.S.P. du chef de famille, outre le nombre total de familles, le nombre total de familles pour lesquelles le chef de famille est aussi chef de ménage. Elles nous permettent ainsi de noter que, si pour toutes C.S.P. confondues, on l'a vu, le pourcentage global d'incertitude s'élève à 4,1 %, il s'échelonne en fait entre 7,7 % pour les familles dont le chef est salarié agricole et 1,3 % pour les familles dont le chef est patron de l'indus-

trie et du commerce (1).

Par ailleurs, on peut répartir le nombre total de familles selon la C.S.P. du chef de ménage dont ces familles font partie (2).

On peut donc construire un tableau croisé du type suivant (3) où les X_i , Y_i et Z_i représentent un nombre connu de familles (4) et où les différents z^* restent à déterminer (on sait cependant que la somme des z^* s'élève à 488.480 familles) :

C.S.P. du chef de ménage \ C.S.P. du chef de famille	0	1	2	3	TOTAL
0	Z_0	$z_{0,1}^*$	$z_{0,2}^*$	$z_{0,3}^*$	Y_0
1	$z_{1,0}^*$	Z_1	$z_{1,2}^*$	$z_{1,3}^*$	Y_1
2	$z_{2,0}^*$	$z_{2,1}^*$	Z_2	$z_{2,3}^*$	Y_2
3	$z_{3,0}^*$	$z_{3,1}^*$	$z_{3,2}^*$	Z_3	Y_3
TOTAL	X_0	X_1	X_2	X_3	$\sum_{i=0}^3 X_i = \sum_{i=0}^3 Y_i$

- (1) Autrement dit, on ne sait pas avec précision dans quelle C.S.P. de ménages se classent 1,3 % des familles dont le chef est patron de l'industrie et du commerce. Pour les 98,7 % de familles restantes, il n'y a aucune incertitude, puisque ces familles font partie de ménages dont le chef exerce la profession de patron de l'industrie et du commerce.
- (2) Autrement dit, on sait combien de familles sont incluses dans les ménages dont le chef appartient à une certaine C.S.P.
- (3) Pour le raisonnement, ce tableau compte 4 C.S.P. En fait, nous avons pu élaborer un tableau comportant les 10 C.S.P. du recensement.
- (4) En fait, compte tenu de notre étude, les X_i , Y_i et Z_i auraient dû représenter un nombre d'étudiants et d'élèves. Cependant, les données démographiques ne permettent pas actuellement une telle prise en compte.

Le problème est de déterminer comment se répartit entre $z_{0,1}^*$, $z_{0,2}^*$, $z_{0,3}^*$ la différence $(Y_0 - Z_0)$, et ainsi de suite, ligne par ligne.

Attachons-nous à cette première ligne. On sait qu'il nous faut répartir, entre les z^* , 488.480 familles. Cependant, toutes les familles formant ce groupe de 488.480 ne peuvent constituer $z_{0,1}^*$, $z_{0,2}^*$ ou $z_{0,3}^*$. En effet, une partie d'entre elles, s'élevant à $(X_0 - Z_0)$, ne saurait y être comprise, puisqu'alors $z_{0,1}^*$, $z_{0,2}^*$ et $z_{0,3}^*$ incluraient des familles dont le chef appartiendrait à la fois à la C.S.P. 1, 2 ou 3 et à la C.S.P. 0, ce qui est évidemment impossible. Ainsi, $z_{0,1}^*$, $z_{0,2}^*$ et $z_{0,3}^*$ ne peuvent-ils comprendre que des familles issues des $\left[488.480 - (X_0 - Z_0) \right]$ familles ainsi déterminées. Cependant, rien ne nous permet d'aller au-delà, c'est-à-dire de repérer quelle est la destination socio-professionnelle (C.S.P. du chef de ménage) de ces $\left[488.480 - (X_0 - Z_0) \right]$ familles. Aussi avons-nous fait l'hypothèse que la répartition entre $z_{0,1}^*$, $z_{0,2}^*$ et $z_{0,3}^*$ de la différence $(Y_0 - Z_0)$ était proportionnelle à l'importance relative des différences $(X_1 - Z_1)$, $(X_2 - Z_2)$, $(X_3 - Z_3)$ dans la somme totale $\left[(X_1 - Z_1) + (X_2 - Z_2) + (X_3 - Z_3) \right]$. Ce principe fut appliqué pour chacune des lignes du tableau.

Ceci nous a permis d'obtenir, pour chaque C.S.P. du chef de ménage, un nombre total de familles approximativement égal au montant de familles X connu par le recensement.

Autrement dit, pour chaque C.S.P. i du chef de famille, le nombre de familles $Y_i - Z_i$ a été réparti entre les autres C.S.P. \bar{i} du chef de ménage au prorata des parts respectives de chaque C.S.P. \bar{i} dans le total $(\sum X_{\bar{i}} - \sum Z_{\bar{i}})$.

Ainsi a-t-on pu obtenir un tableau croisé précisant comment les différentes familles, dont le chef appartenait à une certaine C.S.P. en 1968, se répartissaient cette même année dans les différentes C.S.P. de ménages. C'est ce tableau que nous avons utilisé pour passer de nos répartitions par C.S.P. du chef de famille à nos évaluations par C.S.P. du chef de ménage. Ce passage a été effectué, pour l'ensemble des filières, séparément pour chacune d'elles (1).

Précisons, cependant, que notre grille de passage n'ayant pu être élaborée que pour l'année 1968, nous avons dû tenir compte, avant d'effectuer notre travail, des évolutions démographiques respectives ayant affecté les différentes C.S.P. entre 1965 et 1968, d'une part, et entre 1968 et 1970, d'autre part.

3 - HARMONISATION DES DIFFERENTES NOMENCLATURES DE C.S.P.

Les nomenclatures de C.S.P. utilisées dans les statistiques de l'Education Nationale, aussi bien que dans les données démographiques, correspondent à un code en dix C.S.P., dit "Code des Recensements". Ces dix C.S.P. sont les suivantes :

0. Exploitants agricoles ;
1. Salariés agricoles ;
2. Patrons de l'Industrie et du Commerce ;
3. Professions libérales et Cadres supérieurs ;
4. Cadres moyens ;
5. Employés ;
6. Ouvriers ;
7. Personnel de service ;
8. Autres catégories ;
9. Inactifs.

C'est seulement dans cette nomenclature qu'ont pu être établis à la fois les répartitions, par C.S.P. du chef de famille, des dépenses budgétaires des différentes filières de l'Education Nationale (1ère étape) et le passage "C.S.P. chef de famille - C.S.P. chef de ménage" de notre deuxième étape.

Cependant, nos études sur la redistribution utilisent une classification différente, en huit catégories, qui sépare strictement les salariés des non-salariés, et qui est celle utilisée par l'I.N.S.E.E. pour le dépouillement des enquêtes-revenus de 1965 et 1970. Ces huit C.S.P. sont les suivantes :

(1) Et séparément pour chacune des hypothèses explicitées dans la note (1), page 97.

0. Exploitants agricoles ;
1. Salariés agricoles ;
2. Professions indépendantes ;
3. Cadres supérieurs ;
4. Cadres moyens ;
5. Employés ;
6. Ouvriers ;
7. Inactifs.

On trouvera la correspondance précise entre ces huit groupes et le code des C.S.P. des recensements dans les "Méthodes de la Comptabilité Nationale", Etudes et Conjoncture, n° 3, Mars 1966, p. 196 (1).

La prise en compte des effets des services de l'Education Nationale dans l'ensemble des flux redistributifs engendrés par les Finances Publiques nécessitait, on l'a vu, de passer de la nomenclature en dix catégories à celle en huit catégories. Cependant, ceci ne nous a paru pouvoir être réalisé qu'après un long travail de sous-décomposition de certaines catégories socio-professionnelles en catégories plus détaillées et homogènes. Ainsi, avons-nous, pour chacune des filières de l'Education Nationale étudiées au Chapitre 1 de cette annexe, procédé, dans un premier temps, aux ventilations suivantes :

- a) Ventilation des "Patrons de l'Industrie et du Commerce" entre :
 - Industriels - Gros commerçants,
 - Artisans, Petits commerçants, Patrons pêcheurs.
- b) Ventilation des Cadres supérieurs et Professions libérales entre :
 - Cadres supérieurs,
 - Professions libérales.
- c) Ventilation des Ouvriers (code des recensements) entre :
 - Contremaîtres,
 - Ouvriers qualifiés et spécialisés,
 - Manoeuvres, Mineurs, Marins, Apprentis.
- d) Ventilation des "Autres catégories" entre :
 - Artistes, Clergé,
 - Armée, Police (2).

(1) Voir, également, le Volume M 46 des Collections de l'I.N.S.E.E., pages 12 et 13.

(2) Pour chaque filière, ce sont les statistiques suivantes, dont on trouvera les références précises au Chapitre 1 de cette annexe, qui ont permis les calculs détaillés cités :

- Primaire : Statistiques des Naissances 1965-1966-1967 et Mobilité socio-professionnelle 1959-1964 et 1965-1970.
- Elémentaire : Mobilité socio-professionnelle 1959-64 et 1965-70 et Enquête de l'I.N.E.D. portant sur le Cours Moyen 2 en 1961-62.

... (cf. suite de la note, page suivante)

Dans un second temps, les clés de répartition ainsi déterminées, filière par filière, ont été modifiées pour tenir compte (1) :

- a) de l'évolution du nombre de familles comprises dans les ménages de chaque C.S.P. détaillée, entre 1965 et 1968, d'une part, et entre 1968 et 1970, d'autre part ;
- b) de l'évolution du nombre de ménages de chaque C.S.P. détaillée, pendant les deux mêmes périodes.

Les clés ainsi déterminées pour les sous-catégories ont ensuite été appliquées aux données, par C.S.P. du chef de ménage, obtenues à la fin de notre seconde étape.

Ainsi a-t-on abouti, filière par filière, à une répartition par C.S.P. détaillée du chef de ménage (code des recensements) des crédits budgétaires du Ministère de l'Education Nationale (1965 et 1970).

Il ne restait plus qu'à faire passer chacune de ces répartitions par la grille présentée ci-dessous : elle indique comment, en 1968, les ménages de chaque C.S.P. du code classique des recensements se répartissaient entre les différentes C.S.P. du code utilisé dans les études redistribution (Tableau A4). Cette grille concernant l'année 1968, les résultats ont évidemment été corrigés pour tenir compte des évolutions démographiques par C.S.P. survenues, d'une part, entre 1965 et 1968, d'autre part, entre 1968 et 1970. De même, ils ont été rapportés aux effectifs de ménages des études redistribution 1965 et 1970 (cf. Tableau A5) : leur inclusion dans les bilans redistributifs est donc instantanée.

(suite de la note 2 de la page 110) :

- Secondaire : Données partielles sur l'année scolaire 1967-68 et Statistiques des boursiers en 1967-68, 1968-69 et 1969-70. Cependant, il n'existe pas de statistiques de boursiers de l'enseignement secondaire pour les sous-catégories détaillées. Aussi avons-nous estimé la répartition entre les sous-catégories au moyen des statistiques complètes sur les boursiers de l'enseignement supérieur. Pour chaque sous-catégorie, on a pu calculer un taux de propension à recevoir des bourses dans l'enseignement supérieur en 1965 et 1970, en faisant le rapport des effectifs d'étudiants au montant des bourses perçues. C'est en multipliant, pour chaque sous-catégorie et pour chaque filière du secondaire, la propension de la catégorie à recevoir des bourses et le nombre d'élèves de la catégorie fréquentant la filière qu'on a obtenu nos clés de répartition ; nous n'avons évidemment pas altéré les données globales.
- Supérieur : les statistiques sont toujours fournies dans une nomenclature très détaillée.

Les méthodes utilisées sont évidemment celles décrites au Chapitre 1 de la présente Annexe.

(1) Ceci a été rendu nécessaire par le fait qu'il n'a pu être élaboré, compte tenu des informations disponibles, un tableau de passage "C.S.P. du chef de famille - C.S.P. du chef de ménage" pour les sous-catégories détaillées.

Ce traitement a évidemment été effectué autant de fois qu'il existait de répartitions différentes par C.S.P. des crédits budgétaires consacrés à chacune des filières de l'Education Nationale.

Enfin, précisons qu'une fois effectué ce passage, pour chaque filière pour laquelle nous disposions de deux hypothèses de répartition, c'est la moyenne arithmétique entre ces deux hypothèses que nous avons choisi de présenter, les différences entre les deux estimations étant relativement faibles.

PASSAGE DE LA NOMENCLATURE EN DIX

Code utilisé (2) Code des recensements (1)	Exploitants Agricoles	Salariés Agricoles	Industriels, Gros Commerçants	Artisans, Petits Commerçants, Patrons Pêcheurs
Exploitants Agricoles	100,00			
Salariés Agricoles		100,00		
Industriels, Gros Commerçants			100,00	
Artisans, Petits Commerçants, Patrons Pêcheurs				100,00
Professions Libérales				
Cadres Supérieurs				
Cadres Moyens				
Employés				
Contremaîtres				
Ouvriers Qualifiés et Spécialisés				
Manoeuvres, Mineurs, Marins et Apprentis				
Personnel de Service				
Artistes, Clergé				
Armée, Police				
Inactifs				

(1) Code en dix catégories.

(2) Nouvelle nomenclature en huit catégories.

TABLEAU A 4

C.S.P. A LA NOMENCLATURE EN HUIT C.S.P. (1968)

(en %)

Professions Libérales	Autres Professions Indépendantes	Cadres Supérieurs	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers qualifiés et spécialisés, Mineurs, Marins, Apprentis	Manoeuvres, Gens de Maison	Inactifs	TOTAL
								100,00
								100,00
								100,00
								100,00
99,59		0,41						100,00
	0,52	99,48						100,00
	1,88		98,12					100,00
				100,00				100,00
			100,00					100,00
					100,00			100,00
					17,22	82,78		100,00
	6,87			63,84		29,29		100,00
	22,32		32,54	45,14				100,00
	0,07		99,93					100,00
							100,00	100,00

TABLEAU A 5
LE NOMBRE DE MENAGES DE CHAQUE C.S.P. EN
1965 ET 1970 (1)

En Milliers

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	1 9 6 5	1 9 7 0
0. Exploitants agricoles	1.361	1.023
1. Salariés agricoles	287	230
2. Professions indépendantes	1.602	1.533
<u>Dont :</u>		
. Industriels, gros commerçants	198	216
. Artisans, petits commerçants, pêcheurs	1.207	1.124
. Professions libérales	129	121
3. Cadres supérieurs	628	662
4. Cadres moyens	1.673	1.854
5. Employés	1.493	1.845
6. Ouvriers	4.225	4.153
61-62-66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins	3.486	3.585
63. Manoeuvres, gens de maison	739	568
7. Inactifs	4.113	4.911
 ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES	 15.382	 16.211

(1) Sont repris ici les effectifs de ménages ayant servi de base à nos calculs.
 Ce sont aussi ceux de nos études redistribution 1965 et 1970.

28 JUL. 1976

2^e ex : 1^{er} ex.

